

États financiers
de l'exercice clos
le 31 décembre 2022

1 COMPTES CONSOLIDÉS RFA

1.1 État du résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021 retraité ^(a)
Produits de l'activité ordinaire	3.1/4.1/4.2	3 820,9	3 048,3
Coût du linge, des appareils et des autres consommables		(575,0)	(517,5)
Coûts de traitement		(1 491,3)	(1 127,8)
Coûts de distribution		(585,5)	(470,9)
Marge brute		1 169,1	932,1
Frais de vente, généraux et administratifs		(655,1)	(581,7)
Pertes de valeur nettes sur créances clients et autres créances		5,7	8,4
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises, perte de valeur sur le goodwill et avant autres produits et charges opérationnels	3.2	519,6	358,8
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	4.5	(80,1)	(81,1)
Pertes de valeur sur le goodwill	6.1	(58,7)	0,0
Autres produits et charges opérationnels	4.6	(9,0)	(16,1)
Résultat opérationnel		371,8	261,5
Résultat financier net	8.2	(86,7)	(90,5)
Résultat avant impôt		285,1	171,0
Charge d'impôt	9	(80,5)	(56,6)
Résultat des activités poursuivies		204,6	114,4
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt		0,0	0,0
RESULTAT NET		204,6	114,4
Attribuable aux :			
› actionnaires de la société mère		204,6	114,3
› participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,1
Résultat par action (en euros) :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	0,89	0,51
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	0,86	0,51
Résultat par action des activités poursuivies (en euros) :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	0,89	0,51
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	0,86	0,51

(a) Voir note 1.4.

1.2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021 retraité ^(a)
RÉSULTAT NET		204,6	114,4
Profits/(pertes) sur couvertures de flux de trésorerie, avant impôt	8.8	(7,9)	6,1
Reclassement de la réserve de couverture de flux de trésorerie en compte de résultat	8.8	0,0	0,0
Variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie, avant impôt		(7,9)	6,1
Effets d'impôt	8.8	2,0	(1,7)
Variation nette du coût de la couverture, avant impôt	8.8	7,4	0,0
Effets d'impôt	8.8	(1,9)	0,1
Effets des variations des cours des monnaies étrangères - écarts de change nets		(24,5)	29,7
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		(24,8)	34,2
Gains/(pertes) actuariels sur plans à prestations définies, avant impôts		5,4	21,2
Effets d'impôt		(8,4)	(6,5)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		(2,9)	14,7
Total des autres éléments du résultat global		(27,8)	48,9
RÉSULTAT GLOBAL		176,8	163,3
Attribuable aux :			
› actionnaires de la société mère		176,8	163,2
› participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,1

(a) Voir note 1.4.

La variation de la réserve de couverture résulte de la variation de la juste valeur des dérivés éligibles à la comptabilité de couverture. Cette dernière est détaillée à la note 8.8 « Instruments financiers dérivés et opérations de couverture ».

Les réserves de conversion résultent de la conversion, lors de la consolidation, des actifs et des passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaie étrangère tel que décrit à la note 2.3 « Conversion des monnaies étrangères ».

Les écarts actuariels relatifs à l'évaluation des avantages au personnel correspondent à l'incidence du changement des hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation de l'obligation, taux d'augmentation des salaires, taux d'augmentation des retraites et rentabilité attendue des actifs du régime) de l'obligation relative aux régimes à prestations définies.

1.3 État de la situation financière consolidée

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021 retraité ^(a)
Goodwill	6.1	3 962,6	3 818,3
Immobilisations incorporelles	6.2	697,1	752,7
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	6.4	466,9	439,4
Immobilisations corporelles	6.3	2 039,5	1 911,0
Autres participations		0,1	0,1
Autres actifs non courants	8.7	79,2	64,7
Actifs d'impôt différé	9	43,0	32,0
Actifs liés aux avantages au personnel	5.3	18,7	51,8
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		7 307,0	7 070,1
Stocks	4.7	195,3	138,6
Actifs sur contrats	4.3	45,5	38,1
Clients et autres débiteurs	4.4	748,2	599,8
Actifs d'impôt exigible		18,2	17,2
Autres actifs	4.9	17,4	18,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.4/8.5	286,2	160,1
Actifs détenus en vue de la vente		0,2	0,4
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		1 311,0	973,0
TOTAL ACTIF		8 618,0	8 043,1

(a) Voir note 1.4.

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021 retraité ^(a)
Capital émis	10.1	230,1	224,1
Primes liées au capital	10.1	2 440,9	2 531,6
Réserve sur actions propres		(1,7)	(1,6)
Autres réserves		(324,2)	(322,7)
Résultats accumulés non distribués		868,2	581,5
Capitaux propres - part du Groupe		3 213,4	3 013,0
Participations ne donnant pas le contrôle	2.5	0,8	0,7
CAPITAUX PROPRES		3 214,2	3 013,7
Provisions	7.1	91,6	90,0
Passifs liés aux avantages au personnel	5.3	69,4	105,9
Emprunts et dettes financières	8.3/8.5	3 034,9	3 084,5
Passifs d'impôt différé	9	290,1	283,0
Passifs locatifs	6.4	390,3	367,2
Autres passifs non courants	8.7	68,9	33,1
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		3 945,2	3 963,7
Provisions - part à moins d'un an	7.1	10,4	12,6
Dettes d'impôt exigible		24,0	28,2
Fournisseurs et autres créditeurs	4.8	364,9	262,5
Passifs sur contrats	4.3	81,4	75,8
Passifs locatifs - part à moins d'un an	6.4	95,2	86,3
Autres passifs	4.9	453,9	380,8
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	8.3/8.5	428,9	219,5
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente		0,0	0,0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 458,6	1 065,7
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 618,0	8 043,1

(a) Voir note 1.4.

1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021 retraité ^(a)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		204,6	114,4
Charge d'impôt	9	80,5	56,6
Résultat financier net	8.2	86,7	90,5
Perte de valeur sur le goodwill	6.1	58,7	0,0
Paiements en actions		20,3	24,4
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4.5	790,8	745,7
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	4.5	(0,7)	(0,6)
Plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		5,4	0,7
Autres		(2,5)	2,9
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		1 243,8	1 034,7
Variation des stocks	4.7	(50,0)	1,0
Variation des clients, autres débiteurs et actifs sur contrats	4.4	(119,3)	(76,8)
Variation des autres actifs	4.9	0,3	2,8
Variation des comptes fournisseurs et autres créditeurs	4.8	82,2	35,3
Variation des passifs sur contrats et autres passifs	4.9	35,7	45,5
Variation des autres postes		(2,2)	0,1
Avantages au personnel		0,7	2,3
Impôts versés		(100,1)	(83,2)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		1 091,2	961,6
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(26,5)	(21,1)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(673,3)	(552,8)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		7,4	3,8
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	2.4	(221,6)	(86,8)
Encaissements liés aux cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		0,0	0,0
Variation des prêts et avances consentis		1,1	1,0
Dividendes reçus		0,0	0,0
Subventions d'investissement		0,5	0,5
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(912,5)	(655,3)
Augmentation de capital	10.1	4,6	10,3
Actions propres		(0,1)	7,3
Dividendes et distributions mis en paiement au cours de l'exercice :			
› versés aux actionnaires de la société mère		(33,2)	0,0
› versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0,0	0,0
Variation de l'endettement ^(b) :	8.3	152,8	(141,7)
› encaissements liés aux nouveaux emprunts	8.3	1 244,0	776,1
› remboursements d'emprunts	8.3	(1 091,2)	(917,8)
Paiements de passifs locatifs - principal	6.4	(101,5)	(89,4)
Intérêts financiers nets versés (y compris intérêts sur passifs locatifs)		(72,9)	(74,6)
Autres flux liés aux opérations de financement		(3,4)	6,8
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(53,7)	(281,2)
VARIATION DE TRÉSORERIE		125,1	25,2
Trésorerie à l'ouverture		160,1	137,6
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie		1,0	(2,7)
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	8.4	286,2	160,1

(a) Voir note 1.4.

(b) Variation nette des lignes de crédit.

1.5 Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Note	Capital émis	Primes liées au capital	Réserve sur actions propres	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de coût de couverture	Réserves de conversion	Composante « capitaux propres » des obligations convertibles	Réserve légale	Résultats accumulés non distribués	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021 retraité ^(a)		224,1	2 531,6	(1,6)	2,2	1,3	(380,1)	37,8	16,0	581,5	3 013,0	0,7	3 013,7
Augmentations de capital en numéraire	10.1	0,6	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	0,0	4,6
Distributions aux actionnaires	10.2	0,0	(33,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(33,2)	0,0	(33,2)
Émission/remboursement de titres convertibles		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	16,3	0,0	15,7	32,1	0,0	32,1
Paiements en actions		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,3	20,3	0,0	20,3
Mouvements sur actions propres		0,0	0,0	(0,1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,1)	0,0	(0,1)
Acquisition de minoritaires sans changement du contrôle		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions de filiales - minoritaires		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	10.1	5,5	(61,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,0	49,1	0,0	0,0	0,0
Résultat net		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	204,6	204,6	0,0	204,6
Autres éléments du résultat global		0,0	0,0	0,0	(5,9)	5,5	(24,5)	0,0	0,0	(2,9)	(27,8)	0,0	(27,8)
RÉSULTAT GLOBAL		0,0	0,0	0,0	(5,9)	5,5	(24,5)	0,0	0,0	201,6	176,8	0,0	176,8
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022		230,1	2 440,9	(1,7)	(3,6)	6,8	(404,6)	54,2	23,0	868,2	3 213,4	0,8	3 214,2

(a) Voir note 1.4.

1.6 Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Note	Capital émis	Primes liées au capital	Réserve sur actions propres	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de coût de couverture	Réserves de conversion	Composante « capitaux propres » des obligations convertibles	Réserve légale	Résultats accumulés non distribués	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2020		221,8	2 575,6	(11,2)	(2,1)	1,2	(409,8)	37,8	6,8	387,6	2 807,7	0,6	2 808,3
Augmentations de capital en numéraire		1,1	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,3	0,0	10,3
Distributions aux actionnaires	10.2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Émission/remboursement de titres convertibles		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiements en actions		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24,4	24,4	0,0	24,4
Mouvements sur actions propres		0,0	0,0	7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,2	0,0	7,2
Acquisition de minoritaires sans changement du contrôle		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions de filiales - minoritaires		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	10.1	1,2	(53,3)	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3	40,3	0,0	0,0	0,0
Résultat net		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	114,3	114,3	0,1	114,4
Autres éléments du résultat global		0,0	0,0	0,0	4,4	0,1	29,7	0,0	0,0	14,7	48,9	0,0	48,9
RÉSULTAT GLOBAL		0,0	0,0	0,0	4,4	0,1	29,7	0,0	0,0	129,1	163,2	0,1	163,3
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (RETRAITÉ)		224,1	2 531,6	(1,6)	2,2	1,3	(380,1)	37,8	16,0	581,5	3 013,0	0,7	3 013,7

1.7 Notes explicatives

Elis est un prestataire multi-services international, qui fournit des solutions de location-entretien d'articles textiles, d'hygiène et de bien-être, présent en Europe et en Amérique latine. Le Groupe livre des centaines de milliers de clients de toutes tailles dans les secteurs de l'Hôtellerie-Restaurant, de la Santé, de l'Industrie, du Commerce et des Services. Elis est une société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance, cotée sur le marché Euronext à Paris, dont le siège social est situé au 5, boulevard Louis-Loucheur, 92210 Saint-Cloud, France.

Les présents comptes consolidés IFRS relatifs à l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le directoire le 7 mars 2023 et ont fait l'objet d'un examen par le comité d'audit du 6 mars 2023 et par le conseil de surveillance du 7 mars 2023.

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Principes comptables	8
Note 2	Périmètre de consolidation et faits caractéristiques de l'exercice	15
Note 3	Information sectorielle	22
Note 4	Données opérationnelles	24
Note 5	Charges et avantages du personnel	30
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	40
Note 7	Provisions et passifs éventuels	49
Note 8	Financement et instruments financiers	53
Note 9	Impôts sur les résultats	69
Note 10	Capitaux propres et résultat par action	71
Note 11	Informations relatives aux parties liées	73
Note 12	Événements postérieurs à la date de clôture	79
Note 13	Honoraires des commissaires aux comptes	79

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Base de préparation

Les comptes consolidés du groupe Elis comprennent les comptes de la société Elis et de ses filiales. Le groupe Elis désigne la société Elis, société mère du groupe Elis et les sociétés du périmètre de consolidation (cf. note 2 « Périmètre de consolidation et faits caractéristiques de l'exercice » et note 11 « Informations relatives aux parties liées »).

Les comptes consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation, et selon la convention du coût historique à l'exception principalement :

- › des instruments financiers dérivés et des actifs compensatoires, passifs éventuels et passifs financiers représentatifs d'un ajustement de prix, reconnus dans un regroupement d'entreprises, qui sont évalués à la juste valeur ;

- › des passifs (actifs) liés aux avantages au personnel, qui sont évalués à la juste valeur des actifs des plans à laquelle est retranchée la valeur actuelle des obligations à prestations définies, tels que limités par la norme IAS 19 ;
- › des actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, sauf mention contraire.

1.2 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022 et disponibles sur le site : eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32002R1606

Les principes comptables retenus sont identiques avec ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à l'exception de l'adoption des normes, amendements et interprétations suivants applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022

- › Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », IAS 16 « Immobilisations corporelles », IAS 37 « Passifs éventuels et actifs éventuels », améliorations annuelles 2018-2020.

Ces amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

Textes publiés, mais non encore entrés en vigueur

- › Principales normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2022, mais d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 :
 - IFRS 17 « Contrats d'assurance » et ses amendements intitulés « 1^{er} application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives » ;

- amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables (projet de modification d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2) » ;
- amendements à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » : « Définition d'une estimation comptable » ;
- amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : « Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique ».

Le Groupe n'a pas l'intention d'appliquer ces textes par anticipation avant leur entrée en vigueur obligatoire dans l'Union européenne.

- › Principales normes, amendements et interprétations publiés mais non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2022 :
 - amendements à IAS 1 :
 - « *Classification of Liabilities as Current or Non-current* »,
 - « *Classification of Liabilities as Current or Non-current - Deferral of Effective Date* »,
 - « *Non-current Liabilities with Covenants* » ;
 - amendements à IFRS 16 « *Lease Liability in a Sale and Leaseback* ».

Le Groupe ne s'attend qu'à un impact limité de ces nouveaux textes, notamment relatif à la reconnaissance séparée – et non plus sur une base nette – dans l'annexe des impôts différés actifs et passifs relatifs aux contrats de location, et à la présentation séparée au bilan des dettes financières assorties de *covenants*. Par ailleurs, le Groupe ne s'attend pas à être impacté par la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

1.3 Estimations et jugements comptables déterminants

Pour établir ses comptes consolidés, le groupe Elis doit procéder à des estimations et retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe Elis revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Valeur recouvrable des *goodwills* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Le Groupe soumet les *goodwills* et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (marques) à un test annuel de dépréciation, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations. Ces estimations ainsi qu'une analyse de sensibilité des hypothèses sont présentées notamment pour les *goodwills*, à la note 6.5 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés ».

Allocation du prix d'acquisition lors des regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur. L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché), d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels. Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

Passifs liés aux avantages au personnel

La valeur actualisée des obligations liées aux avantages au personnel est issue d'un calcul actuariel fondé sur différentes hypothèses. Le taux d'actualisation compte parmi les hypothèses retenues pour le calcul du coût net des retraites. Toute modification de ces hypothèses a une incidence sur la valeur comptable des obligations liées aux avantages au personnel.

Le Groupe détermine le taux d'actualisation approprié à chaque clôture. Il s'agit du taux d'intérêt qui doit être utilisé pour calculer la valeur actualisée des sorties futures de trésorerie nécessaires pour s'acquitter des obligations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'emprunts d'entreprises de première catégorie (Iboxx Corporate AA 10+ pour la France) qui sont libellés dans la monnaie de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation concernée.

La note 5.3 « Actifs/Passifs liés aux avantages au personnel » donne de plus amples informations à ce propos.

Détermination de la durée du contrat de location avec options de renouvellement (preneur)

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme étant la durée non résiliable du contrat de location, ainsi que toute

période couverte par une option de prolongation du contrat de location si elle est raisonnablement sûre d'être exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location, si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer cette option.

Le Groupe a la possibilité, dans le cadre de certains de ses contrats de location, de louer les actifs pour une durée supplémentaire. Le Groupe fait preuve de jugement pour déterminer s'il est raisonnablement certain d'exercer l'option de renouvellement. Autrement dit, il prend en compte les facteurs pertinents qui créent une incitation économique à exercer le renouvellement ainsi que le plan d'investissements stratégiques du Groupe à 5 ans.

Provisions

Le Groupe est amené à comptabiliser des provisions, principalement au titre de litiges et pour mise en conformité environnementale :

- » provisions pour mise en conformité environnementale : les provisions pour mise en conformité environnementale du Groupe sont évaluées sur la base de rapports d'experts et de l'expérience du Groupe. La direction qualité, sécurité et environnement du Groupe procède au recensement des sites concernés, suit l'avancement et les coûts des sites en cours de dépollution et s'assure de la mise à jour des provisions adéquates en fonction des études réalisées et de l'évolution des techniques de dépollution ;
- » provisions pour litiges : certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la note 7.2 « Passifs éventuels ». La direction juridique du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Conséquences comptables du changement climatique

Le Groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans les hypothèses de clôture et d'intégrer le cas échéant leur impact potentiel dans les états financiers. En particulier, le Groupe a examiné les conséquences éventuelles des risques climatiques sur :

- » l'estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles utilisées pour le calcul de l'amortissement. Le Groupe s'est ainsi assuré que ces dernières sont en cohérence avec les engagements de neutralité carbone pris au Royaume-Uni et en Suède ;
- » les hypothèses retenues concernant les tests de dépréciation des actifs : historiquement, le Groupe est en général parvenu à répercuter sur les clients les augmentations de ses coûts, grâce notamment aux clauses d'indexation de prix qui figurent dans les contrats conclus avec ces derniers ;
- » les provisions pour conformité environnementale : le Groupe n'a pas été amené à modifier la façon dont il constitue ces provisions (voir note 7.1 « Provisions »).

Le Groupe bénéficie par ailleurs d'une ligne de crédit renouvelable syndiquée pour un montant de 900 millions d'euros (voir note 8.3 « Endettement financier brute ») dont les coûts sont indexés sur l'atteinte d'objectifs ESG.

Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

Comptabilisation des actifs relatifs à la location-entretien

Les contrats de location-entretien ont généralement été analysés comme des contrats de service, ne transférant pas au client le droit d'utiliser un actif identifié (notamment à cause du droit de substitution substantiel des articles textiles). Les articles faisant l'objet d'un contrat de location-entretien sont dès lors comptabilisés en immobilisations.

Classement comptable de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Selon l'analyse du Groupe, la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée au paragraphe 2 d'IAS 12 « Impôt sur le résultat ». Le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est donc présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

1.4 Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Les tableaux suivants présentent les ajustements de l'état du résultat, de l'état de la situation financière et du tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2021 par rapport aux états financiers au 31 décembre 2021 antérieurement publiés.

IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

La norme IFRS 3 impose de retraiter rétrospectivement les périodes antérieurement publiées dans les cas de regroupements d'entreprises (comptabilisation du montant définitif de la juste valeur des actifs acquis ainsi que des passifs et passifs éventuels assumés lorsque cette juste valeur avait été déterminée de manière provisoire à la clôture précédente).

Les retraitements sont principalement liés à l'affectation du *goodwill* des acquisitions réalisées au second semestre 2021 :

- › Pestguard en Irlande : reconnaissance des relations clientèle, selon la méthode des surprofits avec l'intervention d'un expert ;
- › BleskinCare Textile en Russie : enregistrement selon la méthode habituellement mise en œuvre par le Groupe d'une provision pour mise en conformité environnementale.

La juste valeur définitive des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises au cours de l'exercice 2021 figure à la section « Acquisitions de l'exercice précédent » de la note 2.4 « Évolutions du périmètre de consolidation ».

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021 publié	IFRS 3	31/12/2021 refraîti
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	3 048,3	-	3 048,3
Coût du linge, des appareils et des autres consommables	(517,5)	-	(517,5)
Coûts de traitement	(1 127,8)	-	(1 127,8)
Coûts de distribution	(470,9)	-	(470,9)
Marge brute	932,1	-	932,1
Frais de vente, généraux et administratifs	(581,7)	-	(581,7)
Pertes de valeur nettes sur créances clients et autres créances	8,4	-	8,4
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises, perte de valeur sur le goodwill et avant autres produits et charges opérationnels	358,8	-	358,8
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	(81,0)	(0,1)	(81,1)
Perte de valeur sur le goodwill	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	(16,1)	-	(16,1)
Résultat opérationnel	261,7	(0,1)	261,5
Résultat financier net	(90,5)	-	(90,5)
Résultat avant impôt	171,1	(0,1)	171,0
Charge d'impôt	(56,6)	0,0	(56,6)
Résultat des activités poursuivies	114,6	(0,1)	114,4
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt	-	-	-
RÉSULTAT NET	114,6	(0,1)	114,4
Attribuable aux :			
› actionnaires de la société mère	114,5	(0,1)	114,3
› participations ne donnant pas le contrôle	0,1	-	0,1
Résultat par action <i>(en euros)</i> :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	0,51 €		0,50 €
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	0,51 €		0,50 €
Résultat par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i> :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	0,51 €		0,50 €
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	0,51 €		0,50 €

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/2021 publié	IFRS 3	31/12/2021 retraité
RÉSULTAT NET	114,6	(0,1)	114,4
Profits/(pertes) sur couvertures de flux de trésorerie, avant impôt	6,1		6,1
Reclassement de la réserve de couverture de flux de trésorerie en compte de résultat	-		-
Variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie, avant impôt	6,1	-	6,1
Effets d'impôt	(1,7)		(1,7)
Variation nette du coût de la couverture, avant impôt	0,0		0,0
Effets d'impôt	0,1		0,1
Effets des variations des cours des monnaies étrangères - écarts de change nets	29,8	(0,1)	29,7
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	34,2	(0,1)	34,2
Gains/(pertes) actuariels sur plans à prestations définies, avant impôts	21,2		21,2
Effets d'impôt	(6,5)		(6,5)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	14,7	-	14,7
Total des autres éléments du résultat global	48,9	(0,1)	48,9
RÉSULTAT GLOBAL	163,5	(0,2)	163,3
Attribuable aux :			
› actionnaires de la société mère	163,4	(0,2)	163,2
› participations ne donnant pas le contrôle	0,1	-	0,1

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE - ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2021 publié	IFRS 3 affectation à la date d'acquisition	IFRS 3 variation entre la date d'acquisition et la clôture	IFRS 3 écarts de change	31/12/2021 retraité
<i>Goodwill</i>	3 817,0	1,3	-	(0,1)	3 818,3
Immobilisations incorporelles	750,1	2,8	(0,1)	(0,0)	752,7
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	439,2	0,2	-	-	439,4
Immobilisations corporelles	1 910,9	0,0	-	-	1 911,0
Autres participations	0,1	-	-	-	0,1
Autres actifs non courants	64,7	-	-	-	64,7
Actifs d'impôt différé	31,5	0,5	-	(0,0)	32,0
Actifs liés aux avantages au personnel	51,8	-	-	-	51,8
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	7 065,5	4,8	(0,1)	(0,1)	7 070,1
Stocks	138,8	(0,2)	-	(0,0)	138,6
Actifs sur contrats	38,1	-	-	-	38,1
Clients et autres débiteurs	600,7	(1,0)	-	(0,0)	599,8
Actifs d'impôt exigible	17,1	0,1	-	-	17,2
Autres actifs	18,9	(0,0)	-	(0,0)	18,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	160,0	0,1	-	-	160,1
Actifs détenus en vue de la vente	0,4	-	-	-	0,4
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	974,0	(1,0)	-	(0,0)	973,0
TOTAL ACTIF	8 039,5	3,8	(0,1)	(0,1)	8 043,1

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE – PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2021 publié	IFRS 3 affectation à la date d'acquisition	IFRS 3 variation entre la date d'acquisition et la clôture	IFRS 3 écarts de change	31/12/2021 retraité
Capital émis	224,1	-	-	-	224,1
Primes liées au capital	2 531,6	-	-	-	2 531,6
Réserve sur actions propres	(1,6)	-	-	-	(1,6)
Autres réserves	(322,6)	-	-	(0,1)	(322,7)
Résultats accumulés non distribués	581,5	0,0	(0,1)	-	581,5
Capitaux propres – part du Groupe	3 013,1	0,0	(0,1)	(0,1)	3 013,0
Participations ne donnant pas le contrôle	0,7	-	-	-	0,7
CAPITAUX PROPRES	3 013,8	0,0	(0,1)	(0,1)	3 013,7
Provisions	87,7	2,4	-	(0,1)	90,0
Passifs liés aux avantages au personnel	105,9	-	-	-	105,9
Emprunts et dettes financières	3 084,5	-	-	-	3 084,5
Passifs d'impôt différé	282,9	0,1	(0,0)	-	283,0
Passifs locatifs	367,0	0,2	-	-	367,2
Autres passifs non courants	33,1	-	-	-	33,1
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	3 961,0	2,7	(0,0)	(0,1)	3 963,7
Provisions – part à moins d'un an	12,6	-	-	-	12,6
Dettes d'impôt exigible	28,2	0,0	-	0,0	28,2
Fournisseurs et autres créditeurs	262,9	(0,3)	-	0,0	262,5
Passifs sur contrats	74,9	0,9	-	-	75,8
Passifs locatifs – part à moins d'un an	86,2	0,0	-	-	86,3
Autres passifs	378,7	2,1	-	(0,0)	380,8
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	221,1	(1,6)	-	0,0	219,5
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	1 064,6	1,0	-	0,0	1 065,7
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	8 039,5	3,8	(0,1)	(0,1)	8 043,1

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	31/12/2021 publié	IFRS 3	31/12/2021 refraîti
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	114,6	(0,1)	114,4
Charge d'impôt	56,6	(0,0)	56,6
Résultat financier net	90,5	-	90,5
Perte de valeur sur le goodwill	-	-	-
Paiements en actions	24,4	-	24,4
Dotations nettes aux amortissements et provisions	745,6	0,1	745,7
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(0,6)	-	(0,6)
Plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,7	-	0,7
Autres	2,9	-	2,9
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	1 034,7	-	1 034,7
Variation des stocks	1,0	-	1,0
Variation des clients, autres débiteurs et actifs sur contrats	(76,8)	-	(76,8)
Variation des autres actifs	2,8	-	2,8
Variation des comptes fournisseurs et autres créditeurs	35,3	-	35,3
Variation des passifs sur contrats et autres passifs	45,5	-	45,5
Variation des autres postes	0,1	-	0,1
Avantages au personnel	2,3	-	2,3
Impôts versés	(83,2)	-	(83,2)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	961,6	-	961,6
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(21,1)	-	(21,1)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	-
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(552,8)	-	(552,8)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	3,8	-	3,8
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	(86,9)	0,1	(86,8)
Encaissements liés aux cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	0,0	-	0,0
Variation des prêts et avances consentis	1,0	-	1,0
Dividendes reçus	0,0	-	0,0
Subventions d'investissement	0,5	-	0,5
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(655,4)	0,1	(655,3)
Augmentation de capital	10,3	-	10,3
Actions propres	7,3	-	7,3
Dividendes et distributions mis en paiement au cours de l'exercice			
› versés aux actionnaires de la société mère	(0,0)	-	(0,0)
› versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
Variation de l'endettement	(141,7)	-	(141,7)
› encaissements liés aux nouveaux emprunts	776,1	-	776,1
› remboursements d'emprunts	(917,8)	-	(917,8)
Paiements de passifs locatifs – principal	(89,4)	-	(89,4)
Intérêts financiers nets versés (y compris intérêts sur passifs locatifs)	(74,6)	-	(74,6)
Autres flux liés aux opérations de financement	6,8	-	6,8
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(281,2)	-	(281,2)
VARIATION DE TRÉSORERIE	25,0	0,1	25,2
Trésorerie à l'ouverture	137,6	-	137,6
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie	(2,7)	-	(2,7)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	159,9	0,1	160,1

NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1 Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées en intégration globale

Le contrôle est obtenu lorsque le Groupe est exposé, ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Plus précisément, le Groupe contrôle une entreprise détenue si, et seulement si, le Groupe :

- › détient le pouvoir sur l'entité (c'est-à-dire, les droits existants qui lui donnent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité) ;
- › est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue ;
- › a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité de manière à influencer ses rendements.

En général, il existe une présomption que la majorité des droits de vote donne le contrôle.

Le Groupe réévalue si oui ou non il contrôle une entité si les faits et circonstances indiquent qu'il y a des changements au niveau d'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle.

La consolidation d'une filiale commence lorsque le Groupe obtient le contrôle de celle-ci et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de la filiale. Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'année sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise de contrôle par

le Groupe jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse de contrôler la filiale.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société mère du Groupe d'actions et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les principes comptables du Groupe. Tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du Groupe (intra-groupe) sont éliminés en consolidation.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs connexes (y compris le *goodwill*), le passif, les participations ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres tandis que tout gain ou perte résultant est comptabilisé en résultat.

Sociétés associées et coentreprises

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, et les coentreprises sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition lorsque les actifs acquis et les passifs repris constituent une entreprise. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Par ailleurs, pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle détenue dans l'entreprise acquise, soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle du Groupe dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les coûts connexes aux acquisitions sont comptabilisés en charges (voir note 4.6 « Autres produits et charges opérationnels »).

À la date d'acquisition, le Groupe comptabilise un *goodwill* évalué comme la différence entre la contrepartie transférée auquel s'ajoute le montant d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et le solde net des actifs identifiables et des passifs repris.

Dans le cas d'une acquisition par étapes conduisant à une prise de contrôle, le Groupe réévalue la participation antérieurement détenue à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat.

Regroupements d'entreprises antérieurs au 30 juin 2009

Les divergences comptables s'appliquant à ces regroupements d'entreprises sont les suivantes :

- › les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ont été inclus dans le coût de l'acquisition ;
- › les participations ne donnant pas le contrôle (auparavant qualifiées « intérêts minoritaires ») étaient évaluées comme la quote-part de l'actif net acquis ;
- › les acquisitions par étapes étaient traitées de manière séparée et n'affectaient pas le *goodwill* ultérieurement reconnu.

2.3 Conversion des monnaies étrangères

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont inscrites au compte de résultat à l'exception de tous les éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger. Ces écarts de change sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à la cession

de l'investissement net, date à laquelle ces derniers sont reconnus dans le compte de résultat.

Lors de la consolidation, les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de change sont comptabilisées directement en capitaux propres et présentées dans une colonne spécifique (Réserves de conversion).

2.4 Évolutions du périmètre de consolidation

Acquisitions de l'exercice

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes de sociétés ou d'actifs, pour lesquels le Groupe a conclu qu'il s'agissait de regroupements d'entreprises :

En Allemagne

Le 17 mars 2022, le Groupe a acquis 100 % de Textilservice Jöckel (Jöckel) en Allemagne. Le groupe Jöckel est entièrement dédié à des clients du marché de la Santé (hôpitaux et maisons de retraite) et dispose de 2 blanchisseries dans les régions de la Hesse et de Thuringe. Le chiffre d'affaires 2022 s'est élevé à 20,7 millions d'euros. Le management actuel restera en place et contribuera à accélérer le développement de l'activité dans le pays. Avec cette opération, Elis poursuit la consolidation de ses positions en Allemagne dans le segment porteur de la Santé.

Le 30 septembre 2022, le Groupe a acquis 100 % de Niessing Miettextil GmbH & Co. KG and Verwaltung Niessing GmbH. « Niessing » opère une blanchisserie dédiée au vêtement professionnel proche d'Hambourg et a réalisé un chiffre d'affaires en 2022 de 2,0 millions d'euros avec 25 salariés. La Société rend aussi des services dans l'ouest du pays.

Au Brésil

Le 23 juin 2022, Elis a acquis 100 % de Lavanderia Alba Ltda au Brésil. Le groupe Alba dispose d'une blanchisserie principale à Cuicabá (capital de l'État du Mato Grosso), de deux blanchisseries plus petites et de deux installations chez des clients. Alba sert des clients à 90 % sur le marché de la Santé. L'entreprise a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 2,9 millions d'euros et emploie près de 175 salariés. Avec cette acquisition, Elis entre dans un État brésilien dans lequel il n'avait pas d'implantation.

En Colombie

Le 29 décembre 2022, Elis a acquis 100 % de Lavaozono SAS en Colombie, dont l'activité de blanchisserie est dédiée au secteur de la Santé dans la région de Medellín. La Société a réalisé un chiffre d'affaires 2022 de 1,6 million d'euros avec 124 employés.

Au Chili

Le 3 mars 2022, le Groupe a acquis 100 % de Golden Clean SA au Chili. Golden Clean dispose de deux blanchisseries à Santiago et à Antofagasta, et sert des clients sur le marché de la Santé et le marché de l'Hôtellerie-Restauration. L'entreprise a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 8,1 millions d'euros et emploie près de 250 salariés. Avec cette acquisition, Elis consolide ses parts de marché au Chili.

Au Danemark

Le 28 février 2022, Elis a poursuivi le développement de l'activité Pest control au Danemark en acquérant 100 % de Absolut Skadedyrsservice AS (Absolut). Absolut est une société qui emploie 13 employés et dont l'activité se situe dans le grand Copenhague. Le chiffre d'affaires annuel est d'environ 1,5 million d'euros.

Le 29 avril 2022, Elis a acquis 100 % de Centralvaskeriet AS, qui opère une blanchisserie dans le sud de la région du Jutland et emploie près de 50 salariés. L'entreprise propose des services de location-entretien de linge plat, majoritairement pour des clients en Hôtellerie-Restauration, ainsi que de location-entretien de vêtements de travail et de tapis. Le chiffre d'affaires 2022 s'est établi à près de 6 millions d'euros.

En Espagne et en Andorre

Le 29 juillet 2022, Elis a acquis les actifs de la société Ilunion Bugaderia Industrial, située à Andorre et réalisant un chiffre d'affaires annuel de 0,5 million d'euros avec 2 salariés.

Le 30 septembre 2022, Elis Manomatic a acquis les actifs de la société Melchor Mascaró, située aux Baléares et réalisant un chiffre d'affaires annuel 2022 en linge plat et vêtements de travail de 2,7 millions d'euros auprès de clients du secteur de la Santé et de l'Hôtellerie, avec 74 salariés. L'activité sera regroupée sur le site de Consell, déjà détenu par le Groupe sur l'île de Majorque.

En France

Le 31 janvier 2022, M.A.J. a acquis les actifs de la société Leasinge spécialisée sur le marché des restaurants en Île-de-France (14 salariés). Dans le contexte de la crise de la Covid-19, le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 1,0 million d'euros.

Par ailleurs, afin de poursuivre le développement de son activité Pest control :

- › la société R.L.S.T. a acquis, le 12 juillet 2022, 100 % de la société Anchain Trade Services. Cette société a réalisé en 2022, dans le Nord-Pas-de-Calais, un chiffre d'affaires annuel de 1,5 million d'euros avec 11 salariés ;
- › la société Les Lavandières a acquis, le 30 novembre 2022, les actifs de la société Dionisio Services à Limoges (8 salariés), réalisant un chiffre d'affaires annuel d'environ 0,5 million d'euros ;
- › la société M.A.J. a acquis le 29 décembre 2022, les actifs de la société Serip à Nice (1 salarié), qui réalise environ 0,3 million de chiffre d'affaires annuel.

En Grande-Bretagne

Le 31 août 2022, Elis UK Ltd a acquis 100 % de Independent Workwear Solutions Ltd, située à Manchester et a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires annuel de 1,0 million d'euros avec 11 salariés.

En République d'Irlande et en Irlande du Nord

Le 4 février 2022, Elis a acquis les actifs de la société Magic Mats Ltd, située dans la banlieue de Dublin et réalisant un chiffre d'affaires annuel de 0,6 million d'euros avec 4 salariés.

Le 30 septembre 2022, Elis NI Ltd a acquis 75 % de la société Northern Pest Control Ltd (les 25 % restants ayant été acquis fin 2022) qui réalise des services de Pest control en Irlande du Nord avec 12 salariés. Le chiffre d'affaires annuel 2022 est de 1,1 million d'euros.

Au Mexique

Le 4 juillet 2022, Elis a finalisé l'acquisition au Mexique de 100 % du groupe Lavartex, groupe privé centenaire, Lavartex fournit principalement du linge plat et des vêtements de travail à des clients sur le marché de la Santé (11 sites de production, 12 centres de distribution et un atelier de confection, plus de 2 600 employés, un chiffre d'affaires de 92,0 millions d'euros en 2022). Avec cette acquisition, Elis poursuit son développement en Amérique latine : Elis achète un acteur leader sur le marché mexicain, unique opérateur du marché à disposer d'un réseau national et le Mexique devient le 4^e pays de la zone couverte par Elis, avec le Brésil, la Colombie et le Chili.

En Norvège

Le 3 avril 2022, Elis Norge AS a acquis les actifs de la société ABC Matter AS qui fournit des tapis avec 2 Agents de service à Oslo. Le chiffre d'affaires annuel est d'environ 0,4 million d'euros.

Aux Pays-Bas

Le 28 avril 2022, Elis a poursuivi le développement de l'activité Pest control aux Pays-Bas en acquérant 100 % de Hexapoda Ongedierbestrijding BV, qui est une société avec 5 employés et dont l'activité se situe principalement à l'ouest du pays. Le chiffre d'affaires annuel est d'environ 0,5 million d'euros.

En Slovaquie

Le 31 janvier 2022, Elis a acquis les actifs de la société Worldcolour sro qui exploite une blanchisserie de linge plat et vêtements de travail à Trenčín (42 salariés). Le volume d'activité repris s'élève à 1,1 million d'euros dont 0,5 million de sous-traitance déjà réalisée avec la filiale slovaque d'Elis.

En Suède

Le 3 octobre 2022, Elis Textil Service AB a acquis les actifs de la société Företagsmattor Uppsala. Cette société de services de tapis opérait à Uppsala et dans le nord de la région de Stockholm avec 3 salariés. Le chiffre d'affaires annuel repris dans notre usine de Veddesta s'élève à 0,3 million d'euros.

Principales données sur ces transactions

Les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	Allemagne	Brésil	Chili	Colombie	Danemark	Espagne & Andorre	Grande Bretagne	France	Irlande	Mexique	Norvège	Pays-Bas	Slovaquie	Suède
Bilan															
Immobilisations incorporelles	23,8	16,9	-	1,9	-	0,2	1,6	-	1,1	0,2	0,1	0,6	0,9	-	0,3
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	21,7	2,3	-	1,5	-	0,5	-	0,0	-	-	17,3	-	-	-	0,0
Immobilisations corporelles	58,2	14,8	1,6	1,9	0,5	5,1	2,9	0,0	0,2	0,4	30,1	0,1	0,0	0,5	-
Autres actifs non courants	0,1	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	6,2	0,8	-	0,5	-	-	-	-	-	-	4,8	-	-	-	-
Stocks	8,5	0,2	-	0,3	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	7,9	-	0,0	0,0	-
Clients et autres débiteurs	37,8	1,1	0,2	2,3	0,5	1,2	-	0,3	0,1	0,1	31,9	-	0,0	-	-
Actifs d'impôt exigibles	2,5	-	-	0,1	0,1	-	-	-	0,1	-	2,2	-	-	-	-
Autres actifs	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0	(0,0)	-	0,0	0,0	0,0	0,5	-	0,0	-	-
Trésorerie et équivalents	7,1	3,0	0,1	0,9	0,1	0,1	-	0,1	0,5	0,3	1,9	-	0,1	-	-
Provisions	(5,1)	(0,9)	-	(1,5)	(0,0)	-	-	-	-	-	(2,7)	-	-	-	-
Passifs liés aux avantages au personnel	(1,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,4)	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	(4,0)	(0,3)	(0,2)	-	-	(0,6)	-	-	-	-	(2,9)	-	-	-	-
Passifs d'impôt différés	(1,6)	(0,0)	-	(0,5)	-	(0,5)	-	(0,0)	(0,3)	(0,0)	(0,0)	-	(0,2)	-	-
Passifs locatifs	(20,3)	(1,7)	-	(1,1)	(0,0)	(1,6)	-	-	-	-	(15,9)	-	-	-	(0,0)
Autres passifs non courants	(0,2)	-	-	-	-	(0,2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions – part à moins d'un an	(0,2)	-	-	(0,1)	-	-	-	-	-	-	(0,1)	-	-	-	-
Dettes d'impôt exigible	(3,4)	(0,4)	-	(0,2)	-	(0,0)	-	(0,0)	-	(0,1)	(2,7)	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	(9,1)	(0,6)	(0,1)	(0,3)	(0,5)	(0,6)	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,0)	(6,5)	-	-	-	-
Passifs sur contrats	(1,4)	-	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	-	-	(1,3)	-	-	-	-
Passifs locatifs – part à moins d'un an	(2,5)	(0,6)	-	(0,3)	(0,0)	(0,1)	-	-	-	-	(1,5)	-	-	-	-
Autres passifs	(14,3)	(1,1)	(0,1)	(0,4)	(0,1)	(0,9)	-	(0,1)	(0,2)	(0,1)	(11,4)	-	(0,1)	-	(0,0)
Concours bancaires courants et part des emprunts < 1 an	(19,3)	(1,2)	(0,1)	(0,4)	-	(1,0)	-	-	(0,1)	-	(16,6)	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS IDENTIFIÉS À LA JUSTE VALEUR^(a)	83,4	32,4	1,5	4,6	0,5	1,6	4,3	0,2	1,3	0,8	33,8	0,7	0,9	0,5	0,3
<i>Goodwill</i>	208,4	0,3	2,3	4,0	1,0	8,0	-	0,7	2,9	2,3	186,4	-	0,2	0,2	-
PRIX D'ACQUISITION	291,8	32,8	3,8	8,6	1,5	9,6	4,3	0,9	4,3	3,2	220,2	0,7	1,1	0,6	0,3
Coûts connexes à l'acquisition	3,8	0,5	0,2	0,1	0,2	0,5	0,1	0,1	0,3	0,2	1,4	0,2	-	0,1	0,0

(a) Valeur provisoire, voir ci-après.

Au 31 décembre 2022, compte tenu des récentes acquisitions, la comptabilisation initiale des regroupements d'entreprises, acquises au cours des 12 derniers mois, est inachevée et les montants ci-dessus ne sont donc déterminés qu'à titre provisoire.

Depuis leur acquisition, les sociétés acquises au cours de l'exercice ont contribué en 2022 pour 86,6 millions d'euros au chiffre d'affaires, pour 30,9 millions d'euros à l'EBITDA ajusté, pour 16,7 millions d'euros au résultat opérationnel (avant amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) et pour 8,0 millions d'euros au résultat net. Si ces acquisitions avaient eu lieu au début de l'année 2022, les produits des activités ordinaires additionnels auraient été de 60,6 millions d'euros,

l'EBITDA ajusté additionnel de 20,8 millions d'euros, le résultat opérationnel complémentaire (avant amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) de 10,1 millions d'euros et le résultat net additionnel de 8,4 millions d'euros.

Goodwills résiduels

Les *goodwills* résiduels correspondent à des éléments non identifiables comme la valeur des personnels du Groupe ainsi que les synergies futures attendues de l'acquisition.

Flux de trésorerie liés aux acquisitions

<i>(en millions d'euros)</i>	Trésorerie nette acquise avec les filiales	Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition	Entrées de trésorerie au titre des contrats à terme	Flux net de trésorerie
Allemagne	3,0	(32,5)	-	(29,5)
Brésil	0,1	(6,9)	-	(6,8)
Chili	0,9	(7,1)	-	(6,2)
Colombie	0,1	(0,8)	-	(0,8)
Danemark	(0,9)	(9,0)	-	(9,8)
Espagne & Andorre	-	(5,0)	-	(5,0)
Grande Bretagne	0,1	(0,9)	-	(0,8)
France	0,5	(4,3)	-	(3,8)
Irlande	0,3	(2,7)	-	(2,4)
Mexique	1,9	(148,0)	-	(146,2)
Norvège	-	(0,7)	-	(0,7)
Pays-Bas	0,1	(1,1)	-	(1,0)
Slovaquie	-	(0,7)	-	(0,7)
Suède	-	(0,3)	-	(0,3)
Belgique	-	(0,1)	0,0	(0,1)
Rep. Tchèque	-	0,1	-	0,1
Russie	-	(7,8)	-	(7,8)
31/12/2022	6,2	(227,8)	0,0	(221,6)

Acquisitions de l'exercice précédent

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes de sociétés ou d'actifs, pour lesquels le Groupe a conclu qu'il s'agissait de regroupements d'entreprises :

En Belgique et en France

Le 10 mars 2021, Elis a annoncé l'acquisition de 100 % de Scaldis, un des leaders européens sur le marché de l'Ultra-propre (vêtements de travail pour des clients avec des besoins spécifiques : pharma-médical, micro-électronique, aérospatial). Scaldis opère sur deux sites : un site principal à Péruwelz en Belgique et un site annexe près de Lyon en France. Deux tiers de l'activité sont dédiés à de l'Ultra-propre, le tiers restant étant essentiellement du vêtement de travail traditionnel. Scaldis a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 12,6 millions d'euros. Cette acquisition renforce la position d'Elis sur le marché rentable et en forte croissance de l'Ultra-propre.

Au Brésil

Le Groupe a acquis :

- le 30 avril 2021, son sous-traitant de confection à Itinga-Araquari, la société MAB Indústria e Comércio, qui a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires annuel de 3,1 millions d'euros avec 38 salariés en quasi-totalité intra-groupe ;
- le 11 mai 2021, la société Nortelav Lavanderia Industrial à Belém, qui a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires annuel de 0,2 million d'euros (principalement hôtellerie) avec 11 salariés.

En Colombie

Elis Colombia a finalisé le rachat des actifs de deux sociétés à Bucaramanga :

- Logística Institucional Ultramatic (Ultramatic) en date du 26 février 2021. Ultramatic sert principalement le marché de la Santé et a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 million d'euros en 2021 avec 122 salariés ;
- Linco en date du 29 avril 2021. Cette acquisition, ayant réalisé 1,7 million d'euros de chiffre d'affaires en 2021 avec 124 salariés, complète la précédente avec pour objectif de mener des synergies industrielles.

Au Danemark

Elis a acquis, le 26 novembre 2021, 100 % de Chrisal Skadedyrs-service AS (Chrisal). Chrisal est une société de *pest control* basée à Stenderup au Danemark qui emploie 15 employés et couvre l'intégralité du pays, avec une présence marquée dans la région du Jutland. Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 2,9 millions d'euros. Le management actuel restera en place et contribuera à accélérer le développement de l'activité dans le pays.

En Espagne

Elis Manomatic a réalisé :

- le 5 février 2021, le rachat des actifs et du portefeuille client de la société Lavandería Hotelera Andaluza (LHA). LHA dispose d'une blanchisserie près de Malaga, en Andalousie, emploie 70 personnes et avait réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 million d'euros en 2020 ;
- le 31 juillet 2021, l'acquisition de la société Eliteq Sanidad Ambiental. Eliteq réalise des prestations de lutte contre les nuisibles dans la région de Valence avec une clientèle agroalimentaire importante. Elle a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros avec une vingtaine de salariés ;
- le 30 septembre 2021, l'acquisition de la société Logralimp basée à Valence, Madrid et Sevilla. Cette société a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 2,7 millions d'euros avec 38 employés ;
- le 29 novembre 2021, l'acquisition de la société Lavandería Lizarra qui opère une usine de vêtements de travail à 100 km de Bilbao avec 28 salariés. Le chiffre d'affaires de la Société en 2021 s'est élevé à 1,6 million d'euros.

Ces acquisitions permettent à Elis de renforcer sa présence dans diverses régions d'Espagne.

En France

Le 12 janvier 2021, Elis Prévention Nuisibles a finalisé l'acquisition de Mondial Hygiène, entreprise de *pest control* servant une clientèle basée principalement à Paris et en Île-de-France. L'entreprise emploie 7 salariés et avait réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros.

Le 11 mars 2021, Pierrette - T.B.A. a effectué l'acquisition de 100 % de HMS 3D 57. HMS 3D 57 est une entreprise de *pest control* d'une vingtaine d'employés opérant en Alsace-Lorraine et qui avait réalisé 1,4 million d'euros de chiffre d'affaires en 2020.

Ces acquisitions permettent à Elis de renforcer sa présence sur le marché du *pest control* en France.

En Grande-Bretagne

Le 31 août 2021, Elis UK Ltd a réalisé l'acquisition de 100 % de Pure Washrooms Ltd, une société de services sanitaires de 30 personnes, basée à Coventry. Le Groupe propose un grand nombre de produits et services, principalement dans la région des Midlands. Pure Washrooms a généré en 2021 un chiffre d'affaires de 3,1 millions d'euros.

En Irlande

Le 26 juillet 2021, le Groupe a finalisé l'acquisition de PestGuard Ltd, entreprise de *pest control* basée à Dublin. L'entreprise emploie 50 salariés et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 3,3 millions d'euros. Cette acquisition permet à Elis d'accélérer son développement sur le marché de la lutte contre les nuisibles, qu'il adresse depuis peu en Irlande.

En Lettonie

Le 31 mars 2021, Elis Tekstila Serviss A/S a finalisé l'acquisition des actifs de la société Irv. Située dans la région de Riga, Irv a réalisé un chiffre d'affaires de 0,9 million d'euros en 2021, dont 0,7 million en vêtements professionnels et 0,2 million d'euros en linge plat et emploi 27 salariés.

Aux Pays-Bas

Le 1^{er} juillet 2021, Elis Nederland BV a finalisé l'acquisition de Arvo Protect BV, entreprise de *pest control*. L'entreprise emploie 6 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel de 0,8 million d'euros.

En Russie

Après avoir racheté l'activité Tapis de Blesk InCare en 2019, le Groupe poursuit sa stratégie de développement en Russie et a racheté le 27 décembre 2021, les activités de linge plat et vêtements de travail du groupe russe. Le chiffre d'affaires (7,8 millions d'euros en 2021) est généré à 60 % par l'activité linge plat et à 40 % par l'activité vêtement de travail. L'activité s'est montrée particulièrement résiliente pendant la crise sanitaire en 2020, et le chiffre d'affaires 2021 affiche un taux de croissance à deux chiffres. Le nombre de salariés s'élève à 320.

En Suède

Le 1^{er} juin 2021, Elis Textil Service AB a finalisé l'acquisition des actifs de la société Möllers Twätt. Située dans la région de Malmö, cette acquisition a réalisé un chiffre d'affaires de 0,8 million d'euros en 2021, principalement en linge plat avec une dizaine de salariés.

Principales données sur ces transactions

Les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	Belgique	Brésil	Colombie	Danemark	Espagne	France	Grande Bretagne	Irlande	Lettonie	Pays-Bas	Russie	Suède
Bilan													
Immobilisations incorporelles	21,8	9,5	0,0	0,7	-	3,6	1,8	1,3	2,0	-	2,1	0,0	0,8
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	1,7	0,7	-	0,1	-	0,6	-	0,1	0,2	-	-	-	0,0
Immobilisations corporelles	14,5	4,1	0,3	0,8	0,0	3,4	0,1	0,0	0,2	2,0	0,1	3,2	0,2
Autres actifs non courants	0,7	0,5	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-
Stocks	1,3	0,8	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	(0,0)	-	0,0	0,0	-
Clients et autres débiteurs	8,2	3,1	0,3	-	0,8	1,4	0,7	0,4	(0,2)	-	0,4	1,3	-
Actifs d'impôt exigible	0,3	0,0	0,0	-	0,0	-	-	-	0,1	-	-	0,1	-
Autres actifs	0,1	0,0	0,0	-	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	0,0	-
Trésorerie et équivalents	6,2	1,0	0,3	-	1,8	0,8	0,1	0,2	1,6	-	-	0,4	-
Provisions	(3,0)	(0,5)	-	(0,0)	-	(0,2)	-	-	-	-	-	(2,3)	-
Emprunts et dettes financières	(2,4)	(2,3)	(0,0)	-	-	(0,1)	-	-	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt différé	(3,4)	(1,8)	-	-	0,0	(0,0)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	-	(0,5)	(0,2)	-
Passifs locatifs	(1,3)	(0,4)	-	(0,1)	-	(0,6)	-	-	(0,1)	-	-	-	(0,0)
Autres passifs non courants	(0,5)	-	-	-	-	-	(0,5)	-	-	-	-	-	-
Provisions – part à moins d'un an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes d'impôt exigible	(0,4)	(0,0)	-	-	(0,0)	(0,1)	-	(0,3)	0,0	-	-	-	-
Fournisseurs et autres crédateurs	(3,9)	(0,8)	(0,2)	-	(0,1)	(0,7)	(0,3)	(0,1)	(0,8)	-	(0,0)	(0,9)	-
Passifs sur contrats	(2,9)	(0,4)	-	-	(0,1)	-	(0,5)	(1,4)	(0,4)	-	-	(0,0)	-
Passifs locatifs – part à moins d'un an	(0,7)	(0,3)	-	(0,0)	-	(0,2)	-	(0,1)	(0,1)	-	-	-	-
Autres passifs	(3,9)	(1,7)	(0,1)	(0,1)	(0,4)	(0,6)	(0,4)	(0,1)	0,2	-	(0,3)	(0,3)	(0,2)
Concours bancaires courants et part des emprunts < 1 an	(4,9)	(1,2)	(0,0)	-	-	(0,1)	(0,1)	(0,0)	-	-	-	(3,5)	-
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS IDENTIFIÉS À LA JUSTE VALEUR	28,1	10,3	0,9	1,5	2,1	7,3	0,7	(0,3)	2,4	2,0	1,8	(1,6)	0,9
Goodwill	69,4	9,7	0,5	1,7	13,3	4,7	4,6	8,2	8,6	0,6	0,5	17,0	-
PRIX D'ACQUISITION	97,5	20,0	1,4	3,2	15,4	12,1	5,3	7,9	11,0	2,6	2,3	15,4	0,9
Coûts connexes à l'acquisition	1,9	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,6	0,1	0,4	0,0	-	0,1	0,0

Depuis leur acquisition, les sociétés acquises au cours de l'exercice précédent ont contribué en 2021 pour 22,1 millions d'euros au chiffre d'affaires, pour 4,4 millions d'euros à l'EBITDA ajusté, pour 1,6 million d'euros au résultat opérationnel (avant amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) et pour 0,8 million d'euros au résultat net. Si ces acquisitions avaient eu lieu au début de l'année 2021, les produits des activités ordinaires additionnels auraient été de 23,3 millions d'euros, l'EBITDA ajusté additionnel de 5,9 millions d'euros, le résultat opérationnel complémentaire (avant amortissement des

incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) de 3,8 millions d'euros et le résultat net additionnel de 2,8 millions d'euros.

Goodwills résiduels

Les *goodwills* résiduels correspondent à des éléments non identifiables comme la valeur des personnels du Groupe ainsi que les synergies futures attendues de l'acquisition.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS

(en millions d'euros)	31/12/2021	Belgique	Brésil	Colombie	Danemark	Espagne	France	Grande Bretagne	Irlande	Lettonie	Pays-Bas	Russie	Suède
Trésorerie nette acquise avec les filiales	6,2	1,0	0,3	-	1,8	0,8	0,1	0,2	1,6	-	-	0,4	-
Montant versé	(92,9)	(20,0)	(9,4)	(3,2)	(9,1)	(11,2)	(5,2)	(7,9)	(14,9)	(2,6)	(2,3)	(5,7)	(1,4)
Flux net de trésorerie	(86,8)	(19,0)	(9,0)	(3,2)	(7,2)	(10,4)	(5,1)	(7,7)	(13,4)	(2,6)	(2,3)	(5,3)	(1,4)

2.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Aucune information détaillée n'est fournie au titre de la norme IFRS 12 dans la mesure où il n'existe pas de filiale dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

2.6 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

Les engagements donnés correspondent aux garanties accordées par Elis dans le cadre des opérations de cession. Il n'y a plus d'engagements donnés au 31 décembre 2022 (0,6 million d'euros au 31 décembre 2021).

Les engagements reçus s'élèvent à 130,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 (106,0 millions d'euros au 31 décembre 2021) et correspondent aux garanties maximales reçues par Elis dans le cadre de ses opérations d'acquisitions.

2.7 Conflit militaire entre l'Ukraine et la Russie

Le Groupe n'est pas présent en Ukraine et son activité en Russie est de taille limitée : le chiffre d'affaires réalisé dans ce pays s'est élevé à 25,6 millions d'euros en 2022. Par ailleurs, pour la Russie, les actifs non courants s'élevaient au 31 décembre 2022 à 17,8 millions d'euros en valeur nette (60,5 millions d'euros en valeur brute, avant comptabilisation d'une perte de valeur sur le *goodwill* de 42,7 millions d'euros, entièrement déprécié).

Comme mentionné à la note 6.2 « Tests de perte de valeur au 30 juin 2022 » du rapport financier semestriel 2022, le Groupe a comptabilisé au compte de résultat en date du 30 juin 2022 la dépréciation du *goodwill* pour un montant de - 58,7 millions d'euros (ou taux de change de 1 euro = 56,5553 roubles), essentiellement en relation avec la hausse du WACC à cette date.

2.8 Financement

EMTN

Elis a placé le 17 mai 2022, dans le cadre de son programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*), un montant en principal de 300 millions d'euros d'obligations seniors non garanties (*senior unsecured*), dont la maturité est de 5 ans et offre un coupon fixe annuel de 4,125 %.

USPP

Elis a par ailleurs signé le 1^{er} juin 2022 un nouveau financement au format USPP, pour un montant de 175 millions de dollars. Les nouvelles obligations émises ont une maturité de 10 ans (juin 2032) et offrent aux investisseurs un coupon de 4,32 % en dollar. Celles-ci ont été intégralement converties en euro via des *cross-currency swaps* pour un montant total de 159 millions d'euros. Elis paiera un coupon final en euro de 3,0 %.

Couplé au produit de l'émission obligataire EMTN de 300 millions d'euros de maturité mai 2027, ce nouveau financement USPP a été dédié au remboursement sans pénalité le 15 novembre 2022 de la souche obligataire de 450 millions d'euros arrivant à maturité le 15 février 2023.

OCÉANE

Le 22 septembre 2022, Elis a procédé à l'émission d'Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCÉANes) arrivant à échéance le 22 septembre 2029 pour un montant nominal de 380 millions d'euros et portant un taux d'intérêt annuel de 2,25 %. Le produit net de l'émission a été affecté au refinancement partiel des OCÉANes en circulation arrivant à échéance le 6 octobre 2023, pour un montant nominal de 200 millions d'euros. Le reliquat du produit net de l'émission sera utilisé pour financer les besoins généraux de la Société.

Ces opérations, qui s'inscrivent dans la continuité de la stratégie active de refinancement du Groupe, contribuent à étendre la maturité moyenne de son endettement.

2.9 Événements postérieurs à la clôture liés au périmètre de consolidation

Les regroupements d'entreprises réalisés après la clôture sont les suivants :

- › le 10 janvier 2023 : société Center Lav Lavanderia Industrial Ltda au Brésil, (chiffre d'affaires d'environ 0,5 million d'euros, 35 employés) ;
- › le 13 janvier 2023 : actifs d'Euromaty en Pologne (Tapis, chiffre d'affaires d'environ 0,1 million d'euros, 1 employé) ;
- › le 13 janvier 2023 : société Francisco Ângelo Ribeiro Teixeira SA au Portugal (chiffre d'affaires d'environ 1,7 million d'euros, 47 employés) ;

- › le 21 février 2023 : société Sistema Ambiente srl en Italie (Pest control, chiffre d'affaires d'environ 1,5 million d'euros, 20 employés) ;
- › le 28 février 2023 : société Pevi sro en République Tchèque (Vêtements de travail, chiffre d'affaires d'environ 2,8 millions d'euros, 37 employés).

Ces acquisitions « bolt ons » contribuent à consolider la position du Groupe dans ces différents pays.

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

Le Groupe est structuré en six secteurs opérationnels principaux, principalement selon la géographie. Afin de regrouper différents pays, le Groupe a exercé son jugement et a considéré que les regroupements présentés prenaient en compte au mieux les caractéristiques économiques similaires et la maturité en matière de croissance à long terme de chacun des pays.

La ventilation géographique des activités de services de location-entretien d'articles textiles et d'équipements d'hygiène et de bien-être est la suivante :

- › France ;
- › Europe centrale : Allemagne & Autriche, Belgique & Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Hongrie & Slovaquie, et Suisse ;

- › Scandinavie & Europe de l'est : Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Estonie, Lettonie, Lituanie et Russie ;
- › Royaume-Uni & Irlande ;
- › Amérique latine : Brésil, Chili, Colombie et Mexique ;
- › Europe du sud : Espagne & Andorre, Italie et Portugal.

Les autres secteurs regroupent les entités manufacturières qui comprennent les unités génératrices de trésorerie Le Jacquard Français (créateur et fabricant de linge de maison en France) et Kennedy Hygiène (fabrication d'appareils sanitaires au Royaume-Uni) et les holdings.

Le management suit la performance par secteur principalement au niveau de l'EBITDA ajusté. Au contraire, les charges de financement et la charge d'impôt sont principalement suivies au niveau du Groupe.

3.1 Produits de l'activité ordinaire

2022

(en millions d'euros)	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Éliminations et autres secteurs	Total
Clients externes	1 185,0	870,0	580,7	476,5	347,3	330,5	30,8	3 820,9
Inter-secteur	4,5	3,8	0,1	0,1	-	0,4	(8,8)	-
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE DU SECTEUR	1 189,5	873,8	580,8	476,6	347,3	330,9	21,9	3 820,9

2021

(en millions d'euros)	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Éliminations et autres secteurs	Total
Clients externes	953,8	735,3	498,9	364,2	234,1	235,9	26,1	3 048,3
Inter-secteur	2,9	3,4	0,1	0,1	-	0,2	(6,6)	-
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE DU SECTEUR	956,7	738,6	499,0	364,3	234,1	236,1	19,4	3 048,3

3.2 Résultat

Indicateurs non définis par les normes IFRS

L'EBIT ajusté est défini comme le bénéfice net (ou la perte nette) avant résultat financier, charge d'impôt, quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise, pertes de valeur sur le goodwill, autres produits et charges opérationnels, frais financiers divers (services bancaires comptabilisés dans le résultat opérationnel) et charges IFRS 2 (paiements fondés sur des actions). Le rapprochement de l'EBIT ajusté avec le compte de résultat consolidé est présenté ci-dessous.

L'EBITDA ajusté est défini comme l'EBIT ajusté, avant dotations aux amortissements net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat. Le rapprochement de l'EBITDA ajusté avec le compte de résultat consolidé est présenté ci-dessous.

Afin de prendre en compte les précisions récentes publiées le 29 octobre 2021 par l'ESMA sur les indicateurs alternatifs de performance, le Groupe a rajouté le terme « ajusté » dans les définitions ci-dessus. Le contenu de ces indicateurs reste toutefois inchangé par rapport aux exercices précédents.

2022

(en millions d'euros)	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Éliminations et autres secteurs	Total
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises, perte de valeur sur le goodwill et avant autres produits et charges opérationnels	248,9	85,1	104,9	36,7	53,8	28,4	(38,2)	519,6
Frais financiers divers	0,6	0,1	(0,0)	0,1	0,1	0,2	0,5	1,7
Charges sur paiements en actions	1,6	0,1	0,2	-	-	-	20,4	22,3
EBIT ajusté	251,1	85,2	105,1	36,9	53,9	28,7	(17,2)	543,7
Dotations aux amortissements, net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat	205,1	173,8	105,2	106,3	62,5	61,4	1,7	715,9
EBITDA ajusté	456,2	259,0	210,2	143,2	116,4	90,1	(15,5)	1 259,6
Marge d'EBITDA ajusté	38,4 %	29,6 %	36,2 %	30,0 %	33,5 %	27,2 %		33,0 %

2021

(en millions d'euros)	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Éliminations et autres secteurs	Total
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises, perte de valeur sur le goodwill et avant autres produits et charges opérationnels	178,3	79,5	88,3	9,7	35,6	7,4	(40,1)	358,8
Frais financiers divers	0,5	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,5	1,6
Charges sur paiements en actions	1,4	0,1	0,0	0,0	-	-	26,5	28,0
EBIT ajusté	180,2	79,7	88,4	9,9	35,7	7,6	(13,0)	388,3
Dotations aux amortissements, net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat	193,5	160,8	103,6	102,2	42,1	60,1	1,4	663,7
EBITDA ajusté	373,7	240,5	191,9	112,1	77,8	67,7	(11,6)	1 052,1
Marge d'EBITDA ajusté	39,1 %	32,6 %	38,5 %	30,8 %	33,2 %	28,7 %		34,5 %

La performance de l'exercice est marquée par :

- la vigueur de la reprise du marché de l'Hôtellerie-Restauration et de l'économie après la pandémie de Covid-19 ;

- la hausse des prix, qui reflète la capacité du Groupe à répercuter sur ses clients, la hausse de ses coûts, notamment de l'énergie, dans le contexte d'inflation qui a marqué l'année 2022.

3.3 Informations géographiques

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
France (dont Le Jacquard Français)	1 195,4	964,4
Allemagne	462,2	388,0
Royaume-Uni (dont Kennedy Hygiène)	396,9	316,1
Brésil	242,3	193,4
Espagne & Andorre	230,5	160,3
Danemark	228,9	186,1
Suède	213,9	204,4
Pays-Bas	150,6	135,8
Mexique	50,2	0,0
Autres pays	650,0	499,9
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	3 820,9	3 048,3

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
France (dont Le Jacquard Français)	2 408,0	2 370,9
Suède	753,2	827,1
Danemark	642,6	643,9
Allemagne	523,2	480,0
Pays-Bas	504,6	514,9
Royaume-Uni (dont Kennedy Hygiène)	428,3	450,3
Brésil	421,3	369,1
Espagne & Andorre	293,1	283,3
Mexique	238,2	0,0
Autres pays	953,5	981,8
ACTIFS NON COURANTS	7 166,0	6 921,4

Les actifs non courants présentés ci-dessus sont composés des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation.

NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

4.1 Produits de l'activité ordinaire

Les revenus sont comptabilisés lorsque le Groupe a fourni au client le bien ou le service promis.

Principes comptables

Prestations de services

Les produits relatifs aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

Le modèle en cinq étapes introduit par la norme IFRS 15 requiert notamment d'identifier pour chaque contrat de prestation les obligations de prestation qu'il comporte. La quasi-totalité des revenus du Groupe provient de la vente de prestations de services dans le cadre de contrats pluriannuels. L'analyse de contrats montre que d'une manière générale les différents services promis aux clients constituent une obligation unique de performance.

Les produits relatifs aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les

services sont rendus, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure de la prestation rendue par Elis. Ces services sont le plus souvent facturés et réglés mensuellement : les entités du Groupe ont un droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'a pour le client l'obligation de prestation qu'elles ont remplie jusqu'à la date considérée.

Lorsque ces prestations de services sont facturées d'avance dans le cadre d'abonnements portant sur un mois ou plus, la quote-part de facturation correspondant à une prestation non encore réalisée, est enregistrée en « Passifs sur contrats ».

Ventes de biens

Les produits des activités ordinaires issus de la vente de biens sont comptabilisés à la date à laquelle le contrôle de l'actif vendu est transféré au client.

4.2 Désagrégation des produits des activités ordinaires

Les produits provenant des prestations de services sont répartis entre trois principales activités à savoir : le linge plat, les vêtements professionnels et les solutions d'hygiène et de bien-être. Ces prestations sont réalisées auprès de clients évoluant principalement sur les segments de l'Hôtellerie-Restaurant, de l'Industrie, du Commerce et des Services, et de la Santé.

2022

(en millions d'euros)	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Autres secteurs	Total
Linge plat	472,6	314,8	114,0	313,0	282,3	202,0	-	1 698,8
Vêtement professionnel	421,9	452,9	224,6	129,3	62,7	86,2	-	1 377,5
Hygiène bien-être	318,1	77,8	201,9	23,1	-	39,0	0,3	660,1
Divers	(27,6)	24,5	40,2	11,1	2,4	3,4	30,4	84,4
Produits par services	1 185,0	870,0	580,7	476,5	347,3	330,5	30,8	3 820,9
Hôtellerie-Restaurant	411,1	113,5	101,1	161,5	30,0	160,6	-	977,8
Industrie	220,6	285,4	298,2	82,7	72,8	61,6	-	1 021,2
Santé	200,2	335,9	83,1	177,4	242,1	53,3	-	1 092,0
Commerce et Services	408,2	135,2	98,4	54,9	2,5	55,0	-	754,2
Divers	(55,0)	0,0	(0,0)	0,0	(0,0)	0,0	30,8	(24,3)
Produits par segment de clientèle	1 185,0	870,0	580,7	476,5	347,3	330,5	30,8	3 820,9
Prestations de services (fournis sur une certaine période)	1 173,3	844,8	542,5	461,1	341,3	326,8	4,0	3 693,8
Ventes de biens (fournis à une date donnée)	11,7	25,2	38,2	15,5	6,0	3,7	26,7	127,1
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	1 185,0	870,0	580,7	476,5	347,3	330,5	30,8	3 820,9

2021

(en millions d'euros)	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Autres secteurs	Total
Linge plat	312,8	253,1	85,4	216,9	181,2	133,2	-	1 182,6
Vêtement professionnel	381,6	405,2	205,2	118,2	46,6	70,3	-	1 227,1
Hygiène bien-être	290,4	60,6	175,9	16,5	0,0	32,7	0,5	576,7
Divers	(31,0)	16,3	32,5	12,6	6,3	(0,4)	25,6	61,9
Produits par services	953,8	735,3	498,9	364,2	234,1	235,9	26,1	3 048,3
Hôtellerie-Restaurant	233,3	67,1	59,8	87,1	12,4	88,5	-	548,3
Industrie	208,0	245,3	280,6	71,6	54,2	51,8	-	911,4
Santé	190,6	302,7	73,8	160,6	166,3	42,7	-	936,7
Commerce et Services	352,9	120,2	84,8	44,8	1,3	52,9	-	656,8
Divers	(31,0)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,0	26,1	(5,0)
Produits par segment de clientèle	953,8	735,3	498,9	364,2	234,1	235,9	26,1	3 048,3
Prestations de services (fournis sur une certaine période)	952,1	716,2	468,4	348,6	226,4	235,5	2,9	2 950,0
Ventes de biens (fournis à une date donnée)	1,7	19,2	30,5	15,6	7,7	0,4	23,1	98,3
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	953,8	735,3	498,9	364,2	234,1	235,9	26,1	3 048,3

4.3 Soldes des contrats

Principes comptables

Actifs sur contrats

Les actifs courants sur contrats représentent des prestations rendues aux clients au cours des derniers mois de la période de reporting, non encore facturées. Ces montants sont transférés en créance clients lorsque le Groupe acquiert un droit inconditionnel à cette créance. Ceci est généralement le cas lorsque la facture est adressée aux clients.

Passifs sur contrats

Les passifs courants sur contrats reflètent les produits constatés d'avance, à savoir la facturation de services qui seront principalement réalisés le mois suivant la fin de la période de reporting.

Coûts des contrats

La norme IFRS 15 impose de comptabiliser à l'actif les coûts marginaux d'acquisition de contrats conclus avec les clients lorsque leur durée de vie est supérieure à un an et d'en répartir le coût sur cette même durée. Dans le cas du Groupe, cet actif correspond notamment aux commissions sur ventes versées, proportionnelles au montant ou au nombre de contrats signés. La variation de cet actif, classé en « Actifs non courants », entre deux périodes de reporting est comptabilisée au compte de résultat en « Frais de vente, généraux et administratifs ».

Les montants des créances clients, des actifs et des passifs sur contrats avec les clients sont présentés à la note 4.4 « Créances clients, autres débiteurs et actifs sur contrats » et à la note 4.9 « Autres actifs et passifs courants ».

Les produits des activités ordinaires comptabilisés au cours d'exercice incluent la totalité du montant qui était dans le solde d'ouverture des passifs sur contrats au début de l'exercice.

4.4 Créances clients, autres débiteurs et actifs sur contrats

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Elles sont incluses dans les actifs courants.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au titre des « pertes de crédit attendues », qui implique que le Groupe exerce son jugement pour évaluer les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie de la créance. Pour ce faire, le

Groupe utilise principalement une matrice de dépréciation basée sur l'historique. Cette dépréciation est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels constituant l'actif financier arrivent à expiration, lorsque la Société renonce à ses droits, ou bien lorsque la Société transfère ses droits et qu'elle n'a plus la quasi-totalité des risques et avantages attachés.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clients et effets à recevoir (bruts)	737,0	599,8
(-) dépréciations des créances	(54,3)	(57,9)
CLIENTS ET EFFETS À RECEVOIR	682,8	541,8
Autres créances	65,4	57,9
TOTAL DES CRÉANCES ET AUTRES DÉBITEURS	748,2	599,8
Actifs sur contrats	45,5	38,1
TOTAL DES CRÉANCES, AUTRES DÉBITEURS ET ACTIFS SUR CONTRATS	793,6	637,8
› dont le recouvrement est attendu dans moins d'un an	793,6	637,8
› dont le recouvrement est attendu dans plus d'un an	-	-

Les variations des créances, autres débiteurs et actifs sur contrats au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Au 1^{er} janvier	637,8	544,7
Mouvements de BFR – brut	113,6	68,4
Variation de la provision pour dépréciation	5,7	8,4
Mouvements de BFR – net	119,3	76,8
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	37,8	8,2
Écarts de conversion	(0,1)	1,8
Variation des créances sur cession d'immobilisations	(3,4)	3,4
Autres mouvements	2,2	2,9
AU 31 DÉCEMBRE	793,6	637,8

Les mouvements de BFR – brut en 2022 s'expliquent principalement par la hausse de l'activité et des prix, par rapport à une fin d'année 2021 marquée par la crise du coronavirus.

Les mouvements sur la dépréciation des créances clients sont les suivants :

(en millions d'euros)	Dépréciation
Au 31 décembre 2021	(57,9)
Variations de l'exercice	5,7
Variations de périmètre	(1,8)
Écarts de conversion	(0,7)
Autres	0,4
AU 31 DÉCEMBRE 2022	(54,3)

Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est détaillée dans la note 8.1 « Gestion des risques financiers ».

4.5 Dotations aux amortissements et aux provisions et autres charges par nature

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements (nettes de la quote-part de subvention virée au compte de résultat)		
› incluses dans le Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises		
Articles textiles en location-entretien	(424,0)	(386,9)
Autres articles en location-entretien	(30,3)	(28,5)
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	(158,6)	(156,3)
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	(103,7)	(92,6)
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	0,7	0,6
› figurant en autres produits et charges opérationnels	(0,1)	0,0
› dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	(80,1)	(81,1)
› figurant en résultat des activités abandonnées	-	-
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (NETTES DE LA QUOTE-PART DE SUBVENTION VIRÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT)	(796,2)	(744,8)
Dotations ou reprises de provisions		
› incluses dans le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises, perte de valeur sur le goodwill et avant autres produits et charges opérationnels	2,4	1,7
› figurant en autres produits et charges opérationnels	3,8	(2,0)
TOTAL DES DOTATIONS OU REPRIS DE PROVISIONS	6,1	(0,3)

4.6 Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents sont présentés de manière distincte en « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'ils sont significatifs, ceci afin de faciliter la compréhension de la performance du Groupe.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Coûts connexes aux acquisitions	(4,4)	(2,1)
Ajustements de compléments de prix	2,1	(3,0)
Charges de restructuration	(5,1)	(6,4)
Coûts non capitalisables relatifs au changement de systèmes informatiques	(0,3)	-
Litiges	(0,5)	0,1
Plus ou moins-values sur cessions de sites	0,4	1,8
Charges liées aux cessions de sites	(0,9)	(0,1)
Dépollution – coûts nets des variations de provisions	1,0	0,8
Divers ^(a)	(1,4)	(7,2)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(9,0)	(16,1)

(a) La ligne « divers » correspond principalement en 2021 à une dotation pour contrat déficitaire au Danemark à hauteur de 5,8 millions d'euros.

4.7 Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

Les stocks qui correspondent à des matières premières, des matières consommables, des pièces détachées et des marchandises, sont évalués au coût d'achat et sont à rotation rapide.

Les produits en cours et finis (articles textiles et appareils sanitaires) sont évalués à leur coût de revient, constitués :

- › du coût d'acquisition des matières consommées ;
- › des charges directes de production ;
- › des charges indirectes de production qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	55,8	40,8
Stocks d'encours de production	1,2	0,2
Stocks de produits intermédiaires et finis	19,6	15,9
Stocks de marchandises	118,7	81,8
STOCKS	195,3	138,6
› dont stocks (au coût)	201,1	143,5
› dont (-) dépréciations	(5,8)	(4,8)

Les variations des stocks nets au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Au 1^{er} janvier	138,6	137,3
Variation des stocks – brut	51,0	(1,1)
Variation de la provision pour dépréciation	(1,0)	0,1
Variation des stocks – net	50,0	(1,0)
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	8,5	1,3
Écarts de conversion	(1,7)	1,0
Autres mouvements	(0,1)	(0,0)
AU 31 DÉCEMBRE	195,3	138,6

L'augmentation des stocks intègre deux effets :

- › d'une part, la forte inflation sur les matières premières et le linge, en lien avec les coûts de l'énergie et du fret ;

- › d'autre part, la désorganisation de la *supply chain* mondiale, qui a conduit les entrepôts centraux du Groupe à surstocker afin de compenser les aléas liés au transport maritime mondial.

4.8 Fournisseurs et autres créditeurs

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	326,5	233,3
Dettes fournisseurs d'immobilisations	27,7	16,7
Autres créditeurs	10,7	12,6
TOTAL DES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	364,9	262,5

Les variations des fournisseurs et autres créditeurs au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Au 1^{er} janvier	262,5	221,3
Mouvements de BFR	82,2	35,3
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	9,1	3,9
Écarts de conversion	0,2	1,1
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	9,7	(0,9)
Autres mouvements	1,2	1,9
AU 31 DÉCEMBRE	364,9	262,5

La variation de BFR s'explique principalement par la hausse des volumes d'achats et des prix par rapport à la fin de l'exercice 2021 marquée par la pandémie.

4.9 Autres actifs et passifs courants

(en millions d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Charges constatées d'avance		14,4	13,5
Dérivés actifs courants – couverture de flux de trésorerie	8.8	1,0	3,1
Autres dérivés actifs courants		0,7	1,3
Autres actifs		1,3	0,9
TOTAL DES AUTRES ACTIFS		17,4	18,9
Dépôts et cautionnements reçus		10,2	10,5
Dettes sociales		220,4	194,0
Dettes fiscales et autres dettes		180,2	165,8
Dettes liées aux paiements différés relatifs aux acquisitions		33,9	6,5
Dettes liées aux engagements de rachats des participations ne donnant pas le contrôle		-	1,2
Dérivés passifs courants – couverture de flux de trésorerie	8.8	5,1	0,0
Autres dérivés passifs courants		2,2	0,7
Subventions d'investissement		1,8	2,0
TOTAL DES AUTRES PASSIFS		453,9	380,8
Passifs sur contrats		81,4	75,8
TOTAL DES PASSIFS SUR CONTRATS ET AUTRES PASSIFS		535,2	456,6

Les variations des autres actifs au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Au 1^{er} janvier	18,9	18,8
Mouvements de BFR	(0,3)	(2,8)
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	0,6	0,1
Écarts de conversion	(0,2)	0,3
Variation des instruments dérivés	(2,7)	3,0
Autres mouvements	1,1	(0,5)
AU 31 DÉCEMBRE	17,4	18,9

Les variations des passifs sur contrats et des autres passifs au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Au 1^{er} janvier	456,6	410,5
Mouvements de BFR	35,7	45,5
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	15,7	6,8
Écarts de conversion	(4,6)	3,8
Variation de la dette liée aux regroupements d'entreprises	26,5	1,6
Variation des instruments dérivés	6,6	(4,0)
Autres mouvements	(1,3)	(7,6)
AU 31 DÉCEMBRE	535,2	456,6

La variation de BFR s'explique principalement par la reprise de l'activité en 2022 avec une hausse des effectifs et des salaires.

NOTE 5 Charges et avantages du personnel

5.1 Effectifs moyens

(en nombre de personnes)	31/12/2022	31/12/2021
Ingénieurs et cadres	3 154	2 951
Techniciens et agents de maîtrise	3 003	2 736
Employés	4 958	4 553
Agents de distribution	6 853	6 688
Ouvriers	33 866	30 914
Total effectif par catégorie	51 834	47 841
France	12 855	11 809
Étranger	38 978	36 032
Total effectif	51 834	47 841

5.2 Charges liées aux avantages au personnel

Principes comptables

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux

salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les écarts actuariels relatifs aux obligations issues des régimes à prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les mesures relatives à l'activité partielle ont été enregistrées en moins des charges auxquelles elles sont liées, au même rythme que la comptabilisation des salaires, conformément à la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ».

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	(1 208,3)	(985,6)
Charges sociales	(298,0)	(252,0)
Participation et intéressement des salariés	(35,1)	(23,8)
Autres avantages au personnel	(0,7)	(2,3)
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	(22,3)	(28,0)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(1 564,4)	(1 291,7)

L'exercice 2022 est marqué par une hausse des frais de personnel dans le contexte de reprise de l'activité et d'augmentation significative des salaires dans la plupart des pays du Groupe, dans le contexte d'inflation.

5.3 Actifs/passifs liés aux avantages au personnel

Principes comptables

Régimes à cotisations définies

Le Groupe cotise dans le cadre des diverses obligations légales ou, sur la base du volontariat, dans le cadre d'accords contractuels. L'obligation du Groupe se limite alors au versement des cotisations.

Régimes à prestations définies

Les engagements d'Elis en matière d'avantages à long terme, de régimes de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies consentis par les filiales françaises portent sur :

- › des compléments de retraite versés à une catégorie de cadres supérieurs. Ce régime complémentaire dont tous les bénéficiaires sont retraités est actuellement fermé ;
- › des indemnités de départ à la retraite à verser aux salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux règles françaises habituelles ;
- › des gratifications honorifiques (médailles du travail), dont le montant versé dépend de l'ancienneté des salariés.

Les engagements du Groupe en matière d'Indemnités de Fin de Carrière envers les salariés de ses filiales françaises sont dorénavant évalués conformément à la Décision IFRIC « Rattachement des avantages d'un plan aux périodes de service (IAS 19).

Les engagements des **filiales du Groupe au Royaume-Uni** sont regroupés dans un seul plan de pensions qui leur est spécifique. Ces engagements sont couverts par un fonds externe dédié, constitué le 1^{er} février 2016 et couvrant la totalité des engagements à cette date afin de ne pas devoir procéder à des versements complémentaires hors circonstances extraordinaires. La dernière révision triennale de la valorisation du fonds prévue par la réglementation britannique a été

réalisée en février 2022 et a validé la capacité du fonds à faire face à ses engagements.

Les prestations versées aux bénéficiaires de ce plan dépendent de leur ancienneté dans le plan et de leur rémunération dans les dernières années précédant leur départ en retraite. Les prestations versées sont revalorisées de 5 % chaque année au titre des droits acquis antérieurement au 1^{er} février 1999 et de l'indice des prix à la consommation pour les engagements acquis postérieurement à cette date. Les modalités de gestion des actifs de ce plan sont définies par la réglementation britannique, ainsi que les relations entre le Groupe et les Gérants (*Trustees*) du fonds. La responsabilité de la gestion du fonds, comportant les décisions d'allocation d'actifs et les appels de contribution incombe conjointement au Groupe et aux Gérants du fond, ces derniers comprenant des représentants du Groupe et des bénéficiaires du plan conformément à la réglementation en vigueur.

Un régime à prestations définies de taille comparativement réduite existe également **en république d'Irlande**. Il est également couvert par un fonds externe dédié.

Les engagements des **filiales du Groupe en Suède** proviennent pour l'essentiel de leur participation au plan ITP-2 couvrant certaines catégories de salariés du secteur privés nés jusqu'en 1978.

Les filiales suisses d'Elis ont des engagements envers leur personnel dont les principes sont régis par la loi suisse sur la Prévoyance Professionnelle.

Évaluation des passifs liés au personnel

L'évaluation des engagements correspondants est effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements du Groupe sont partiellement couverts par des fonds extérieurs et des provisions sont inscrites au bilan pour la différence.

La variation du passif comptabilisé au bilan du groupe Elis se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Obligation	Juste valeur des actifs du régime	Passif (Actif) net
Au 1^{er} janvier 2021	621,4	546,6	74,8
Coût des services rendus au cours de la période	9,3		9,3
Coût financier de la période	7,6	7,0	0,6
Prestations servies	(25,2)	(21,4)	(3,8)
Cotisations des participants au régime	2,8	2,8	-
Cotisations des employeurs au régime		2,8	(2,8)
Coût des services passés	(0,0)		(0,0)
Effet des changements de régime	(0,4)		(0,4)
Règlements	0,0		0,0
Écarts actuariels	(20,3)		(20,3)
Rendement des actifs du régime		0,9	(0,9)
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises et autres mouvements			-
Reclassement en passifs directement liés aux actifs destinés à la vente			
Différence de conversion	31,8	34,3	(2,4)
Au 31 décembre 2021	627,0	572,9	54,0
Coût des services rendus au cours de la période	10,0		10,0
Coût financier de la période	9,3	9,1	0,3
Prestations servies	(24,6)	(20,3)	(4,3)
Cotisations des participants au régime	7,0	7,0	-
Cotisations des employeurs au régime		5,0	(5,0)
Coût des services passés			-
Effet des changements de régime			-
Règlements	(0,0)		(0,0)
Écarts actuariels	(200,5)		(200,5)
Rendement des actifs du régime		(193,1)	193,1
Variation de l'effet du plafond des actifs		(2,0)	
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises et autres mouvements	1,4		1,4
Reclassement en passifs directement liés aux actifs destinés à la vente			
Différence de conversion	(15,4)	(15,1)	(0,3)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	414,2	363,6	50,7

L'augmentation importante des taux d'actualisation retenus pour valoriser les engagements du Groupe en matière d'engagements à long terme envers le personnel à la clôture de l'exercice 2022 par rapport aux valeurs de l'exercice précédent, dont les valeurs sur les principaux pays sont données dans les tableaux ci-dessous, se traduit par une diminution de 200,5 millions d'euros des

obligations du Groupe. Une diminution concomitante de 193,1 millions d'euros de la valeur des actifs des régimes associés est enregistrée pour la même raison. Ces deux variations, cumulées avec la variation de l'effet du plafond des actifs, ont été enregistrées parmi les autres éléments du résultat global consolidé pour un montant net de 5,4 millions d'euros.

FINANCEMENT DE L'ENGAGEMENT LIÉ AUX AVANTAGES AU PERSONNEL

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des engagements non financés	64,1	46,7
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	350,1	580,2
Valeur totale des engagements relatifs aux régimes à prestations définies (1)	414,2	627,0
Juste valeur des actifs des régimes (2)	363,6	572,9
VALEUR NETTE DU PASSIF (ACTIF) RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	50,7	54,0

INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
France	38,3	45,6
Irlande	(2,9)	(3,5)
Royaume-Uni	(15,9)	(48,4)
Suède	22,4	35,0
Suisse	2,7	20,3
Autres pays	6,0	5,2
PASSIFS (ACTIFS) NETS LIÉS AUX AVANTAGES AU PERSONNEL	50,7	54,0

DÉTAIL POUR LA FRANCE

Les engagements et provisions du Groupe au titre de ses filiales françaises se décomposent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,5 %	0,9 %
Taux d'augmentation attendue des salaires	inflation+0/6 %	inflation+0/6 %

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des engagements non financés	36,4	45,6
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	3,8	
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	40,1	45,6
Juste valeur des actifs des régimes (2)	1,8	
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	38,3	45,6

	Sensibilités France
Taux d'actualisation – impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 4,3 %
Taux d'actualisation – impact d'une hausse de 0,5 pt	- 3,8 %
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions – impact d'une baisse de 0,5 pt	- 0,9 %
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions – impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 0,9 %

	France
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	5,1
Duration moyenne pondérée des obligations	6,9

(en millions d'euros)	France
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-
Actions	0,5
Obligations	1,1
Immobilier et prêts hypothécaires	0,1
Dérivés	0,1
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	1,8

DÉTAIL POUR L'IRLANDE

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,70 %	1,45 %
Taux d'augmentation attendue des salaires	3,40 %	2,95 %
Taux d'augmentation attendue des retraites	3,00 %	3,00 %

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des engagements non financés		
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	21,5	29,6
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	21,5	29,6
Juste valeur des actifs des régimes (2)	24,4	33,1
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	(2,9)	(3,5)

	Sensibilités Irlande
Taux d'actualisation – impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 8,8 %
Taux d'actualisation – impact d'une hausse de 0,5 pt	- 7,2 %
Taux d'augmentation attendue des salaires – impact d'une baisse de 0,5 pt	- 1,6 %
Taux d'augmentation attendue des salaires – impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 1,6 %
Taux d'augmentation attendue des pensions – impact d'une baisse de 0,5 pt	- 5,7 %
Taux d'augmentation attendue des pensions – impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 6,2 %

	Irlande
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	0,3
Duration moyenne pondérée des obligations	16,0

(en millions d'euros)	Irlande
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3
Actions	4,0
Obligations	16,1
Immobilier et prêts hypothécaires	0,4
Dérivés	3,5
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	24,4

DÉTAIL POUR LE ROYAUME-UNI

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	5,00 %	1,80 %
Taux d'augmentation attendue des salaires	2,80 %	3,00 %
Taux d'augmentation attendue des retraites	2,90 %	3,10 %

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des engagements non financés		
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	258,8	433,1
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	258,8	433,1
Juste valeur des actifs des régimes (2)	274,6	481,4
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	(15,9)	(48,4)

	Sensibilités Royaume-Uni
Taux d'actualisation – impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 6,5 %
Taux d'actualisation – impact d'une hausse de 0,5 pt	- 5,9 %
Taux d'augmentation attendue des salaires – impact d'une baisse de 0,5 pt	- 0,0 %
Taux d'augmentation attendue des salaires – impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 0,0 %
Taux d'augmentation attendue des pensions – impact d'une baisse de 0,5 pt	- 2,3 %
Taux d'augmentation attendue des pensions – impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 2,3 %

	Royaume-Uni
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	0,2
Duration moyenne pondérée des obligations	12,0

(en millions d'euros)	Royaume-Uni
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,2
Actions	11,1
Obligations	168,8
Immobilier et prêts hypothécaires	-
Dérivés	91,6
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	274,6

DÉTAIL POUR LA SUÈDE

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	4,00 %	1,75 %
Taux d'augmentation attendue des salaires		
Taux d'augmentation attendue des retraites	2,00 %	2,00 %

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des engagements non financés	22,4	35,0
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés		
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	22,4	35,0
Juste valeur des actifs des régimes (2)		
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	22,4	35,0

	Sensibilités Suède
Taux d'actualisation – impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 7,2 %
Taux d'actualisation – impact d'une hausse de 0,5 pt	- 6,5 %
Taux d'augmentation attendue des pensions – impact d'une baisse de 0,5 pt	- 6,6 %
Taux d'augmentation attendue des pensions – impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 7,3 %

	Suède
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	1,1
Duration moyenne pondérée des obligations	14,3

DÉTAIL POUR LA SUISSE

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	2,25 %	0,30 %
Taux d'augmentation attendue des salaires	1,25 %	1,00 %
Taux d'augmentation attendue des retraites	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des engagements non financés		
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	65,2	78,5
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	65,2	78,5
Juste valeur des actifs des régimes (2)	62,5	58,2
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	2,7	20,3

	Sensibilités Suisse
Taux d'actualisation – impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 7,1 %
Taux d'actualisation – impact d'une hausse de 0,5 pt	- 6,2 %
Taux d'augmentation attendue des salaires – impact d'une baisse de 0,5 pt	- 0,8 %
Taux d'augmentation attendue des salaires – impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 1,0 %

	Suisse
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	2,7
Duration moyenne pondérée des obligations	13

(en millions d'euros)	Suisse
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,0
Actions	23,4
Obligations	22,7
Immobilier et prêts hypothécaires	10,7
Dérivés	3,7
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	62,5

5.4 Paiements fondés sur des actions

Principes comptables

Attributions gratuites d'actions de performance

En application d'IFRS 2, Elis a estimé la juste valeur des plans en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, celle-ci étant basée sur le cours de l'action à la date d'attribution pondérée par l'estimation raisonnable d'atteinte des critères d'attribution des actions. La charge, enregistrée avec une contrepartie en capitaux propres, est répartie sur la durée d'acquisition des droits courant à partir de la date du directoire ayant décidé du plan et est mentionnée à la note 5.2 « Charges liées aux avantages au personnel ».

Plan d'épargne de Groupe « Elis for All »

Le Groupe évalue la charge IFRS 2 de l'avantage offert aux salariés qui souscrivent à son Plan d'Épargne de Groupe par référence à la juste valeur de la décote offerte sur des actions non cessibles. La décote octroyée par le Groupe est valorisée comme le coût d'une stratégie combinant la vente à terme d'actions à la date de fin de la période d'incessibilité avec l'achat au comptant du même nombre d'actions, financé par un emprunt sans affectation avec remboursement in fine, souscrit pour la durée d'incessibilité au taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen. Le Groupe considère que l'utilisation de toute autre méthode aurait abouti à un montant sensiblement égal à celui ainsi calculé, en tous cas non matériel à son échelle. La date de valorisation retenue est celle à laquelle le Groupe et ses salariés ont accepté l'accord de paiement fondé sur des actions.

Attributions gratuites d'actions de performance

Les plans d'attribution d'actions de performance mis en œuvre par la Société, dont les actions ont été acquises au cours de l'exercice ou sont toujours en cours d'acquisition à la clôture de l'exercice, sont les suivants :

Attributions gratuites d'actions de performance	Plan n° 10 - 2019	Plan n° 12 - 2020	Plan n° 13 - 2020	Plan n° 14 - 2021	Plan n° 15 - 2021	Plan n° 16 - 2022	Plan n° 17 - 2022	Plan n° 18 - 2022
Date d'assemblée	27/05/2016	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020
Date du conseil de surveillance	06/03/2019	03/03/2020 et 30/06/2020	03/03/2020 et 30/06/2020	08/03/2021	08/03/2021	08/03/2022	08/03/2022	08/03/2022
Date de la décision du directoire	02/05/2019	09/07/2020	28/12/2020	10/03/2021	30/08/2021	15/04/2022	20/05/2022	24/10/2022
Nombre de droits consentis à l'origine	1 476 558	2 101 762	19 350	1 417 198	25 363	1 087 011	500 500	309 574
› dont membres du comité exécutif	417 746	581 029	0	448 472	0	0	500 500	0
› dont mandataires sociaux :	194 300	276 244	0	213 220	0	0	240 128	0
– Xavier Martiré	116 580	165 746	0	127 932	0	0	144 334	0
– Louis Guyot	45 337	64 457	0	49 751	0	0	55 880	0
– Matthieu Lecharny	32 383	46 041	0	35 537	0	0	39 914	0
Nombre de bénéficiaires	521	536	23	526	17	524	11	222
› dont membres du comité exécutif	11	11	0	11	0	0	11	0
› dont mandataires sociaux	3 ^(a)	3 ^(a)	0	3 ^(a)	0	0	3 ^(a)	0
Date d'attribution	02/05/2019	09/07/2020	28/12/2020	10/03/2021	30/08/2021	15/04/2022	20/05/2022	24/10/2022
Date d'acquisition								
› membres du directoire et du comité exécutif	02/05/2022 ^(b)	09/07/2023 ^(b)		10/03/2024 ^(b)			20/05/2025 ^(b)	
› autres bénéficiaires	02/05/2021 ^(b)	11/07/2022 ^(b)	28/12/2022 ^(b)	10/03/2023 ^(b)	30/08/2023 ^(b)	15/04/2024 ^(b)		24/10/2024 ^(b)
Date de fin de conservation des actions								
› membres du directoire et du comité exécutif	02/05/2022 ^(c)	09/07/2023 ^(c)		10/03/2024 ^(c)			20/05/2025 ^(c)	
› autres bénéficiaires	02/05/2021 ^(c)	11/07/2022 ^(c)	28/12/2022 ^(c)	10/03/2023 ^(c)	30/08/2023 ^(c)	15/04/2024 ^(c)		24/10/2024 ^(c)
Droits acquis au 31/12/2022	1 193 750^(d)	1 366 492^(e)	16 250^(e)	0^(f)	0^(f)	0^(g)	0^(g)	0^(g)
Nombre de droits devenus caducs au 31/12/2022	-	186 469	3 100	109 449	4 542	36 987	0	1 825
Nombre de droits restants à acquérir au 31/12/2022	-	548 801	-	1 307 749	20 821	1 050 024	500 500	307 749
› dont membres du comité exécutif	-	548 801		423 596			500 500	
› dont mandataires sociaux :	-	276 244		213 220			240 128	
– Xavier Martiré	-	165 746		127 932			144 334	
– Louis Guyot	-	64 457		49 751			55 880	
– Matthieu Lecharny	-	46 041		35 537			39 914	
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2022	402	457	20	470	14	500	11	221
› dont membres du comité exécutif	9	10	0	10	0	0	11	0
› dont mandataires sociaux	3 ^(a)	3 ^(a)	0	3 ^(a)	0	0	3 ^(a)	0

- (a) Xavier Martiré, Louis Guyot et Matthieu Lechamy.
- (b) Les actions sont acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux années à compter de la date d'attribution pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité exécutif (en ce compris les membres du directoire), pour lesquels la période d'acquisition est fixée à trois années à compter de la date d'attribution.
- (c) Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan de sorte que les actions seront disponibles et pourront être librement cédées à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve toutefois des périodes légales d'abstention et des dispositions de la charte de déontologie boursière en matière de prévention des abus de marchés. En outre, chaque membre du directoire est tenu de conserver au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions un nombre d'actions fixé par le conseil de surveillance conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise figurant au chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2022.
- (d) Sur recommandation du CNRG, le conseil de surveillance et le directoire dans leurs séances du 8 mars 2021, ont réexaminé les objectifs attachés aux actions de performance du plan n° 10 attribuées au comité exécutif dont la période de vesting arrive à expiration en 2022, et ont décidé que, compte tenu de la crise liée à l'épidémie de Covid, et sur la base des mêmes calculs que ceux mis en œuvre pour la livraison du plan n° 10 pour les salariés en 2021, de redéfinir l'objectif de chiffres d'affaires 2021 à 2 910 millions d'euros, d'aligner l'objectif d'EBIT 2021 sur celui du plan salariés 2020, soit 319 millions d'euros (le TSR demeurant inchangé). Sur recommandation du CNRG, le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 8 mars 2022, a examiné la performance attachée à l'acquisition définitive des actions de performance attribuées au comité exécutif au titre du plan n° 10, et a constaté que les deux conditions liées au chiffre d'affaires et à l'EBIT 2021, ajustés de l'impact Covid, étaient remplis alors que le TSR 2021 n'était pas atteint. En conséquence, 67 % des actions de performance attribuées en 2019 au comité exécutif ont été acquises le 2 mai 2022.
- (e) Sur recommandation du CNRG, le conseil de surveillance et le directoire dans leurs séances du 8 mars 2021, ont réexaminé les objectifs attachés aux actions de performance du plan n° 12 attribuées aux salariés dont la période de vesting arrivait à expiration en juillet 2022, et ont décidé que, compte tenu de la crise liée à l'épidémie de Covid, et sur la base des mêmes calculs que ceux mis en œuvre pour la livraison du plan n° 10 pour les salariés en 2021, de redéfinir l'objectif de chiffres d'affaires 2021 à 2 910 millions d'euros, les deux autres objectifs (EBIT et TSR) demeurant inchangés. Sur recommandation du CNRG, le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 8 mars 2022, a examiné la performance attachée à l'acquisition définitive des actions de performance attribuées aux salariés au titre des plans n° 12 et n° 13, et a constaté que les trois conditions liées au chiffre d'affaires 2021, ajusté de l'impact Covid, à l'EBIT 2021 et au TSR 2021 étaient atteintes. En conséquence, 100 % des actions de performance attribuées en 2020 aux salariés ont été acquises respectivement le 11 juillet et le 28 décembre 2022.
- (f) Sauf dérogation du directoire, l'acquisition est soumise à une condition de présence ininterrompue au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition. En outre, les conditions de performance attachées à l'acquisition définitive des actions des plans n° 14 et 15 mis en œuvre en 2021 sont définies en référence à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBIT consolidé déterminées sur la base du business plan lui-même en phase avec les attentes du marché ainsi qu'à la performance relative de l'action Elis par rapport à un indice de référence. Le nombre d'actions acquises sera ainsi fonction du nombre d'objectifs atteints, étant précisé que l'atteinte des critères de performance est binaire de sorte que si le critère n'est pas atteint, la fraction des droits attachée à l'objectif concerné n'est pas due et les actions afférentes ne sont pas acquises. Pour les plans mis en œuvre en 2020 et 2021, 34 % des actions attribuées seront acquises si une condition de performance est remplie, 67 % si deux conditions sont remplies, et 100 % si les trois conditions sont remplies. Aucune action ne sera acquise si aucune des conditions de performance n'est satisfaite.
- (g) Sauf dérogation du directoire, l'acquisition est soumise à une condition de présence ininterrompue au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition. En outre, à partir des plans mis en œuvre en 2022, les conditions de performance attachées à l'acquisition définitive des actions sont définies en référence à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBIT consolidé déterminées sur la base du business plan lui-même en phase avec les attentes du marché, à un critère RSE ainsi qu'à la performance relative de l'action Elis par rapport à un indice de référence. Par ailleurs, trois seuils ont été définis pour déterminer l'atteinte des critères de performance économiques et RSE à l'issue de la période d'acquisition : un seuil de déclenchement (borne basse), un seuil cible et un seuil de surperformance (borne haute). S'agissant du critère boursier, deux seuils ont été définis (seuil cible et de surperformance). La mesure de la performance sera appréciée de manière linéaire entre chacune des bornes.
- Le nombre d'actions à livrer à l'issue de la période de vesting, sera déterminé en deux étapes : (i) un calcul en fonction de l'atteinte par chacun des critères du seuil ainsi défini, la mesure de la performance étant appréciée de manière linéaire entre chacune des bornes et (ii) une seconde limite sera appliquée afin de tenir compte de l'atteinte ou non des seuils cibles.
- Concernant les plans mis en œuvre en 2022, en ce qui concerne les critères économiques et RSE, le nombre d'actions à livrer sera de 0 %, si le seuil de déclenchement (borne basse) n'est pas atteint ; 25 %, si le seuil cible est atteint ; 37,5 %, si le seuil de surperformance (borne haute) est atteint. (Pour le critère boursier, seuls les deux derniers quotas s'appliqueront). Puis, la seconde limite définie ci-après s'appliquera :
- ▶ si les quatre seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 120 % des actions attribuées ;
 - ▶ si seulement trois seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), et quel que soit l'écart du quatrième critère par rapport au seuil cible, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 90 % des actions attribuées ;
 - ▶ si seulement deux seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), et quel que soit l'écart des deux autres critères par rapport à leur seuil cible respectif, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 80 % des actions attribuées ;
 - ▶ si seulement un seuil cible a été atteint (ou dépassé), et quel que soit l'écart des trois autres critères par rapport à leur seuil cible respectif, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 70 % des actions attribuées ;
 - ▶ si aucun seuil cible n'a été atteint, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 60 % des actions attribuées.

Plan d'épargne Groupe

Sur la base des délégations consenties aux termes des 25^e et 26^e résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2022, le directoire, après autorisation du conseil de surveillance du 27 juillet 2022, a décidé le 28 juillet 2022 de procéder à deux augmentations de capital par émission d'actions, dites « Elis for All 2022 », réservée l'une, aux salariés adhérents au Plan d'Épargne Groupe d'Elis et l'autre, aux salariés de filiales étrangères d'Elis dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Dans le cadre des 24^e et 25^e résolutions de l'assemblée générale extraordinaire annuelle du 30 juin 2020, le directoire, après autorisation du conseil de surveillance du 21 octobre 2020, a décidé le 17 mars 2021 du principe d'une augmentation de capital dite « Elis for All 2021 » réservée aux salariés adhérents du

plan d'épargne groupe Elis et d'une augmentation de capital réservée aux salariés de filiales étrangères d'Elis établies dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de l'objectif de développement de l'actionariat salarié du groupe Elis, visant à renforcer le sentiment d'appartenance de ses salariés en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés à son développement et à ses performances futures. Elles comportent uniquement une formule dite « classique » avec décote et abondement, au titre de laquelle le souscripteur est pleinement exposé aux variations du cours de l'action Elis.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans et les hypothèses de valorisation retenues :

Caractéristiques des plans	Plan 2022	Plan 2021
Date de l'assemblée générale	19/05/2022	30/06/2020
Date de décision du Président du directoire, arrêtant le prix de souscription	16/09/2022	05/05/2021
Date de clôture des souscriptions des salariés	05/10/2022	21/05/2021
Maturité du plan (en années)	5	5
Prix de souscription	8,97 €	10,46 €
Cours de clôture, à la date de clôture des souscriptions	11,04 €	14,93 €
Décote faciale	30,00 %	30,00 %
Décote par rapport au cours à la date de clôture des souscriptions	18,75 %	29,94 %
Nombre d'actions abondées	1 pour 10	1 pour 10
Hypothèses de valorisation (maturité 5 ans)		
Taux de financement des salariés sur 5 ans	2,84 %	3,56 %
Taux d'intérêt sans risques à 5 ans	2,84 %	-0,26 %
Taux de prêt ou d'emprunt des titres	0,50 %	0,50 %
Inaccessibilité pour le participant au marché, en %	5,30 %	20,15 %
Montants souscrits et valorisation		
Souscription		
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	4,9	10,6
Nombre d'actions souscrites	550 815	1 013 169
Charge brute, avant décote d'inaccessibilité (en millions d'euros)	1,1	4,5
Valorisation de la décote d'inaccessibilité (en millions d'euros)	-0,3	-3,0
Charge nette (en millions d'euros)	0,8	1,5
Impact d'une baisse de 0,5 point du taux de financement des salariés	0,4	0,4
Abondement		
Nombre d'actions abondées	50 638	91 995
Charge brute, avant décote d'inaccessibilité (en millions d'euros)	0,6	1,4
Valorisation de la décote d'inaccessibilité (en millions d'euros)	-0,0	-0,3
Charge nette (en millions d'euros)	0,5	1,1
Impact d'une baisse de 0,5 point du taux de financement des salariés	0,0	0,1
Total		
Montant total du plan (en millions d'euros)	1,7	5,9
Nombre d'actions émises	601 453	1 105 164
Charge brute, avant décote d'inaccessibilité (en millions d'euros)	1,7	5,9
Valorisation de la décote d'inaccessibilité (en millions d'euros)	-0,4	-3,3
Charge nette (en millions d'euros)	1,3	2,6
Impact d'une baisse de 0,5 point du taux de financement des salariés	0,5	0,5

Le montant enregistré en charge en 2022 au titre des plans classiques est de 0,8 million d'euros, net du coût d'inaccessibilité pour les salariés de 0,3 million d'euros. La charge d'actions gratuites liée à l'abondement est de 0,5 million d'euros en 2022.

Le montant enregistré en charge en 2021 au titre des plans classiques est de 1,5 million d'euros, net du coût d'inaccessibilité pour les salariés de 3,0 millions d'euros. La charge d'actions gratuites liée à l'abondement est de 1,1 million d'euros en 2021.

5.5 Rémunération des dirigeants (parties liées)

Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif qui compte dix membres et le Président du directoire au 31 décembre 2022. Les rémunérations cumulées attribuées au titre de l'exercice aux principaux dirigeants sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Nombre de personnes	11	11
Avantages à court terme – Rémunérations fixes, variables, exceptionnelles et autres	(10,4)	(11,4)
Avantages postérieurs à l'emploi	(2,7)	(3,0)
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions (IFRS 2)	(6,2)	(8,8)

Les avantages postérieurs à l'emploi sont relatifs à un régime de retraite supplémentaire conforme aux nouvelles dispositions de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale (Loi Pacte). Il est par ailleurs précisé que ce plan de retraite est géré par l'assureur Predica, actionnaire d'Elis.

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, les avantages au personnel provisionnés au titre des indemnités de fin de contrat s'élèvent à 1,0 million d'euros (0,7 million d'euros au 31 décembre 2021).

Les rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance comptabilisées en charge au titre des rétributions des administrateurs s'élèvent à 0,7 million d'euros (0,7 million d'euros au 31 décembre 2021).

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 Goodwills

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36, le groupe Elis a affecté ses *goodwills* à des « unités génératrices de trésorerie » (UGT) afin d'effectuer des tests de perte de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	3 884,8	3 809,6
Cumul des pertes de valeur	(66,5)	(66,0)
VALEUR NETTE COMPTABLE À L'OUVERTURE	3 818,3	3 743,6
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	208,4	69,4
Cessions	-	-
Différences de conversion	(21,9)	5,8
Autres variations	(0,0)	0,0
VARIATIONS SUR MONTANT BRUT	186,5	75,2
Pertes de valeur	(58,7)	-
Différences de conversion	16,4	(0,6)
Autres variations	0,0	0,0
VARIATIONS PERTES DE VALEUR	(42,2)	(0,6)
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	3 962,6	3 818,3
Valeur brute	4 071,4	3 884,8
Cumul des pertes de valeur	(108,8)	(66,5)

La valeur nette comptable du *goodwill* alloué aux principales unités génératrices de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
UGT France	1 418,1	1 415,1
UGT Suède & Finlande	524,0	568,5
UGT Danemark	414,0	406,0
UGT Pays-Bas	365,4	365,2
UGT Brésil	253,5	224,5
UGT Mexique	189,4	-
UGT Allemagne	174,1	173,8
UGT Espagne & Andorre	106,9	106,9
UGT Grande-Bretagne	96,8	101,4
Autres UGT	420,5	456,9
VALEUR COMPTABLE DU GOODWILL	3 962,6	3 818,3

Comptabilisation d'une perte de valeur

Principes comptables

La méthode et les hypothèses des tests de perte de valeur sont décrites à la note 6.5 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés ».

En Russie, le Groupe a comptabilisé à la date du 30 juin 2022, sur la base d'un WACC de 26,3 % (contre 11,4 % au 31 décembre 2021) lié à la forte hausse de la prime de risque

pays, une perte de valeur sur le *goodwill* de - 58,7 millions d'euros (au taux de change de 1 euro = 56,5553 roubles). Le business plan de l'UGT a aussi été revu et conserve l'hypothèse d'un taux de croissance à l'infini égal à l'inflation à long terme de 4 %. À la suite des tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2022, le Groupe n'a enregistré aucune perte de valeur complémentaire.

À la suite des tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2021, le Groupe n'avait par ailleurs enregistré aucune perte de valeur.

6.2 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Marques

Les marques acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur (évaluée par la méthode des flux de redevances actualisées) à la date d'acquisition. Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques à durée d'utilité finie sont amorties sur leur durée de vie. Les marques à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Il en est de même lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le classement d'une marque à durée de vie finie ou indéterminée résulte en particulier des critères suivants :

- › positionnement global de la marque sur son marché en matière de volume d'activité, de présence internationale et de réputation ;
- › perspectives de rentabilité à long terme ;
- › degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;

- › événement majeur intervenu dans le secteur d'activité susceptible de peser sur le futur de la marque ;

- › ancienneté de la marque.

Immobilisations incorporelles (hors marques)

Les immobilisations incorporelles (hors marques) sont inscrites au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'ensemble des immobilisations incorporelles a une durée de vie finie et les amortissements sont comptabilisés en charge, généralement selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité estimées :

- › modèles de motif textile : 3 ans ;
- › logiciels : 5 ans ;
- › ERP : 15 ans ;
- › contrats et relations clientèle acquis : 4 à 14 ans.

Les amortissements sont constatés à partir de la date de mise en service du bien.

(en millions d'euros)	Marques & clauses de non-concurrence	Relations clientèle	Autres	Total
Valeur brute	261,4	1 294,4	182,9	1 738,7
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(47,9)	(765,5)	(118,9)	(932,3)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2021	213,5	528,8	64,0	806,4
Investissements	-	-	21,1	21,1
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	21,1	0,7	21,8
Mises hors service et cessions	-	-	0,0	0,0
Amortissements de l'exercice	(3,0)	(78,2)	(17,5)	(98,7)
Différences de conversion	0,1	(0,6)	0,1	(0,4)
Pertes de valeur	-	-	-	-
Autres mouvements	0,0	(0,0)	2,5	2,5
Valeur brute	261,7	1 315,3	210,0	1 787,0
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(51,0)	(844,1)	(139,1)	(1 034,2)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2021	210,7	471,2	70,9	752,7
Investissements	-	0,3	26,2	26,5
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0,3	23,4	0,1	23,8
Mises hors service et cessions	-	-	(0,0)	(0,0)
Amortissements de l'exercice	(1,7)	(78,5)	(18,9)	(99,1)
Différences de conversion	0,1	(7,1)	(0,2)	(7,2)
Pertes de valeur	-	-	-	-
Autres mouvements	0,2	(0,8)	1,0	0,4
Valeur brute	263,7	1 327,4	233,9	1 825,0
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(54,1)	(919,0)	(154,8)	(1 127,9)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022	209,6	408,5	79,0	697,1

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels. Les « autres mouvements » incluent des transferts de poste à poste.

Les valeurs des marques du Groupe, qui sont toutes issues d'un regroupement d'entreprises – dans le cadre des travaux d'affectation du goodwill, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Amortissement
Marques Elis	206,5	206,5	Non amortie
Marques des entités manufacturières	2,2	2,2	
› Marque Le Jacquard Français	0,9	0,9	Dépréciation
› Marque Kennedy Hygiène	1,3	1,3	Non amortie
Clauses de non-concurrence et divers	1,0	2,0	
Marques & clauses de non-concurrence	209,6	210,7	

Comptabilisation d'une perte de valeur

Aucune dépréciation des marques n'a été enregistrée au cours des deux exercices. La marque Le Jacquard Français d'une valeur brute de 6,8 millions d'euros est dépréciée à hauteur de 5,9 millions d'euros.

6.3 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les biens donnés en location pour lesquels les contrats ne transfèrent en substance pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur (contrats de location simple) sont inscrits en immobilisations. Pour les autres contrats (opérations de location financement), les actifs sont présentés comme des prêts pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- › constructions : application de la méthode par composants :
 - structure – façade – toiture : 40 ou 50 ans,
 - menuiseries – cloisons – revêtements : 10 ou 12,5 ans ;
- › matériel de production : 10 à 30 ans ;
- › véhicules : 4 à 8 ans ;
- › matériel et mobilier de bureau : 5 à 10 ans ;
- › matériel informatique : 3 ou 5 ans ;
- › articles faisant l'objet d'un contrat de location-entretien (articles textiles, appareils et autres articles loués) : ces articles sont initialement comptabilisés en stock, et puis ensuite sont immobilisés et amortis sur une période allant de 18 mois à 5 ans.

Les amortissements sont constatés à partir de la date de mise en service du bien. Les terrains ne sont pas amortis.

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Véhicules	Installations et matériels	Articles en location-entretien	Total
Valeur brute	864,4	136,0	1 616,4	1 865,2	4 482,0
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(291,7)	(111,7)	(1 017,4)	(1 175,2)	(2 596,0)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2021	572,7	24,3	599,0	690,0	1 886,1
Investissements	17,2	1,0	95,0	441,9	555,1
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	4,4	0,7	5,3	4,1	14,5
Mises hors service et cessions	(2,6)	(0,1)	(0,6)	(4,7)	(7,9)
Amortissements de l'exercice	(30,9)	(8,5)	(99,3)	(415,5)	(554,2)
Différences de conversion	7,9	0,0	6,3	5,8	20,0
Pertes de valeur	-	-	0,1	-	0,1
Autres mouvements	0,7	0,4	(4,8)	1,0	(2,6)
Valeur brute	892,1	132,1	1 702,0	2 073,5	4 799,6
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(322,7)	(114,3)	(1 101,0)	(1 350,7)	(2 888,7)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2021	569,4	17,8	601,0	722,7	1 911,0
Investissements	24,8	3,0	100,1	556,1	684,0
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	8,8	3,0	19,8	26,5	58,2
Mises hors service et cessions	(2,3)	(0,4)	(2,0)	(4,9)	(9,5)
Amortissements de l'exercice	(30,2)	(8,1)	(101,4)	(454,3)	(594,0)
Différences de conversion	(4,3)	0,2	(2,4)	(3,8)	(10,3)
Pertes de valeur	-	-	(0,1)	-	(0,1)
Autres mouvements	14,4	0,5	(15,6)	0,8	0,2
Valeur brute	932,8	138,8	1 802,3	2 440,7	5 314,6
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(352,2)	(122,6)	(1 202,8)	(1 597,6)	(3 275,2)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022	580,7	16,1	599,5	843,2	2 039,5

Les « autres mouvements » incluent des transferts de poste à poste.

6.4 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et passifs locatifs

Le Groupe a conclu des contrats de location pour divers biens immobiliers, véhicules, machines et autres équipements. Les contrats immobiliers portent typiquement sur plusieurs années avec un loyer fixe indexé et avec des options d'extension.

Principes comptables

Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation

Le Groupe comptabilise les actifs liés au droit d'utilisation à la date de commencement du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'ensemble sous-jacent est disponible). Les actifs liés au droit d'utilisation sont évalués au coût, déduction faite de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés, et ajusté en fonction de la réévaluation des passifs liés aux contrats de location. Le coût des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation comprend le montant des passifs liés aux contrats de location, des coûts directs initiaux engagés et des paiements de location versés avant la date de prise d'effet, déduction faite des incitations à la location reçues. À moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte de sa durée d'utilité estimée et de la durée du contrat de location. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont sujets à dépréciation.

Passifs locatifs

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les passifs locatifs évalués à la valeur actuelle des paiements locatifs à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de location comprennent les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance) moins les incitations à louer à recevoir, les paiements variables au titre de la location qui dépendent d'un indice ou d'un taux, ainsi que les montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Les paiements au titre de la location comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont le Groupe est raisonnablement certain qu'elle sera exercée, ainsi que le paiement de pénalités pour résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte de l'exercice de l'option de résiliation par le Groupe. Les paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou un taux sont comptabilisés en charges dans la

période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.

Pour calculer la valeur actuelle des paiements de location, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal du Groupe ajusté d'un *spread* par pays, à la date de début de la location, si le taux d'intérêt implicite du contrat n'est pas facilement déterminable. Le taux dépend également de la durée du contrat. Après la date de commencement, le passif locatif est augmenté des intérêts courus et réduit avec les paiements de location effectués. En outre, la valeur comptable du passif locatif est réévaluée en cas de modification de la durée du contrat de location, de modification des paiements de location fixes en substance ou de modification de l'évaluation permettant d'acheter l'actif sous-jacent.

Dans l'état des flux de trésorerie, ces paiements locatifs sont présentés en flux de financement, ventilés entre les intérêts (comptabilisés en charges financières) et les remboursements de principal (présentés sur une ligne séparée).

Mesures de simplification retenues

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation des contrats de location à court terme (c'est-à-dire que les contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date de début et qui ne contiennent pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation aux locations d'actifs de faible valeur (c'est-à-dire dont la valeur à neuf est inférieure à 4 000 euros). Les paiements de location sur les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée de la location. Dans l'état des flux de trésorerie, ces paiements locatifs sont présentés en flux des activités opérationnelles.

Le Groupe a aussi choisi d'utiliser la mesure de simplification prévue par la norme de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives (principalement pour les véhicules loués) et de comptabiliser en lieu et place ces composantes comme une seule composante de nature locative.

	Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation				Passifs locatifs
	Terrains et constructions	Véhicules	Installations et Matériels	Total	
Au 1^{er} janvier 2021	310,6	118,3	9,7	438,6	447,3
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	0,6	0,7	0,4	1,7	2,0
Nouveaux droits d'utilisation	17,7	50,8	2,6	71,1	71,1
Réévaluation des droits d'utilisation	14,3	6,2	0,3	20,8	20,8
Amortissement/Dépréciation	(41,3)	(47,8)	(3,5)	(92,6)	
Paiements du principal					(89,4)
Écarts de conversion	3,1	1,6	0,1	4,8	4,8
Autres mouvements	(1,4)	(3,0)	(0,6)	(5,0)	(3,2)
Au 31 décembre 2021	303,7	126,8	9,0	439,4	453,5
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	18,0	2,3	1,4	21,7	22,8
Nouveaux droits d'utilisation	15,6	71,8	3,1	90,4	90,4
Réévaluation des droits d'utilisation	19,0	1,4	(0,7)	19,7	19,7
Amortissement/Dépréciation	(45,1)	(55,0)	(3,6)	(103,7)	
Paiements du principal					(101,5)
Écarts de conversion	(0,4)	(1,5)	(0,0)	(1,9)	(1,9)
Autres mouvements	0,6	1,8	(1,1)	1,3	2,6
Au 31 décembre 2022	311,4	147,4	8,1	466,9	485,5

Le Groupe a reconnu des charges de location se rapportant aux contrats de location :

- à court terme pour 7,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2022 (6,1 millions d'euros en 2021) ;
- dont l'actif sous-jacent est de faible valeur pour 1,8 million d'euros au cours de l'exercice 2022 (2,0 millions d'euros en 2021) ;
- aux paiements de loyers variables pour 0,2 million d'euros au cours de l'exercice 2022 (0,9 million d'euros en 2021).

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs locatifs sont les suivantes (montants non actualisés) :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie 2023	Flux de trésorerie 2024	Flux de trésorerie 2025-2026-2027	Flux de trésorerie 2028 et au-delà	Estimation des flux futurs au 31/12/2022
Passifs locatifs	485,5	114,3	99,3	222,6	176,0	612,1

6.5 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Principes comptables

Des tests de perte de valeur sont systématiquement effectués au 31 décembre ou en cas d'indice de perte de valeur, pour l'ensemble des *goodwills* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Les pertes de valeur éventuellement constatées sur les *goodwills* ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession. Ces calculs sont habituellement complétés par une valorisation par les multiples d'indicateurs économiques (EBITDA ajusté principalement).

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Pour l'évaluation de la perte de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des flux de trésorerie

identifiables séparément (unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie).

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, elles font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Les pertes de valeurs sont comptabilisées le cas échéant au niveau de chacune des unités génératrices de trésorerie.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Détermination des flux de trésorerie futurs

Les tests de dépréciation des *goodwills* sont réalisés en intégrant les effets de la norme IFRS16 et en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur les « business plans », établis par la direction de chaque UGT, validés par le directoire et dont la trajectoire 2023-2025 a été approuvée par le conseil de surveillance du 15 décembre 2022. Les projections des flux de trésorerie futurs sont réalisées avec des hypothèses prudentes de croissance ;
- les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode des flux de trésorerie actualisés = EBITDA ajusté (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR - impôt normatif - investissements (y compris de renouvellement des contrats de location) ;
- l'horizon explicite retenu est au maximum de 5 années sauf pour les pays où une durée supérieure est justifiée (Amérique latine et Russie, où les perspectives de forte croissance sont plus longues du fait du faible recours à l'externalisation) ;
- la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- l'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital, ou WACC (*weighted average capital cost*) en anglais, déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur le marché dans lequel évolue le Groupe.

Méthodologie de détermination du WACC

Les paramètres de calcul du WACC retenus par Elis ont été déterminés comme suit :

- « taux sans risque » : moyenne sur une période d'observation comprise entre deux à cinq ans des cotations des taux sans risques de référence par pays ;
- « spread » de crédit : moyenne sur une période d'observation comprise entre deux à cinq ans ;
- « beta » endettés des sociétés comparables : « beta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « beta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;
- ratio moyen de la dette nette sur les fonds propres pour des sociétés comparables : ratio calculé sur la base des capitalisations boursières rapportées à la dette nette observée trimestriellement sur deux années glissantes :
 - ce ratio moyen dette nette sur fonds propres obtenu pour chaque comparable, est utilisé pour désendetter le « beta » de la Société,
 - ce « beta » désendetté est représentatif du secteur d'activité et sera le « beta » retenu pour le calcul du WACC (les valeurs extrêmes étant exclues de la moyenne),
 - le « gearing » retenu pour le calcul du WACC est issu du ratio moyen dette (y compris passifs locatifs) sur fonds propres calculé sur la base des ratios trimestriels des sociétés comparables.

Le détail par UGT des WACC utilisés pour les principales unités génératrices de trésorerie dans le cadre des tests de perte de valeur est le suivant :

Pays	France	Allemagne	Brésil	Danemark	Espagne	Grande Bretagne	Mexique	Pays-Bas	Suède
Taux sans risque	1,4 %	0,6 %	8,7 %	0,9 %	1,9 %	1,8 %	6,8 %	0,8 %	1,2 %
Spread de crédit	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %
Coût de la dette (avant impôt)	2,6 %	1,9 %	9,9 %	2,1 %	3,1 %	3,0 %	8,0 %	2,1 %	2,4 %
Taux d'impôt	25,8 %	30,0 %	34,0 %	22,0 %	25,0 %	25,0 %	30,0 %	25,8 %	20,6 %
Coût de la dette (après impôt)	1,9 %	1,3 %	6,6 %	1,7 %	2,4 %	2,3 %	5,6 %	1,5 %	1,9 %
Primes de risque	7,4 %	7,4 %	7,4 %	7,4 %	7,4 %	7,4 %	7,4 %	7,4 %	7,4 %
Beta endetté	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,88
Coût des capitaux propres	7,9 %	7,2 %	15,2 %	7,5 %	8,5 %	8,4 %	13,3 %	7,4 %	7,8 %
Gearing	9,0 %	9,0 %	9,0 %	9,0 %	9,0 %	9,0 %	9,0 %	9,0 %	9,0 %
WACC 2022	7,4 %	6,7 %	14,4 %	7,0 %	7,9 %	7,8 %	12,6 %	6,9 %	7,3 %
WACC 2021	6,7 %	6,1 %	11,0 %	6,3 %	7,3 %	7,1 %	-	6,2 %	6,6 %
TAUX D'ACTUALISATION AVANT IMPÔT 2022 (APPROXIMATION)	10,0 %	9,6 %	21,9 %	8,9 %	10,6 %	10,4 %	18,1 %	9,3 %	9,1 %
Taux d'actualisation avant impôt 2021 (approximation)	9,1 %	8,7 %	16,6 %	8,1 %	9,7 %	9,4 %	-	8,4 %	8,3 %

La hausse du WACC par rapport au 31 décembre 2021 reflète le relèvement des taux et des primes de marché. Le Groupe s'est attaché à retenir un taux cohérent avec les perspectives à long terme des économies des pays où il opère.

Multiples retenus

L'approche par les multiples n'a pas été retenue au 31 décembre 2022, compte tenu de la difficulté à la mettre en œuvre depuis la crise sanitaire de la Covid-19.

Hypothèses fondamentales des tests de perte de valeur

Les business plans des UGT ont été établis sur la base de la meilleure estimation de la direction. Les projections de flux futurs se veulent raisonnables et tiennent compte, le cas échéant, du caractère résilient de l'activité de l'UGT. La principale hypothèse prise pour le chiffre d'affaires Hôtellerie est que ce dernier reviendra aux niveaux d'activité qu'a connu le Groupe en 2019 au

1^{er} trimestre 2023. Au niveau du résultat opérationnel, les mesures d'adaptation à l'inflation (hausse des prix, amélioration de la productivité) menées par le Groupe devraient permettre de maintenir le taux de rentabilité en 2023. Le Groupe s'attend à poursuivre ces mesures en 2024 et 2025.

Sensibilité des tests pour les goodwill

La sensibilité des tests de perte de valeur a été vérifiée au regard des variations des deux principales hypothèses : le WACC et le taux de croissance à l'infini. Les sensibilités les plus significatives aux tests de perte de valeur par rapport au WACC et au taux de croissance à l'infini se détaillent comme suit (marge du test

= différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'UGT). Dans le contexte d'incertitude de la clôture au 31 décembre 2022, le Groupe a élargi les fourchettes de sensibilité habituellement publiées.

France (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
WACC	6,4 %	1 496	1 804	2 182	2 657	3 272
	6,9 %	1 188	1 440	1 743	2 115	2 582
	7,4 %	928	1 137	1 385	1 683	2 049
	7,9 %	705	881	1 087	1 331	1 624
	8,4 %	513	663	836	1 038	1 278

Allemagne (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
WACC	5,7 %	261	337	435	563	738
	6,2 %	188	249	324	420	546
	6,7 %	128	177	237	311	405
	7,2 %	78	118	167	226	298
	7,7 %	35	69	109	156	214

Brésil (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		2,0 %	2,5 %	3,0 %	3,5 %	4,0 %
WACC	13,4 %	65	76	88	101	116
	13,9 %	41	51	62	73	86
	14,4 %	20	28	38	48	59
	14,9 %	(0)	8	16	25	35
	15,4 %	(18)	(12)	(4)	4	13

Danemark (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
WACC	6,0 %	138	215	312	437	603
	6,5 %	70	133	209	305	429
	7,0 %	14	65	128	204	299
	7,5 %	(34)	9	61	122	198
	8,0 %	(75)	(38)	5	56	117

Espagne (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
WACC	6,9 %	113	144	182	228	286
	7,4 %	80	106	137	174	219
	7,9 %	52	74	100	130	167
	8,4 %	29	47	69	94	124
	8,9 %	8	24	42	63	88

Grande-Bretagne (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
WACC	6,8 %	206	251	305	372	457
	7,3 %	160	197	241	295	360
	7,8 %	120	151	188	231	284
	8,3 %	86	113	143	179	222
	8,8 %	56	79	105	135	171

Mexique (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		2,0 %	2,5 %	3,0 %	3,5 %	4,0 %
WACC	11,5 %	46	55	65	76	89
	12,0 %	29	37	46	55	66
	12,5 %	14	21	29	37	46
	13,0 %	1	7	13	20	28
	13,5 %	(12)	(6)	(1)	6	13

Pays-Bas (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
WACC	5,9 %	139	203	284	389	531
	6,4 %	83	135	199	279	383
	6,9 %	36	79	130	194	274
	7,4 %	(4)	32	75	126	189
	7,9 %	(37)	(7)	29	71	122

Suède (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
WACC	6,3 %	126	200	292	409	561
	6,8 %	52	113	186	277	391
	7,3 %	(10)	41	100	172	261
	7,8 %	(62)	(20)	29	88	159
	8,3 %	(108)	(72)	(31)	18	75

Sensibilité des tests pour les marques non amorties

Les hypothèses retenues dans le cadre des tests de perte de valeur réalisés selon la méthode des flux de redevances sont les suivantes :

	Elis	Le Jacquard Français	Kennedy
Taux d'actualisation	8,4 %	8,4 %	8,8 %
Taux de croissance à l'infini	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux de redevances	1,0 %	4,0 %	2,0 %

La sensibilité de l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable de la marque Elis s'analyse comme suit :

Taux d'actualisation	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
7,4 %	326	366	413	470	540
7,9 %	288	322	362	409	466
8,4 %	255	285	318	358	405
8,9 %	227	252	281	315	354
9,4 %	202	224	249	278	312

NOTE 7 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

7.1 Provisions

Principes comptables

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation du management, au regard du risque et de sa probabilité de réalisation, compte tenu des éléments à sa disposition à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Les engagements correspondant à des plans de restructuration sont comptabilisés lorsqu'une obligation existe, que leur réalisation est considérée comme hautement probable et que les coûts correspondant ont fait l'objet de prévisions détaillées.

Les obligations résultant de contrats déficitaires sont aussi comptabilisées sous forme de provision.

(en millions d'euros)	Mise en conformité	Litiges	Autres	Total
Au 31 décembre 2021	73,6	6,1	22,9	102,7
Augmentations/Dotations de l'exercice	0,7	2,8	1,7	5,1
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	4,5	0,7	0,2	5,3
Réductions /Reprises de provisions utilisées et non utilisées	(4,0)	(3,8)	(3,5)	(11,3)
Écarts de conversion	(1,3)	0,3	1,2	0,2
Autres	0,0	(0,0)	(0,1)	(0,1)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	73,5	6,1	22,4	102,0
Part à moins d'un an	0,0	2,7	7,6	10,4
Part à plus d'un an	73,4	3,4	14,8	91,6
France	12,6	1,7	0,2	14,5
Royaume-Uni & Irlande	11,6	-	(0,0)	11,6
Scandinavie & Europe de l'Est	28,0	-	9,0	36,9
Amérique latine	7,9	4,0	11,9	23,7
Autres secteurs	13,4	0,5	1,4	15,2

Provisions pour mise en conformité environnementale

Les provisions pour mise en conformité environnementale du Groupe sont évaluées sur la base de rapports d'experts et de l'expérience du Groupe. Elles représentent le montant des études et de travaux de remise en état dont le Groupe aura à supporter le coût pour respecter ses obligations environnementales en lien principalement avec les dégradations continues constatées. Elles concernent des sites ou des catégories de travaux dont la réalisation devrait être entreprise dans un délai prévisible.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges comprennent principalement des provisions destinées à couvrir des risques sociaux.

Autres provisions

Les autres provisions intègrent par ailleurs des provisions pour litiges fiscaux (non relatifs à de l'impôt sur le résultat), pour restructuration, pour contrats déficitaires et des provisions pour divers contentieux liés aux activités opérationnelles du Groupe.

7.2 Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des litiges ou actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités, notamment :

Au Brésil

Procédure relative à des faits supposés de corruption

À la suite d'une action publique engagée contre plusieurs fournisseurs de services de blanchisserie industrielle dont Atmosfera Gestão e Higienização de Têxteis SA (Atmosfera) et Prolav Servicos Tecnicos Ltda (Prolav), et relative à des faits supposés de corruption de fonctionnaires pour la période comprise entre 2003 et 2011 dans le cadre de marchés dans l'État de Rio de Janeiro, Atmosfera a déposé un dossier de défense préliminaire en décembre 2014. Le Procureur a rejeté les

arguments avancés par Atmosfera et a décidé la poursuite de l'action publique.

Au 31 décembre 2022, Atmosfera et Prolav restent dans l'attente d'informations supplémentaires et ne sont donc pas en mesure d'évaluer le passif éventuel encouru et l'actif compensatoire à recevoir dans le cadre des garanties de passif respectivement consenties. Plus précisément, des informations supplémentaires ne devraient être disponibles qu'une fois que l'ensemble des parties à la procédure auront été notifiées de l'ouverture de ladite procédure. À cette fin, une ordonnance a été rendue par le tribunal en charge de l'affaire afin d'obtenir de la part d'un notaire un certificat recensant ceux des défendants ayant déjà été notifiés et ceux ayant d'ores et déjà présenté leur défense.

Les anciens propriétaires du groupe Atmosfera, auxquels la procédure a été notifiée à titre conservatoire le 26 novembre 2014 au titre de la convention de garantie en date du 20 décembre 2013 relative à l'acquisition du groupe Atmosfera, ont contesté la demande d'indemnisation formulée par Atmosfera.

Dans le cadre de cette procédure, Atmosfera et Prolav pourraient encourir les sanctions suivantes : (i) remboursement au Trésor Public de tous les gains obtenus illégalement par Atmosfera au résultat des actes de corruption et/ou (ii) paiement d'une amende civile s'élevant à un montant maximum de trois fois le montant visé au (i). En outre, Atmosfera et Prolav pourraient éventuellement se voir interdire la conclusion de nouveaux contrats avec toute entité publique brésilienne ou le bénéfice d'avantages fiscaux au Brésil pendant une période de cinq ou dix ans.

Procédure pour conditions de travail dégradantes

Dans cette procédure consécutive à l'inspection réalisée en 2014 par la police fédérale brésilienne dans les locaux de la société Maiguá (un fournisseur d'Atmosfera), Atmosfera a déposé un recours visant à contester la décision du ministère du Travail qui avait résulté de l'inspection susvisée, laquelle décision prévoyait notamment l'inscription d'Atmosfera sur la « liste noire » des sociétés condamnées pour ce type de pratiques.

La décision sur le fond rendue en première instance par le tribunal du travail en mai 2017 a été favorable à Atmosfera et a annulé toutes les sanctions prises par le ministère du Travail à l'encontre d'Atmosfera, en ce compris l'inscription de cette dernière sur la « liste noire ». En mai 2021, cette décision de première instance, qui avait fait l'objet d'un appel de la part de l'administration, a été confirmée par la Cour d'appel en faveur d'Atmosfera. L'administration a initié un nouveau recours devant le Tribunal Supérieur du Travail, ce qui donne lieu à une nouvelle procédure. Le 14 décembre 2021, ce nouveau recours a été rejeté par le Tribunal Supérieur du Travail, qui a maintenu la décision de première instance susvisée. À la suite de ce rejet et comme elle en avait la possibilité, l'administration a décidé de déposer un nouveau recours dans cette affaire, lequel est toujours en cours à la date des présentes. Dans le cadre de ce nouveau recours, si à l'issue de la procédure, la décision du ministère du Travail était confirmée, Atmosfera serait inscrite sur la « liste noire » pour une durée de deux ans.

Dans ce cas et même si ceci n'a pas de caractère obligatoire, les ministères, agences fédérales et entités de droit public pourraient profiter d'une prochaine échéance pour résilier les contrats de services rendus par Atmosfera. En outre, certaines sociétés de droit privé pourraient avoir des règles internes qui leur imposent de ne pas travailler avec des fournisseurs inscrits sur la « liste noire », même si cela ne figure pas dans les contrats. La réglementation des États de São Paulo, Rio de Janeiro et Bahia prévoit la suppression du numéro fiscal étatique (Inscrição Estadual) de toute société qui viendrait à être inscrite sur la « liste noire », la réglementation des États de São Paulo et de Bahia prévoyant une telle suppression pendant une durée de 10 ans (aucune durée n'étant prévue par la réglementation de l'État de Rio de Janeiro). La suppression du numéro fiscal étatique de Atmosfera pourrait rendre nécessaire le recours à des prestataires extérieurs pour le transport lié à l'activité de location-entretien de Atmosfera. Dans le cas où Atmosfera serait inscrite sur la « liste noire », il ne peut être exclu que l'image d'Atmosfera et du reste du Groupe soit affectée par la publicité négative qui pourrait en être faite notamment dans la presse au Brésil. Toutefois, il ne peut être exclu qu'un plus grand nombre de clients brésiliens décide de résilier leur contrat avec Atmosfera, même si la Société a désormais ouvert son atelier de confection interne et lancé une grande opération de communication destinée à ses clients.

Procédure administrative ouverte par CADE

En février 2016, Prolav a été condamnée par l'Autorité de concurrence brésilienne (CADE) pour des faits d'entente au paiement d'une amende d'un montant de 2,5 millions de réaux (environ 0,5 million d'euros). Tout retard de paiement de cette amende entraîne des intérêts moratoires au taux de référence de la Banque Centrale du Brésil (SELIC), ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires importants. Prolav n'a pas à ce jour payé l'amende précitée et a constitué une provision d'un montant de 3,0 millions de réaux (environ 0,6 million d'euros). Après avoir fait appel de la décision, lequel a été rejeté par CADE, Prolav n'a pas été en mesure de trouver un accord avec le Procureur de CADE sur

une éventuelle diminution du montant de l'amende et étalement de son paiement. Au 30 juin 2022, aucune action d'exécution de la sanction n'avait été mise en œuvre par CADE.

Procédures impliquant NJ Lavanderia

Procédures ouvertes par le procureur de la République du District Fédéral

Dans l'action civile publique introduite en 2014 par le procureur du District Fédéral contre NJ Lavanderia Industrial e Hospitalar Ltda (NJ Lavanderia), une filiale de Lavebras Gestão de Têxteis (Lavebras), et le Gouvernement du District Fédéral (GDF) en lien avec un contrat public conclu entre NJ Lavanderia et le GDF (contrat n° 184/2014) pour la fourniture par NJ Lavanderia de services de blanchisserie industrielle aux établissements de santé publics du District Fédéral (Brasília), une décision a été rendue en juillet 2020 dans le cadre de l'appel formé à la suite de la décision sur le fond rendue en août 2018. Cette décision de juillet 2020 a confirmé la décision de première instance par laquelle le juge a annulé le contrat n° 184/2014. Comme en août 2018, NJ Lavanderia n'est pas condamnée à la restitution des montants reçus en vertu du contrat annulé (dont la totalité a déjà été exécutée) et aucune preuve d'irrégularités de la part de NJ Lavanderia ou de ses représentants en lien avec la procédure d'appel d'offres du contrat n° 184/2014 n'a été retenue. Un recours devant le tribunal supérieur de justice pourrait être formé par l'une des parties à l'instance. NJ Lavanderia a décidé de contester la décision afin d'obtenir gain de cause sur un point spécifique de la décision, ce qui a été le cas. Au 31 décembre 2022, NJ Lavanderia restait en attente de la confirmation de la clôture définitive de cette procédure.

D'autres procédures sont également en cours à l'encontre de NJ Lavanderia dans le cadre d'une action civile publique ouverte en 2014 par le procureur du District Fédéral pour manquement supposé à la procédure d'appel d'offres public prévue par la loi brésilienne sur les marchés publics lors de la conclusion du contrat public décrit ci-avant. Dans ces procédures, les dernières conclusions écrites de première instance ont été soumises et une décision sur le fond est attendue dans les prochains mois.

Procédures à l'encontre de personnes physiques

En juin 2021, le Groupe a été informé de l'existence d'une enquête pénale après que les autorités publiques ont réalisé des perquisitions au sein de quatre de ses sites en application de mandats délivrés par la 1^{er} Tribunal pénal du District fédéral (Brasília). À la connaissance du Groupe, l'enquête pénale vise des contrats conclus avec le Secrétariat à la Santé de Brasília entre 2013 et 2016 (à savoir certains des contrats faisant l'objet des procédures décrites ci-dessus et impliquant NJ Lavanderia). Par conséquent, ces mandats de perquisitions avaient pour but de rechercher des preuves d'éventuels méfaits pouvant avoir eu lieu préalablement à l'acquisition de Lavebras (et, par conséquent, de NJ Lavanderia) par le Groupe en 2017, ce bien que des contrats conclus postérieurement à 2017 aient été saisis par les autorités.

Au 31 décembre 2022, et à la connaissance de la Société, l'enquête ne vise que des personnes physiques qui ne sont actuellement pas employées par l'une des filiales du Groupe et qui n'exercent aucune responsabilité au sein du Groupe. Il n'existe aucune preuve crédible permettant de conclure que les dirigeants ou salariés actuels du Groupe ont été impliqués dans les faits objet de l'enquête. Plus encore, la responsabilité pénale des personnes morales n'étant pas engagée au Brésil, aucune des entités du Groupe n'est visée par cette procédure pénale.

Bien que la Société ne soit pas directement impliquée dans l'enquête pénale visée ci-dessus (ni ses filiales, salariés ou dirigeants), elle ne peut exclure que des conséquences potentielles puissent résulter de cette enquête dans le futur, soit en lien avec les procédures en cours à l'encontre de NJ Lavanderia, soit du fait de toute nouvelle procédure qui pourrait être initiée à terme. La Société ne dispose pas à ce jour d'information lui permettant d'estimer un passif éventuel pouvant, le cas échéant, résulter de ces nouveaux développements ; aucune provision n'a été constituée par Lavebras ou NJ Lavanderia au 31 décembre 2022 en lien avec ces mêmes développements.

Procédures relatives à Lavebras

Le Groupe a été informé de l'existence d'une enquête anticorruption initiée par la Police Fédérale Brésilienne, laquelle pourrait avoir identifié de potentiels manquements à deux dispositifs législatifs brésiliens, le « Brazilian Clean Companies Act » et l'« Administrative Improbability Act », susceptibles d'impliquer Lavatec Lavanderia Técnica Ltda. (Lavatec), une ancienne filiale fusionnée dans Lavebras en 2014.

Au 31 décembre 2021, Lavebras n'a reçu aucune notification officielle relative à ces potentiels manquements, à l'exception d'une procédure distincte conduite par l'administration fiscale à l'encontre d'une organisation sociale, l'ICN.

Dans le cadre de la procédure fiscale visant ICN, l'administration fiscale brésilienne soutient que Lavebras – ainsi que d'autres sociétés – doit être tenue solidairement responsable des obligations d'ICN compte tenu de (i) la nature illégale des paiements effectués par ICN au titre des contrats conclus avec cette dernière et en vertu desquels Lavebras et ICN entretenaient une relation commerciale, et (ii) l'absence de coopération dont ICN a fait preuve au cours de l'inspection menée par l'administration fiscale brésilienne. Au 31 décembre 2022, le montant du litige s'élevait à environ 371 millions de réaux à fin juin 2022, soit environ 65,5 millions d'euros (en ce compris toutes pénalités mais à l'exclusion de l'effet futur potentiel de l'inflation). Une décision administrative de première instance a été rendue en septembre 2019 en vertu de laquelle le point de vue de l'administration fiscale brésilienne a été confirmé. Lavebras a interjeté appel de cette décision (par le biais d'un appel ordinaire), a soumis ses arguments en défense et reste dans l'attente d'une nouvelle décision. Lavebras estime que cette décision de première instance n'est pas de nature à remettre en cause son appréciation du dossier.

En novembre 2021, les autorités fiscales brésiennes ont initié une nouvelle procédure (liées à la procédure principale) afin de statuer sur la question de la responsabilité solidaire de Lavebras. Cette nouvelle procédure est toujours en cours et Lavebras n'a pas une vision précise de son calendrier.

Lavebras pense toujours disposer de bons arguments pour contester le point de vue de l'administration fiscale brésilienne. Le Groupe considère dès lors que le risque pour Lavebras d'être tenue solidairement responsable avec ICN pour le paiement de l'amende fiscale est limité. Aucune provision n'a été constituée par Atmosfera ou Lavebras en lien avec cette procédure.

Dans l'hypothèse où Lavebras ferait l'objet d'une notification et, à la suite de l'enquête de la Police Fédérale Brésilienne, serait tenue responsable au titre des infractions, Lavebras pourrait être exposée à différentes sanctions, dont (i) l'interdiction de bénéficier de mesures incitatives ou de recevoir des subventions, aides, donations ou prêts de la part d'entités et d'institutions financières publiques pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans, (ii) une amende d'un montant maximum égal à trois fois les montants injustement perçus, (iii) l'interdiction de conclure des contrats avec des entités publiques pour une durée pouvant aller jusqu'à dix ans, et (iv) l'obligation de dédommager intégralement l'administration publique de tout préjudice effectivement subi par cette dernière. En outre, Lavebras pourrait faire l'objet d'une amende administrative d'un montant compris entre 0,1 % et 20 % du chiffre d'affaires brut hors taxe réalisé au cours de l'exercice précédant le dépôt de la procédure administrative. En conséquence de la fusion de Lavatec dans Lavebras intervenue en 2014, les autorités brésiennes pourraient soutenir que le montant de l'amende administrative devrait être calculé sur la base du chiffre d'affaires brut de Lavebras en lieu et place de celui de Lavatec, ce que Lavebras contestera en considérant que la responsabilité totale de Lavebras (en ce compris le montant de l'amende et toute réparation due au titre du préjudice susceptible d'être subi) devrait être limitée au montant des actifs Lavatec transférés à Lavebras dans le cadre de la fusion. En l'absence de notification, aucune provision n'a été constituée par Atmosfera ou Lavebras en lien avec cette procédure.

Procédure relative à la conclusion de contrats publics dans l'état de São Paulo

Le Groupe a été informé de différentes enquêtes et procédures initiées par cinq autorités de l'État de São Paulo en lien avec la conclusion de plusieurs contrats publics entre différents hôpitaux et sociétés intervenant dans le même secteur d'activité que le

Groupe (en ce compris Atmosfera, Lavebras et d'autres sociétés brésiennes du Groupe).

Ces enquêtes et procédures résultent d'un audit réalisé par le Contrôleur Général de l'État de São Paulo (CGA) auprès de différents hôpitaux de l'État, au cours duquel la CGA a relevé un nombre élevé de contrats conclus en urgence (en exception d'une procédure d'appel d'offres telle que normalement prévue par le droit brésilien) et a décidé de (i) initier une enquête à l'encontre de plusieurs hôpitaux et sociétés concernés afin de vérifier si des irrégularités ont accompagné la conclusion en urgence de ces contrats et (ii) transmettre les conclusions de son audit à différentes autorités brésiennes afin que ces dernières puissent, à leur discrétion, initier une enquête.

En conséquence, le Groupe (comme certains de ses concurrents) fait face aux quatre enquêtes ou procédures décrites ci-après. D'autres enquêtes ou procédures initiées par d'autres autorités brésiennes pourraient résulter de la transmission à ces dernières du rapport d'audit susvisé.

La CGA a initié une procédure administrative sur la base du Brazilian Clean Company Act (loi n° 12.846/2013) dans le cadre de laquelle le Groupe a présenté, au cours du mois de novembre 2019, ses arguments en défense de même qu'une description du programme de conformité qu'il a mis en place au Brésil (étant précisé que la CGA doit attendre que les autres parties à la procédure présentent leurs arguments en défense pour pouvoir poursuivre cette même procédure). Au cours des prochains mois, la CGA devrait décider de clore sa procédure, de prendre des sanctions à l'encontre de l'une ou plusieurs des parties ou d'étendre le calendrier de ladite procédure afin de poursuivre ses investigations.

Le bureau du Procureur de l'État de São Paulo a lancé une enquête civile sur la base de l'Administrative Improbability Act (loi n° 8429/1992) à l'issue de laquelle il pourrait décider d'initier une action civile publique à l'encontre de filiales de la Société. Le Groupe a soumis ses arguments en défense et attend au cours des prochains mois une décision (d'initier ou non une action civile publique) de la part du bureau du Procureur.

Le bureau du Procureur de la ville de Paulínia (État de São Paulo) a lancé une enquête civile sur la base de l'Administrative Improbability Act à l'issue de laquelle il pourrait décider d'initier une action civile publique à l'encontre de Lavebras. Le Groupe a soumis ses arguments en défense et attend que le bureau du Procureur décide ou non d'ouvrir une action civile publique.

Le Groupe a été informé de ce qu'en lien avec la procédure administrative de la CGA, la police de l'État de São Paulo a initié une enquête pénale à l'encontre des mandataires sociaux des filiales brésiennes du Groupe. Le Groupe a présenté les mêmes arguments que ceux présentés à la CGA ; la Police poursuit son investigation.

L'enquête civile que le bureau du Procureur de la ville de Santos (État de São Paulo) entendait initier sur la base de l'Administrative Improbability Act à l'encontre de Atmosfera et Lavebras en lien avec l'Hôpital Guilherme Álvaro a finalement été close par décision du Procureur du 27 février 2020. En mai 2021, le bureau supérieur du Procureur a confirmé la clôture définitive de cette procédure.

Dans le cas où une sanction serait prise à l'encontre du Groupe, il pourrait être fait application de ce qui suit.

En vertu du Brazilian Clean Company Act, (i) une amende d'un montant compris entre 0,1 et 20 % du chiffre d'affaires des sociétés objet de la sanction (le montant de l'amende pouvant être réduit par application d'un rabais pouvant atteindre 4 % du chiffre d'affaires selon la qualité du programme de conformité mis en place pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et la corruption) et/ou (ii) la publication de la décision.

En lien avec l'Administrative Improbability Act, (i) une amende, (ii) une interdiction de participer à des appels d'offres publics et de conclure des contrats publics pour une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans et (iii) l'interdiction de bénéficier de subventions et d'avantages fiscaux.

Ces différentes enquêtes et procédures sont encore à un stade peu avancé, de telle sorte qu'aucune provision n'a été reconnue dans les comptes au 31 décembre 2022. La Société considère qu'elle dispose de bons arguments en lien avec ces différentes enquêtes et procédures, lesquelles concernent également d'autres acteurs du secteur.

Procédures liées à l'usine Lavebras de Teresina

Le Groupe a été informé d'une action civile publique initiée au mois d'octobre 2019 par le bureau du Procureur de Teresina devant les tribunaux de l'État du Piauí en lien avec l'usine de Lavebras à Teresina. En lien avec cette action civile publique par laquelle le bureau du Procureur demandait au juge en charge de l'affaire de prendre différentes sanctions à l'encontre de Lavebras, à savoir le paiement d'une amende reflétant les dommages subis (sans précision sur le montant de cette amende) et l'interdiction de participer à des appels d'offres publics et de conclure des contrats publics, Lavebras et le bureau du Procureur ont trouvé un accord permettant de mettre fin à cette affaire dans des conditions acceptables pour Lavebras. Bien que cet accord transactionnel nécessite encore d'être validé par le juge en charge de l'affaire, la Société estime que cette action a de bonnes chances d'être close sous peu.

Pour mémoire, l'action civile publique ci-dessus était consécutive aux problèmes rencontrés par Lavebras au cours de ses discussions avec le Secrétariat à l'Environnement (SEMAM) dans le cadre du renouvellement des permis et licences d'exploitation de l'usine de Teresina. Du fait de ces problèmes, Lavebras a initié des recours afin d'obtenir une autorisation judiciaire d'exploiter son usine, que Lavebras a volontairement fermée en 2020. La décision de justice qui a autorisé Lavebras à exploiter son usine de Teresina en 2019 et 2020 a fait l'objet d'un recours de la part de l'administration compétente et fait désormais l'objet d'un examen par la Cour d'appel. Si la Cour d'appel infirmait la décision de première instance, Lavebras pourrait être considérée comme ayant exploité son usine de Teresina sans les permis et licences d'exploitation nécessaires, ce qui pourrait alors renforcer les arguments du Procureur dans le cadre de la procédure judiciaire décrite ci-après.

La Société estime disposer d'arguments forts en vue d'obtenir une décision favorable dans le cadre de cette procédure judiciaire. Aucune provision n'a été comptabilisée par la Société en lien avec cette procédure dans les comptes au 31 décembre 2022.

En sus de ce qui précède, le bureau du Procureur a, en octobre 2019, accusé Lavebras d'avoir causé des pollutions de l'eau du fait de rejets illégaux d'eaux usés dans une rivière fédérale située à proximité de l'usine Lavebras de Teresina et, dès lors, initié une procédure judiciaire du fait de ce que Lavebras aurait exploité son usine sans disposer des permis et licences nécessaires et pollué la rivière voisine. Lavebras a initié un recours afin de clore cette procédure au plus vite et a obtenu, en janvier 2022 une décision favorable rejetant la demande de poursuite initiée par le bureau du Procureur. Cette décision n'a pas fait l'objet d'un appel de la part du Procureur. Ces procédures ont donc été closes en juin 2022.

Dans la mesure où la pollution présumée visée ci-dessus concerne une rivière fédérale, la Police fédérale a également ouvert une enquête en mars 2020. À la suite du résultat positif de la procédure ci-dessus ouverte par le bureau du Procureur, Lavebras s'attend à ce que l'enquête de la Police Fédérale se termine favorablement.

Litiges administratifs avec des clients publics

Le Groupe fait face à des litiges administratifs avec certains de ses clients publics au Brésil du fait de difficultés présumées dans l'exécution de certains contrats ou d'une qualité de service jugée insuffisante. En conséquence, ces clients publics entendent prendre des sanctions à l'encontre de certaines des entités du

Groupe au Brésil. Selon les circonstances, ces sanctions peuvent consister en (i) le cas échéant, un remboursement de certains des paiements reçus au titre de ces contrats, (ii) l'application d'amendes, et/ou (iii) une interdiction de participer à des appels d'offres publics et de conclure des contrats publics pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Une interdiction de participer à des appels d'offres publics et de conclure des contrats publics s'applique généralement uniquement à la personne morale ayant été sanctionnée, et est en principe limitée au même niveau administratif (à savoir au niveau fédéral, régional ou municipal) que celui du client public ayant prononcé ces sanctions. De plus, une telle interdiction est sans effet sur les contrats en cours avec des clients publics (à l'exception néanmoins (i) du renouvellement de ces contrats, que les clients publics pourraient considérer au cas par cas comme inadaptés, ainsi que (ii) des contrats pour lesquels le prononcé d'une telle interdiction constituerait un motif valable de résiliation). Néanmoins, le Groupe ne peut exclure la possibilité qu'une telle interdiction soit étendue, d'une part, à d'autres États du Brésil ou municipalités et, d'autre part, à d'autres niveaux administratifs (au niveau fédéral, régional ou municipal) sur le territoire concerné, étant entendu toutefois qu'une telle extension ne pourrait avoir lieu qu'au cas par cas et en vertu d'une demande spécifique déposée par une partie ayant un intérêt à agir.

Dans les différents litiges susvisés, le Groupe a soumis ou s'apprête à soumettre ses arguments en défense afin de répondre à ceux développés par ses clients publics et reste en attente des décisions administratives à venir. Lorsqu'une décision administrative définitive sera prise, le Groupe pourra, s'il le souhaite, la contester par voie judiciaire, y compris afin d'obtenir son annulation en invoquant une violation du principe constitutionnel de proportionnalité des sanctions prononcées par les personnes publiques. Parallèlement à cette contestation, le Groupe pourrait, si cela était nécessaire, chercher à obtenir, par voie de procédure d'urgence, la suspension d'une interdiction de participer à des appels d'offres publics et de conclure des contrats publics en l'attente d'une décision sur le fond.

Parmi les litiges susvisés, à la suite du paiement tardif d'une pénalité contractuelle, Lavebras a été suspendue pour 6 mois, en novembre 2021, de la possibilité de participer aux appels d'offres publics dans l'État de São Paulo (au niveau régional). Compte tenu du caractère disproportionné de cette sanction, Lavebras a décidé de contester cette décision en justice et, en l'attente d'une décision sur le fond, a obtenu une ordonnance suspendant cette interdiction de participer aux appels d'offres publics. En octobre 2022, le juge en charge du cas a suivi l'avis du bureau du Procureur et a annulé la sanction de suspension prononcée par le Secrétaire à la Santé de l'état de Sao Paulo. Le Secrétaire à la Santé peut interjeter appel de la décision, mais, à la connaissance de la Société, n'avait pas fait appel de la décision à la date de publication des présents comptes consolidés. Si aucun appel n'était interjeté, cette procédure serait définitivement close.

En lien avec ces litiges, des provisions ont été comptabilisées au 30 juin 2022 par la Société pour un montant d'environ 3 millions de réaux (soit environ 0,6 million d'euros).

Contrôles fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux dans différents pays. Lorsque le Groupe considère, avec ses conseils, disposer de suffisamment d'arguments, aucune provision n'est enregistrée.

NOTE 8 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

8.1 Gestion des risques financiers

Risque de crédit et de contrepartie

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie sont principalement :

- › les créances clients : leur montant ainsi que leur ancienneté font l'objet d'un suivi détaillé, partie intégrante du système de reporting mensuel :
 - en France, le Groupe assure son risque client auprès d'une compagnie d'assurance reconnue. Les encours clients sont gérés de façon décentralisée par les centres opérationnels et

par la direction des grands comptes, qui assurent le premier niveau de recouvrement des créances. Un second niveau de recouvrement et de gestion des dossiers contentieux est assuré au sein des directions financières et juridiques en fonction de la typologie des créances,

- dans les autres pays du Groupe, le Groupe peut avoir recours à une compagnie d'assurances afin d'assurer son risque client, notamment au Royaume-Uni. La gestion du recouvrement et des dossiers contentieux peut être effectuée par les centres opérationnels et/ou par les directions financières centrales des pays.

Au 31 décembre 2022, l'exposition au risque de crédit sur les créances clients par secteur opérationnel est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
France	252,8	211,6
Europe centrale	135,6	104,7
Scandinavie & Europe de l'Est	99,2	89,3
Europe du Sud	81,9	66,4
Amérique latine	78,3	47,6
Royaume-Uni & Irlande	72,8	53,3
Autres secteurs opérationnels	7,7	6,9
CLIENTS & ACTIFS SUR CONTRATS	728,3	579,9

En raison du nombre important de clients du Groupe, il n'existe pas de concentration significative du risque de crédit (poids significatif d'une ou plusieurs contreparties dans l'encours client). L'exposition maximale au risque de crédit se limite à la valeur des encours clients au bilan consolidé.

L'exposition au risque de crédit relatif aux créances clients et actifs sur contrat, présentée sous la forme de matrice de dépréciation, se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Valeur brute	Dépréciation	Taux de pertes de crédit attendu	Valeur nette
Non échus ou échus depuis moins de 1 mois	617,7	(1,3)	(0,2 %)	616,4
Échus entre 1 à 4 mois	99,9	(3,2)	(3,2 %)	96,7
Échus entre 5 à 12 mois	19,7	(8,1)	(40,8 %)	11,7
Échus depuis plus d'un an	45,2	(41,7)	(92,2 %)	3,5
CLIENTS ET ACTIFS SUR CONTRAT	782,5	(54,3)		728,3

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Valeur brute	Dépréciation	Taux de pertes de crédit attendu	Valeur nette
Non échus ou échus depuis moins de 1 mois	499,4	(1,2)	(0,2 %)	498,2
Échus entre 1 à 4 mois	75,4	(3,6)	(4,7 %)	71,9
Échus entre 5 à 12 mois	13,2	(7,3)	(55,0 %)	6,0
Échus depuis plus d'un an	49,8	(45,9)	(92,1 %)	3,9
CLIENTS ET ACTIFS SUR CONTRAT	637,8	(57,9)		579,9

- › les actifs de trésorerie : le Groupe a pour politique de minimiser sa trésorerie afin de réduire sa dette et d'optimiser sa charge financière. Pour placer sa trésorerie résiduelle, le Groupe a recours à des OPCVM monétaires court terme, des dépôts à termes bancaires de maturités courtes ou a pour politique de laisser en dépôt sur les comptes bancaires auprès des contreparties bancaires qui financent le Groupe, dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie inscrites dans la Politique de Gestion de la Trésorerie et des Placements du Groupe ;

- › instruments dérivés : dans le cadre de ses Politiques de Gestion des Risques de Taux et de Change, le Groupe est amené à conclure des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan et banques de financement du Groupe.

Le risque de contrepartie bancaire est géré par la direction du financement et de la trésorerie dans le cadre des Politiques de Gestion de la Trésorerie et des Placements d'une part, et des Politiques de Gestion des Risques de Taux et de Change d'autre part. Il est lié aux encours de dépôts, aux valeurs de marché des instruments dérivés et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, dans la plus grande majorité des cas, le Groupe ne prend un engagement sur des instruments financiers qu'avec des contreparties bénéficiant d'une notation minimum long terme « A- » chez S&P Global Ratings ou « A3 » chez Moody's. La liste des contreparties bancaires liées aux placements et celle des instruments financiers font l'objet d'une revue régulière et d'une approbation par la direction financière du Groupe.

Selon le Groupe, ses placements et instruments dérivés ne l'exposent pas à un risque de contrepartie significatif.

Risque de liquidité

Le Groupe doit disposer à tout moment des ressources financières non seulement pour financer son activité courante mais aussi pour maintenir sa capacité d'investissement. Les sources de financement du Groupe reposent sur plusieurs piliers : sa trésorerie disponible et les flux de trésorerie issue des activités opérationnelles d'une part, les financements sur les marchés de capitaux court et moyen terme d'autre part, et enfin les financements bancaires.

Dans un contexte de forte reprise de son activité sur le secteur de l'Hôtellerie-Restauration et de hausse de prix impactant significativement son besoin en fonds de roulement, le Groupe a poursuivi en 2022 ses efforts pour piloter de manière détaillée ses encaissements, pilier fondamental de sa trésorerie.

Par ailleurs, afin de conforter sa liquidité et sécuriser son échéancier d'endettement, le Groupe a procédé à plusieurs opérations de financement et refinancement en 2022, notamment au travers de (i) l'extension d'un an de la maturité de la ligne de crédit renouvelable de 900 millions d'euros, portée à novembre 2027, (ii) du refinancement intégral de la souche obligataire de 450 millions d'euros arrivant à maturité le 15 février 2023 par l'émission d'une nouvelle souche obligataire de 300 millions d'euros de maturité mai 2027 couplée à la mise en place d'une nouvelle tranche de financement en dollar sous format USPP de maturité juin 2032 pour un montant de 159 millions d'euros après conversion de change, et (iii) l'émission d'une nouvelle souche d'Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCÉANES) de maturité septembre 2029 pour un montant nominal de 380 millions d'euros combinée au rachat partiel à hauteur de 200 millions d'euros de la souche existante d'OCÉANES de maturité octobre 2023.

Le recours à ces différentes sources de financement s'inscrit dans le cadre d'une politique de financement globale mise en œuvre par la direction financière. Cette politique de financement est revue régulièrement pour soutenir au mieux le développement du Groupe et prendre en compte l'évolution des conditions sur les marchés financiers, tout en respectant un profil de crédit compatible avec une notation financière long terme minimum de catégorie « BB+/Ba1/BBB Low » des agences de notation S&P Global Ratings, Moody's et DBRS Morningstar.

Les contrats de prêt comportent des engagements juridiques et financiers habituels dans ce type de transactions et prévoient une exigibilité anticipée en cas de non-respect de ces engagements. Les engagements financiers prévoient notamment l'obligation pour le Groupe de satisfaire un covenant financier tel que présenté à la note 10.1 « Gestion du capital ». Sur la base des présents comptes consolidés, le Groupe a satisfait ce ratio.

Politique de financement

La politique de financement mise en œuvre par le Groupe repose sur les principes suivants :

- gestion active de la dette, qui peut amener le Groupe à se financer par anticipation sur les marchés de capitaux et bancaires, afin (i) d'allonger la maturité moyenne de la dette, (ii) de répartir les échéances de remboursement dans le temps, et (iii) d'optimiser les coûts de financements ; au 31 décembre 2022, la maturité moyenne pondérée des emprunts et dettes financières brutes était ainsi de 4 ans, avec un ratio de dette à long terme (emprunts et dettes financières bruts supérieurs à un an/emprunts et dettes financières bruts totaux) de 88 % ;

- recours à des emprunts bancaires et obligataires afin de diversifier ses sources de liquidités et créanciers : dans le but de bénéficier d'économies d'échelle et de faciliter l'accès aux financements sur les marchés de capitaux (obligations et papier commercial), le Groupe centralise une large majorité de ses opérations de financement sur la société Elis ;
- maintien permanent d'un volant significatif de lignes de crédit confirmées non tirées pour sécuriser sa liquidité et faire face à ses échéances de dettes à court terme, notamment sur son programme de billets de trésorerie en cas de fermeture des marchés de capitaux : au 31 décembre 2022, le Groupe disposait d'une facilité de crédit confirmée d'un montant total de 900 millions d'euros, entièrement non utilisée et d'échéance novembre 2027 ;
- surveillance permanente du niveau de trésorerie disponible : au 31 décembre 2022, le Groupe disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles tels que présentés à la note 8.4 « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ;
- mise en œuvre dans tous les principaux pays où il opère et où la réglementation locale le permet d'une centralisation quotidienne et physique des besoins et excédents de trésorerie par l'intermédiaire de M.A.J. et Elis SA, respectivement entités centralisatrices des périmètres historiques Elis et Berendsen ;
- financement par augmentation de capital si besoin.

La mise en œuvre de cette politique de financement permet ainsi de réduire significativement le risque de liquidité, par ailleurs atténué grâce à la régularité de la capacité d'autofinancement générée par le Groupe.

Notations financières

La mise en œuvre de la politique de financement et la maîtrise du risque de liquidité, nécessite un suivi régulier des notations financières du Groupe. Au 31 décembre 2022, la Société est toujours notée par les agences de notation S&P Global Ratings, Moody's et DBRS Morningstar. Dans la continuité des nombreux échanges réalisés en 2020 et 2021 à la suite du déclenchement de l'épidémie de Covid-19, le Groupe a continué d'entretenir en 2022 un dialogue régulier avec les agences de notation, notamment afin de démontrer le rattrapage complet de l'activité du Groupe en hôtellerie restauration, et détailler les mesures prises par le Groupe pour limiter l'impact de l'inflation sur sa performance opérationnelle. La très bonne dynamique commerciale du Groupe, sa capacité à ajuster les prix pour protéger sa marge opérationnelle ainsi que sa génération de trésorerie dans un contexte de forte inflation des coûts, et ainsi à accélérer son *deleveraging* ont été soulignées par les agences. S&P Global Ratings et DBRS Morningstar ont ainsi confirmé leurs notations financières en 2022, Moody's procédant de son côté à un rehaussement d'un cran de sa notation :

- S&P Global Ratings : par un communiqué publié le 30 septembre 2022, l'agence S&P Global Ratings a confirmé la notation attribuée à la Société de « BB+ » (perspective stable), mentionnant la normalisation du niveau d'activité du Groupe, notamment sur le segment Hôtellerie-Restauration après deux années marquées par la crise Covid, l'impact limitée de la forte inflation des coûts sur la marge opérationnelle grâce aux ajustements de prix, et enfin l'amélioration attendue de son levier d'endettement. Cette même notation s'applique aux émissions obligataires réalisées par la Société sous le programme EMTN en avril et octobre 2019, septembre 2021 et mai 2022 ;
- Moody's Investors Service (Moody's) : par un communiqué publié le 27 septembre 2022, l'agence de notation Moody's a relevé la note de crédit attribuée à Elis de « Ba2 » (perspective positive) à « Ba1 » (perspective stable). Moody's justifie sa décision par la perspective d'une poursuite de l'amélioration du marché de l'Hôtellerie et des solides performances de l'entreprise, notamment sa capacité à compenser les effets de l'inflation. Cette même notation s'applique aux émissions obligataires réalisées par la Société sous le programme EMTN en février 2018, septembre 2021 et mai 2022 ;
- DBRS Morningstar : par un communiqué publié le 22 mars 2022, l'agence de notation DBRS Ratings GmbH (DBRS Morningstar) a confirmé la notation *Investment Grade* attribuée depuis avril 2019 à la Société à « BBB low » (perspective stable), soulignant également la normalisation du niveau d'activité en Hôtellerie et l'amélioration continue de ses fondamentaux

financiers. Cette même notation s'applique à l'ensemble des émissions obligataires en vie réalisées par la Société sous le programme EMTN, y compris celle réalisée en mai 2022.

Endettement net et flux futurs

Le solde d'endettement net du Groupe est détaillé à la note 8.5 « Endettement financier net ».

Les échéances prévues de remboursement de la dette consolidée au 31 décembre 2022 et de versement des intérêts afférents à cette dette sont détaillées ci-après.

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie 2023		Flux de trésorerie 2024		Flux de trésorerie 2025-2026-2027		Flux de trésorerie 2028 et au-delà		Estimation des flux futurs au 31/12/2022	
	Coût amorti	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
USPP	503,7	-	13,8	-	13,8	-	41,1	494,3	28,6	494,3	97,2
EMTN (Euro Medium Term Notes)	2 233,1	-	45,1	500,0	38,8	1 150,0	69,7	550,0	2,3	2 200,0	155,9
Obligations convertibles	532,9	200,0	8,5	-	8,6	380,0	23,5	-	-	580,0	40,6
Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)	10,1	10,0	-	-	-	-	-	-	-	10,0	-
Billets de trésorerie (NEU CP)	184,0	184,0	-	-	-	-	-	-	-	184,0	-
Revolving /bilatérale court terme	0,4	0,4	-	-	-	-	-	-	-	0,4	-
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	(18,7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte courant bloqué de participation	14,0	3,1	0,2	3,6	0,3	6,8	0,9	-	-	13,5	1,4
Divers	4,3	2,2	0,0	0,9	0,0	0,8	0,0	0,5	0,0	4,4	0,1
Découverts bancaires	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 463,8	399,7	67,6	504,5	61,5	1 537,6	135,3	1 044,7	30,9	3 486,6	295,3

Le tableau ci-dessus tient compte du droit de remboursement des détenteurs d'obligations convertibles 2029 à la date du 22 septembre 2027. Les intérêts complémentaires qui seraient versés au cas où ce droit ne serait pas exercé s'élèvent à 17,1 millions d'euros.

Risques de marché

Le groupe Elis est exposé aux risques de marché, notamment concernant le coût de sa dette et lors de la réalisation de ses transactions en devises. La direction financière gère de façon centralisée les principaux risques financiers, principalement change et taux, dans le cadre de Politiques de Gestion dédiées et de procédures opérationnelles détaillées. Ces politiques, centrées sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur sa performance financière. Pour couvrir certaines expositions aux risques, des stratégies de couverture des risques de taux et change sont élaborées et mises en œuvre en fonction des opportunités de marché via des instruments dérivés, tout en respectant des principes de prudence et de limitation du risque prévus dans les politiques de gestion correspondantes.

Risque de taux

Le risque de taux comprend essentiellement le risque de fluctuation des flux futurs sur l'endettement à taux variable. La politique de gestion du Groupe en la matière est de maintenir sur un horizon à moyen ou long terme une part très majoritaire de la dette totale à taux fixe. Ainsi, l'encours de la dette à taux variable du Groupe (avant prise en compte des instruments de couverture) est négligeable au 31 décembre 2022 (de même qu'au 31 décembre 2021).

Par ailleurs, en dehors de son volant de trésorerie, le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Les flux futurs contractuels sont présentés sur la base des encours au bilan à la clôture, sans présumer de toute décision de gestion ultérieure pouvant modifier de manière significative la structure de la dette financière du Groupe ou la politique de couverture. Les intérêts à verser correspondent au cumul des intérêts à verser jusqu'à l'échéance ou la date de remboursement prévue de la dette. Ils ont été estimés le cas échéant sur la base des taux *forward* calculés à partir de la courbe à la date de clôture.

Risque de change

Risque de change transactionnel

Le Groupe est exposé à un risque de change transactionnel essentiellement lié à ses achats de marchandises auprès de fournisseurs tiers (linge), libellés en dollars américains. En 2022, ces achats se sont élevés à 149 millions de dollars américains contre 88,7 millions de dollars américains en 2021, soit une hausse de 60,3 millions de dollars, reflétant la forte reprise des achats de linge en 2022 par rapport à la baisse d'activité de 2021 due à la crise sanitaire. Le Groupe s'efforce de réduire l'impact des variations de change sur son résultat par l'usage de couvertures de change au titre de ces approvisionnements de marchandises. Au 31 décembre 2022, le Groupe a acheté à terme 2023 un montant de 127,8 millions de dollars américains (contre 99,4 millions de dollars américains un an plus tôt).

Le Groupe est également exposé aux flux commerciaux en devises des entités opérationnelles (y compris achats de marchandises libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités opérationnelles) et aux flux financiers intra-groupe (frais de gestion, redevance de marques, dividendes). Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place ponctuellement ou de manière récurrente des contrats de change à terme pour couvrir ces risques.

Le risque de change transactionnel est géré de manière centralisée par la direction financière dans le cadre d'une politique de gestion dédiée et d'une convention de gestion centralisée du risque de change. Les flux en devises des entités opérationnelles sont couverts dans le cadre du processus budgétaire annuel pour les filiales ayant des flux récurrents en devise. Les filiales communiquent en fin d'année, au moment de l'établissement de leur budget, leur exposition au risque de change de l'année suivante à la direction financière, qui centralise l'exécution des opérations de dérivés de change externes sur la société Elis. Cette dernière agit ainsi en qualité de contrepartie interne de négociation des opérations de couverture pour les filiales présentant une exposition au risque de change transactionnel.

Risque de change financier

Les besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro assurés par des prêts/emprunts intra-groupe et la centralisation des excédents de trésorerie exposent certaines entités du Groupe à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de dettes ou de créances financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse). Ce risque de change est couvert essentiellement via des *swaps* de devises dans le cadre d'une politique de couverture mise en œuvre par la direction financière. Au 31 décembre 2022, les *swaps* de devises contre euro portaient essentiellement sur la couronne suédoise (SEK), la couronne norvégienne (NOK), la couronne danoise (DKK), la couronne tchèque (CZK), la livre sterling (GBP), le franc suisse (CHF), le peso mexicain (MXN) et le zloty polonais (PLN). Les *swaps* de devises en roubles (RUB) ont été soldés début 2022 via un achat comptant en devise.

Financement USPP libellé en dollars américains

Une partie du financement du Groupe est libellée en dollars américains (financement de type USPP) : afin de couvrir ce risque de change, le Groupe a souscrit des contrats de *cross-currency swap* adossés au financement, portant sur un montant notionnel de 215 millions de dollars américains au 31 décembre 2022 (40 millions de dollars américains au 31 décembre 2021).

Exposition du Groupe au risque de change

Le Groupe opère une grande partie de ses activités dans des pays de la zone euro. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les pays hors zone euro représentaient 38,6 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, dont principalement 10,4 % pour le Royaume-Uni, 6,3 % pour le Brésil, 6,0 % pour le Danemark, 5,6 % pour la Suède, 2,9 % pour la Suisse, 2,0 % pour la Norvège, 1,5 % pour la Pologne et 1,3 % pour le Mexique.

Lors de la préparation des états financiers consolidés du Groupe, celui-ci doit procéder à la conversion des comptes de ses filiales situées hors de la zone euro en prenant en compte les taux de change applicables. Par conséquent, le Groupe est exposé aux fluctuations des taux de change des devises qui ont un impact comptable direct sur les comptes consolidés du Groupe. Cela se traduit par un aléa sur la conversion en euro des bilans et comptes de résultat des filiales étrangères en dehors de la zone euro.

À l'exception des financements USPP libellés en dollars américains, les financements externes du Groupe sont, en règle générale, libellés en euros.

Dans ce cadre, le tableau ci-après présente le risque de perte de change, en capitaux propres et en résultat, sur les principales devises du Groupe.

(en millions d'euros)	Impact, en capitaux propres, d'une baisse de 10 % du cours de change	Impact, sur le résultat, d'une baisse de 10 % du cours de change
SEK (Suède)	(68,3)	(2,0)
DKK (Danemark)	(60,6)	(2,1)
GBP (Royaume-Uni)	(53,0)	(2,3)
BRL (Brésil)	(47,1)	(2,1)
MXN (Mexique)	(25,2)	(0,6)
CHF (Suisse)	(18,0)	(0,5)
PLN (Pologne)	(15,9)	(1,0)
NOK (Norvège)	(15,0)	(0,6)

Risque sur actions

Au 31 décembre 2022, l'exposition du Groupe au risque sur actions concerne les 133 098 actions Elis auto-détenues, principalement dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces actions, sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2022 (15,22 euros) représentent un montant de 1,8 million d'euros. Dans ce contexte, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de mettre en place une politique d'encadrement du risque actions.

Risque sur matières premières

Le Groupe n'achète pas directement de matières premières sur les marchés financiers mais le Groupe est indirectement exposé à la volatilité des matières premières dans le cadre de ses achats de linge et de vêtements professionnels dont une partie du prix de

fabrication est liée au cours du coton ou du polyester, et via sa consommation de produits pétroliers (gaz et carburants notamment) ou d'électricité. Au 31 décembre 2022, les dépenses énergétiques du Groupe représentent respectivement 171,4 millions d'euros (67,5 millions d'euros au 31 décembre 2021) pour le gaz et 83,9 millions d'euros (40,0 millions d'euros au 31 décembre 2021) pour l'électricité. Afin d'atténuer les effets de la volatilité des prix de ses achats de gaz et d'électricité, le Groupe souscrit, lorsqu'il le juge opportun, des offres à prix fixe auprès de ses énergéticiens pour couvrir ce risque. Au 31 décembre 2022, le Groupe a fixé pour 2023 avec ses fournisseurs le prix d'environ 90 % de sa consommation prévue de gaz en Europe et 70 % de sa consommation électrique. Le Groupe a également fixé avec ses fournisseurs le prix d'environ respectivement 50 % et 33 % de sa consommation prévisionnelle de gaz en Europe pour 2024 et 2025.

8.2 Résultat financier

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charge d'intérêts sur emprunts et comptes courants de participation mesurée au coût amorti	(87,5)	(82,9)
Charge d'intérêts sur passifs localifs	(13,1)	(10,4)
CHARGE TOTALE D'INTÉRÊTS	(100,6)	(93,3)
Gains/Pertes sur instruments dérivés de taux évalués à la juste valeur par le résultat	-	-
Produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif	9,5	0,9
Gains/Pertes de change liés aux opérations de financement	6,5	1,6
Gains/Pertes sur instruments dérivés de change évalués à la juste valeur par le résultat	(2,1)	0,9
Ajustement de l'actualisation de provisions et avantages au personnel	(0,3)	(0,6)
Autres	0,4	(0,1)
RÉSULTAT FINANCIER NET	(86,7)	(90,5)

La charge totale d'intérêts est en hausse de 7,3 millions d'euros sur l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021, en raison des différents refinancements réalisés en 2022 (nouvelle émission obligataire échéance 2027 de 300 millions d'euros coupon annuel 4,125 %, nouvelle tranche USPP échéance 2032 de 175 millions de dollars coupon annuel en euro de 3 % et nouvelle OCÉANes échéance 2029 de 380 millions d'euros coupon annuel 2,25 %) à des conditions de taux d'intérêt plus élevées que celles applicables aux financements remboursés (souche obligataire échéance 2023 de 450 millions d'euros coupon annuel 1,875 % et OCÉANes 2023 coupon 0 %).

Malgré cette hausse, le résultat financier net sur l'exercice 2022 est en amélioration par rapport à l'exercice 2021 du fait principalement :

- › des intérêts perçus par le Groupe sur sa trésorerie disponible dans le contexte de remontée des taux d'intérêt, principalement au Brésil ;
- › du produit financier réalisé lors de l'opération de rachat partiel menée par la Société en septembre 2022 pour un montant de 200 millions d'euros visant les OCÉANes 2023 ;
- › de divers gains de change réalisés au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion de ses financements intra-groupe.

8.3 Endettement financier brut

Principes comptables

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets de coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette d'au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Le Groupe décomptabilise un passif financier dès lors que le passif est éteint. Lorsqu'un échange de passif a lieu avec un prêteur, et que les termes sont sensiblement différents, un nouveau passif est comptabilisé.

Les sources de financement du groupe Elis reposent sur plusieurs piliers : financements sur les marchés de capitaux court et moyen terme, financements bancaires et placements privés.

Au 31 décembre 2022, la dette consolidée se détaille principalement comme suit :

Placements privés

« USPP »

Le Groupe a également mis en place en avril 2019 un financement de type USPP comportant deux tranches : une première tranche libellée en euro d'un montant de 300 millions d'euros de maturité de 10 ans et portant intérêt au taux de 2,70 %, et une seconde tranche libellée en dollar américain d'un montant de 40 millions de maturité 10 ans et portant intérêt au taux de 4,99 %. La tranche en dollar a été convertie en euro via la mise en place d'un *cross-currency swap* sur une durée de 10 ans, et offrant un coupon synthétique en euro de 2,69 %. Les produits de cette émission ont été majoritairement affectés au remboursement des Obligations *High Yield* de 800 millions d'euros à échéance 2022.

Elis a par ailleurs signé le 1^{er} juin 2022 un nouveau financement au format USPP, pour un montant de 175 millions de dollars. Les nouvelles obligations émises ont une maturité de 10 ans (juin 2032) et offrent aux investisseurs un coupon de 4,32 % en dollar. Celles-ci ont été intégralement converties en euro via des *cross-currency swaps* pour un montant total de 159 millions d'euros. Elis paie un coupon final en euro de 3,0 %.

Couplé au produit de l'émission obligataire EMTN de 300 millions d'euros de maturité mai 2027, ce nouveau financement USPP a été dédié au refinancement de la souche obligataire de 450 millions d'euros arrivant à maturité le 15 février 2023 et remboursée sans pénalité le 15 novembre 2022.

Marchés de capitaux

Titres EMTN (Euro Medium Term Notes)

Sur les marchés de capitaux long terme, Elis dispose d'un programme EMTN, renouvelé et visé par l'AMF le 11 mai 2022, d'un montant de 4 milliards d'euros, sous lequel Elis a réalisé plusieurs émissions obligataires, dont les souches suivantes sont toujours en circulation :

- › le 15 février 2018, une émission obligataire double tranches de maturité 5 ans (février 2023) et 8 ans (février 2026) pour des

montants et coupons respectifs de 650 millions d'euros à 1,875 %, et 350 millions d'euros à 2,875 %. Ces fonds d'un montant total d'un milliard d'euros ont permis de refinancer le crédit-relais mis en place dans le cadre de l'acquisition de Berendsen ; à la suite de l'opération de rachat partiel réalisée en septembre 2021, le montant de la souche d'échéance février 2023 a été réduit de 650 à 450 millions d'euros ; à la suite de la nouvelle émission réalisée (voir ci-après), la totalité de la tranche 2023, soit 450 millions d'euros a été remboursée le 15 novembre 2022 ;

- › le 11 avril 2019 une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, de maturité 5 ans et offrant un coupon de 1,75 %. Les produits de cette émission ont été exclusivement affectés au refinancement des Obligations *High Yield* échéance 2022 ;
- › le 3 octobre 2019, une émission obligataire double tranche de 850 millions d'euros se répartissant entre (i) une tranche à 5,5 ans (maturité avril 2025) d'un montant de 500 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1 %, et (ii) une tranche à 8,5 ans (maturité avril 2028) d'un montant de 350 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625 %. Ces obligations ont permis de refinancer intégralement les tranches tirées des deux crédits syndiqués bancaires souscrits en 2017 ;
- › le 23 septembre 2021, une émission obligataire de 200 millions d'euros entièrement assimilable et formant une souche unique avec les obligations existantes de maturité avril 2028 émises le 3 octobre 2019 pour un montant initial de 350 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625 %. Le montant de la souche obligataire a ainsi été porté à 550 millions d'euros. Le produit de ces nouvelles obligations a été entièrement consacré au rachat partiel visant les obligations émises en février 2018 ;
- › le 17 mai 2022, Elis a placé, dans le cadre de son programme EMTN, un montant en principal de 300 millions d'euros d'obligations seniors non garanties (*senior unsecured*), dont la maturité est de 5 ans et offrant un coupon fixe annuel de 4,125 %. Le produit net de cette émission a été dédié au refinancement de la souche obligataire d'un montant en principal de 450 millions d'euros dont la maturité était fixée au 15 février 2023.

Obligations convertibles (OCÉANES)

Elis a procédé le 6 octobre 2017 à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCÉANES 2023) à échéance le 6 octobre 2023. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 400 millions d'euros et il est représenté par 12 558 869 obligations d'une valeur nominale de 31,85 euros. Les obligations ne portent pas intérêt (zéro-coupon). Les fonds levés lors de cette émission ont servi à rembourser le crédit-relais mis en place dans le cadre de l'acquisition de Berendsen, et de rallonger la maturité de la dette du Groupe. Concomitamment à l'émission de nouvelles OCÉANES, voir ci-après, la Société a racheté en date du 22 septembre 2022 pour un montant total en principal de 200 millions d'euros représentant environ 50 % du nombre agrégé des OCÉANES 2023 initialement émises.

Elis a procédé le 22 septembre 2002 à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCÉANES 2029) arrivant à échéance le 22 septembre 2029 pour un montant nominal de 380 millions d'euros. Les Obligations ont une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et portent un taux d'intérêt annuel de 2,25 % payable annuellement et une prime de conversion de 42,50 % par rapport au cours de référence de l'action du 15 septembre 2022. Les porteurs de ces Obligations bénéficient par ailleurs d'un droit de remboursement au montant nominal plus intérêts courus à la date du 22 septembre 2027.

L'Océane est qualifiée d'instrument financier composé et, à ce titre, entre dans le champ d'application d'IAS 32 qui impose de comptabiliser séparément au bilan la composante capitaux propres (l'option d'achat que le porteur détient en vue de convertir son obligation en action) et la composante dette (l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie). La juste valeur de la composante dette des OCÉANES 2032 équivaut à 328,6 millions d'euros à l'origine et à 47,6 millions d'euros pour la composante optionnelle (nets de frais mais avant impôt différé). Le rachat des OCÉANES 2029 a aussi fait l'objet d'un « split accounting » à hauteur de 191,7 millions d'euros pour la composante dette et de 4,3 millions d'euros pour la composante capitaux propres. La réserve antérieure accumulée dans les capitaux propres a été reclassée en report à nouveau à hauteur de 22,9 millions d'euros avant impôt différé. Au total, la partie directement comptabilisée en capitaux propres de ces opérations s'élève à 32,1 millions d'euros, net d'impôt différé.

Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)

En complément de son programme de billets de trésorerie, Elis dispose également depuis juin 2021 d'un programme de bons à moyen terme négociables (NEU MTN), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 200 millions d'euros. Ce programme permet au Groupe de lever à des conditions de marché favorable des ressources de financement moyen terme, de maturités intermédiaires entre les billets de trésorerie et les titres obligataires émis dans le cadre du programme EMTN (entre 18 mois et 3 ans). Au 31 décembre 2022, l'encours de bons à moyen terme négociables était de 10 millions d'euros, inchangé par rapport au 31 décembre 2021.

Billets de trésorerie (NEU CP)

Sur les marchés de capitaux court terme, Elis dispose d'un programme de billets de trésorerie (NEU CP), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 600 millions d'euros. En complément des autres financements, ce programme permet au Groupe d'accéder à des ressources court terme désintermédiées à des conditions de marché favorable. Au 31 décembre 2022, l'encours de billets de trésorerie était de 184,0 millions d'euros, un niveau comparable à celui du 31 décembre 2021 (178,5 millions d'euros).

Financement bancaire

Crédit renouvelable syndiqué

Elis a conclu le 9 novembre 2021 une ligne de crédit renouvelable syndiquée pour un montant de 900 millions d'euros avec un groupe de 13 banques relationnelles, entièrement non tirée au 31 décembre 2021. Cette facilité de crédit, d'une maturité de 5 ans (novembre 2026) est assortie de deux options d'extension d'une année chacune (« 5+1+1 » ans). La première option d'extension a été sollicitée par Elis durant l'exercice 2022 et accepté à l'unanimité par les banques, portant la maturité de la ligne à novembre 2027.

Cette ligne de crédit intègre une composante ESG, au travers d'un mécanisme d'ajustement de la marge liée à l'atteinte d'objectifs annuels pour deux indicateurs au cœur de la stratégie de Développement durable du Groupe, à savoir :

- › la consommation d'eau, que le Groupe s'engage à réduire de 30 % par kg de linge livré sur la période 2018-2030 pour ses blanchisseries basées en Europe ;
- › la parité, avec un engagement d'augmentation de la proportion des femmes occupant des postes de managers ou cadres pour atteindre 42 % à horizon 2030 (34 % en 2020).

Variation des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2021	Changements dans les flux de trésorerie découlant d'activités de financement	Changements découlant de l'obtention ou de la perte du contrôle de filiales ou d'autres entreprises	Effet des changements dans les taux de change	Variations des découverts bancaires	Autres changements	31/12/2022
USPP	335,3	158,6	-	-	-	7,7	501,6
EMTN (EURO MEDIUM TERM NOTES)	2 350,0	(150,0)	-	-	-	-	2 200,0
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	383,0	181,0	-	-	-	(33,5)	530,6
Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)	10,0	-	-	-	-	-	10,0
Billets de trésorerie (NEU CP)	178,5	5,5	-	-	-	-	184,0
Revolving /bilatérale court terme	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	9,9	(29,5)	22,4	1,5	0,0	0,0	4,3
Découverts bancaires	0,1	-	0,9	0,0	(0,9)	(0,0)	0,0
Compte-courant bloqué de participation des salariés	17,7	(3,7)	-	-	-	-	14,0
EMPRUNTS	216,2	(27,7)	23,3	1,5	(0,9)	0,0	212,3
INTÉRÊTS COURUS	35,2				(0,0)	2,8	38,0
FRAIS D'ÉMISSIONS D'EMPRUNTS RESTANTS À AMORTIR	(15,7)	(9,1)	-	-	(0,0)	6,2	(18,7)
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 304,0	152,8	23,3	1,5	(0,9)	(16,8)	3 463,8
Réconciliation avec l'état des flux de trésorerie							
› encaissements liés aux nouveaux emprunts		1 244,0					
› remboursements d'emprunts		(1 091,2)					
Variation de l'endettement		152,8					

Répartition des dettes financières par devise

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
EUR	3 261,4	3 265,1
USD	201,6	35,3
DKK	0,6	-
CLP	0,2	0,1
RUB	-	3,4
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 463,8	3 304,0

Échéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2022	2 023	2 024	2025-2027	2028 et au-delà
USPP	503,7	2,1	-	-	501,6
EMTN (<i>Euro Medium Term Notes</i>)	2 233,1	33,1	500,0	1 150,0	550,0
Obligations convertibles	532,9	198,6	-	334,3	-
Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)	10,1	10,1	-	-	-
Billets de trésorerie (NEU CP)	184,0	184,0	-	-	-
Revolving /bilatérale court terme	0,4	0,4	-	-	-
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	(18,7)	(4,8)	(4,1)	(9,0)	(0,8)
Compte courant bloqué de participation	14,0	3,2	3,9	6,9	-
Divers	4,3	2,2	0,9	0,7	0,6
Découverts bancaires	0,0	0,0	-	-	-
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 463,8	428,9	500,7	1 482,9	1 051,3

Le tableau ci-dessus tient compte du droit de remboursement des détenteurs d'obligations convertibles 2029 à la date du 22 septembre 2027.

8.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à très court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois ainsi que les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les emprunts, en passifs courants.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et équivalent de trésorerie contient :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à vue	282,8	160,0
Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement	3,4	0,1
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF	286,2	160,1
Découverts bancaires	(0,0)	(0,1)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NET	286,2	160,1

En Amérique du Sud (hors Mexique), où il peut exister des restrictions sur le contrôle des changes, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 59,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 (33,6 millions d'euros au 31 décembre 2021).

8.5 Endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
USPP	501,6	335,3
EMTN (EURO MEDIUM TERM NOTES)	2 200,0	2 350,0
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	530,6	383,0
Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)	10,0	10,0
Billets de trésorerie (NEU CP)	184,0	178,5
Autres emprunts	4,3	9,9
Découverts bancaires	0,0	0,1
Compte courant bloqué de participation des salariés	14,0	17,7
EMPRUNTS	212,3	216,2
INTÉRÊTS COURUS	38,0	35,2
FRAIS D'ÉMISSIONS D'EMPRUNTS RESTANTS À AMORTIR	(18,7)	(15,7)
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 463,8	3 304,0
Dont part des dettes financières à moins d'un an	428,9	219,5
Dont part des dettes financières à plus d'un an	3 034,9	3 084,5
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (ACTIFS)	286,2	160,1
SOLDE ENDETTEMENT NET	3 177,6	3 143,9

8.6 Actifs et passifs financiers

Principes comptables

Comptabilisation initiale des actifs et des passifs financiers

À la date d'entrée au bilan, l'instrument est enregistré initialement à la juste valeur de ce qui est donné (pour les actifs) ou reçu (pour les passifs). La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour les transactions comparables. En l'absence de prix du marché, la juste valeur est calculée par actualisation des flux futurs de l'opération ou par un modèle. L'actualisation n'est pas nécessaire si son incidence est négligeable. Aussi, les créances et dettes à court terme, nées du cycle d'exploitation, ne sont pas actualisées.

Les coûts directement liés à la transaction (frais, commissions, honoraires, taxes...) sont ajoutés à la valeur d'entrée des actifs et déduits de celle des passifs.

Juste valeur et valeur comptable des actifs et passifs financiers

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat sont évalués par référence à leur prix de marché pour les instruments cotés (juste valeur de niveau 1 – prix coté sur un marché actif) ;
- les instruments dérivés non courants sont évalués par application d'une technique de valorisation (modèle d'actualisation des flux de trésorerie) faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (juste valeur de niveau 2 – évaluation basée sur des données observables sur le marché) ;
- les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). La juste valeur présentée intègre l'évolution des taux d'intérêt pour la dette à taux fixe et l'éventuelle évolution du risque crédit du Groupe pour l'ensemble de la dette ;
- la juste valeur des créances et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu de leur échéance à court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2022		Classification des instruments financiers			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Obligatoire à la juste valeur par le résultat net	Juste valeur – instruments de couverture par OCI	Actifs financiers au coût amorti	Dettes au coût amorti
Autres participations	0,1	0,1	0,1			
Autres actifs non courants	79,2	79,2	26,7	15,6	36,9	
Actifs sur contrats	45,5	45,5			45,5	
Clients et autres débiteurs	748,2	748,2			748,2	
Autres actifs courants	17,4	17,4	0,7	1,0	15,7	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	286,2	286,2			286,2	
ACTIFS FINANCIERS	1 176,5	1 176,5	27,5	16,6	1 132,5	-
Emprunts et dettes financières	3 034,9	2 795,0				3 034,9
Autres passifs non courants	68,9	68,9	56,5	-		12,4
Fournisseurs et autres créditeurs	364,9	364,9				364,9
Passifs sur contrats	81,4	81,4				81,4
Autres passifs courants	453,9	453,9	36,2	5,1		412,6
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	428,9	431,2				428,9
PASSIFS FINANCIERS (HORS PASSIFS LOCATIFS)	4 432,9	4 195,3	92,6	5,1	-	4 335,2

(en millions d'euros)	31/12/2021		Classification des instruments financiers			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Obligatoire à la juste valeur par le résultat net	Juste valeur – instruments de couverture par OCI	Actifs financiers au coût amorti	Dettes au coût amorti
Autres participations	0,1	0,1	0,1			
Autres actifs non courants	64,7	64,7	27,5	1,2	36,0	
Actifs sur contrats	38,1	38,1			38,1	
Clients et autres débiteurs	599,8	599,8			599,8	
Autres actifs courants	18,9	18,9	1,3	3,1	14,4	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	160,1	160,1			160,1	
ACTIFS FINANCIERS	881,6	881,6	28,8	4,4	848,4	-
Emprunts et dettes financières	3 084,5	3 112,4				3 084,5
Autres passifs non courants	33,1	33,1	19,3	-		13,7
Fournisseurs et autres créditeurs	262,5	262,5				262,5
Passifs sur contrats	75,8	75,8				75,8
Autres passifs courants	380,8	380,8	8,4	0,0		372,3
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	219,5	224,1				219,5
PASSIFS FINANCIERS (HORS PASSIFS LOCATIFS)	4 056,2	4 088,7	27,8	0,0	-	4 028,4

Le tableau ci-après précise le niveau auquel chaque juste valeur est classée dans la hiérarchie de juste valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2022	Hiérarchie de juste valeur		
	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres participations	0,1			0,1
Dérivés actifs non courants (cross-currency swap)	15,6		15,6	
Dérivés actifs courants (change à terme)	1,7		1,7	
Actifs compensatoires	26,7			26,7
ACTIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	44,0	-	17,3	26,7
Dérivés passifs non courants (cross-currency swap)	-		-	
Dérivés passifs courants (change à terme)	7,3		7,3	
Dettes liées aux acquisitions	90,4			90,4
PASSIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	97,7	-	7,3	90,4
USPP	437,9		437,9	
EMTN (Euro Medium Term Notes)	2 053,8	2 053,8		
Obligations convertibles – composante dette	519,3		519,3	
Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)	10,0	10,0		
PASSIFS DONT LA JUSTE VALEUR EST UTILISÉE DANS L'ANNEXE	3 021,0	2 063,8	957,2	-

(en millions d'euros)	31/12/2021	Hiérarchie de juste valeur		
	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres participations	0,1			0,1
Dérivés actifs non courants (cross-currency swap)	1,2		1,2	
Dérivés actifs courants (change à terme)	4,4		4,4	
Actifs compensatoires	27,5			27,5
ACTIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	33,2	-	5,7	27,6
Dérivés passifs non courants (swaps de taux)	-		-	
Dérivés passifs courants (change à terme)	0,7		0,7	
Dettes liées aux acquisitions	27,1			27,1
PASSIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	27,8	-	0,7	27,1
USPP	346,4		346,4	
EMTN (Euro Medium Term Notes)	2 385,8	2 385,8		
Obligations convertibles – composante dette	387,7		387,7	
Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)	9,9	9,9		
PASSIFS DONT LA JUSTE VALEUR EST UTILISÉE DANS L'ANNEXE	3 129,8	2 395,7	734,1	-

8.7 Autres actifs et passifs non courants

Principes comptables

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés en actifs non courants.

Les actifs compensatoires correspondent aux garanties de passif reçues des vendeurs et sont évalués sur la même base que le passif donnant lieu à indemnisation, sous réserve de la

nécessité d'une correction de valeur pour montants irrécouvrables. Dès lors que l'indemnisation porte sur un passif reconnu à la juste valeur lors de l'acquisition, l'actif compensatoire est aussi comptabilisé à la juste valeur.

Les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle donnent lieu à la comptabilisation d'une dette. Les variations ultérieures de valeur du prix d'exercice de l'option de vente sont enregistrées, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, en résultat au sein des « Autres produits et charges opérationnels ».

(en millions d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Instruments dérivés actifs non courants	8.8	15,6	1,2
Prêts et créances à long terme		3,2	4,1
Actifs compensatoires et autres actifs non courants		26,7	27,5
Coûts marginaux d'obtention des contrats		33,7	31,9
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		79,2	64,7
Instruments dérivés passifs non courants	8.8	-	-
Dette liée aux paiements différés relatifs aux acquisitions		56,5	19,3
Dette liée aux engagements de rachats des participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Autres passifs non courants		12,4	13,7
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		68,9	33,1

8.8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Principes comptables

Qu'ils entrent dans une relation de couverture ou non, les instruments financiers dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur.

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférent dépend de la désignation ou non du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Ainsi, le Groupe désigne les dérivés comme :

- › couverture d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ;
- › couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé (couverture de juste valeur) ;
- › instrument dérivé ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat. En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée en compte de résultat.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément

couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou en passifs courants.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de flux futurs

La part efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée directement en capitaux propres. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement dans le résultat net. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat. À partir de l'adoption d'IFRS 9, le Groupe peut comptabiliser les éléments à terme (report/déport) en « Autres éléments du résultat global » et accumulés en réserve de coûts de couverture dans une composante séparée des capitaux propres jusqu'à leur incorporation en résultat ou dans le coût initial de l'actif non financier acquis.

Lorsque le dénouement de la transaction donne lieu à la comptabilisation d'un actif non financier (par exemple une immobilisation ou un stock), le montant des gains ou pertes de couverture, différés en capitaux propres, est incorporé à la valeur d'entrée de l'élément couvert au bilan (méthode dite de « basis adjustment »).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement reclassé en résultat lorsque la transaction prévue est in fine comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Cas des dérivés non qualifiés de couverture

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat.

Couvertures de flux de trésorerie

Le Groupe détient les instruments dérivés suivants pour couvrir ses risques de taux et de change (les montants nominaux sont présentés convertis en euros au cours de couverture) :

Au 31 décembre 2022	Échéance			Total
	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	
RISQUE DE CHANGE				
Achats à terme de devises (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	43,0	24,9		67,9
Cours moyen EUR:USD à terme	1,02	1,04		-
Achats à terme de devises (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	22,1	13,0		35,1
Cours moyen GBP:USD à terme	1,19	1,18		-
Achats à terme de devises (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	8,1	8,1		16,2
Cours moyen USD:SEK à terme	10,74	10,80		-
Cross-currency swap – USPP				
Nominal (en millions d'euros)			35,7	35,7
Taux d'intérêt fixé jusqu'en 2029			2,69 %	-
Nominal (en millions d'euros)			158,6	158,6
Taux d'intérêt fixé jusqu'en 2032			2,98 %	-

Au 31 décembre 2021	Échéance			Total
	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	
RISQUE DE CHANGE				
Achats à terme de devises (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	25,2	21,2		46,4
Cours moyen EUR:USD à terme	1,19	1,18		-
Achats à terme de devises (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	13,3	14,9		28,2
Cours moyen GBP:USD à terme	1,39	1,37		-
Achats à terme de devises (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	6,3	3,0		9,3
Cours moyen USD:SEK à terme	8,61	8,61		-
Cross-currency swap – USPP				
Nominal (en millions d'euros)			35,7	35,7
Taux d'intérêt fixé			2,69 %	-

Les montants concernant les éléments couverts sont les suivants :

Au 31 décembre 2022	Variation de la valeur de l'élément couvert utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de la couverture	Réserve de couverture de flux de trésorerie avant impôt	Réserve de couverture de flux de trésorerie (comptabilité de couverture plus appliquée)
Risque de change			
Achats futurs hautement probables	7,9	(4,9)	-
Risque de taux			
Instruments à taux variable	-	(0,0)	-

Au 31 décembre 2021	Variation de la valeur de l'élément couvert utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de la couverture	Réserve de couverture de flux de trésorerie avant impôt	Réserve de couverture de flux de trésorerie (comptabilité de couverture plus appliquée)
Risque de change			
Achats futurs hautement probables	(6,1)	3,0	-
Risque de taux			
Instruments à taux variable	-	(0,0)	-

Le tableau ci-après détaille l'incidence des dérivés sur les comptes consolidés du groupe Elis :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2022				31/12/2022					Poste de l'état du résultat
	Nominal	Valeur comptable		Poste de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en capitaux propres	Coûts de couverture comptabilisés en capitaux propres	Montant reclassifié de la réserve de couverture au compte de résultat	Coûts de couverture reclassifiés au compte de résultat		
		Actifs	Passifs							
Risque de change										
Achats à terme de devises	119,2	1,0	5,1	« Autres actifs et passifs courants », voir la note 4.8	(7,9)	0,7	-	-	« Résultat financier » Gains/perfes de change	
Cross-currency swap – USPP	35,7	15,6	-	« Autres actifs et passifs non-courants », voir la note 8.7	-	6,7	-	7,7	« Résultat financier » Gains/perfes de change	

(en millions d'euros)	Au 31/12/2021				31/12/2021					Poste de l'état du résultat
	Nominal	Valeur comptable		Poste de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en capitaux propres	Coûts de couverture comptabilisés en capitaux propres	Montant reclassifié de la réserve de couverture au compte de résultat	Coûts de couverture reclassifiés au compte de résultat		
		Actifs	Passifs							
Risque de change										
Achats à terme de devises	83,8	3,1	0,0	« Autres actifs et passifs courants », voir la note 4.8	6,1	(0,0)	-	-	« Résultat financier » Gains/perfes de change	
Cross-currency swap – USPP	35,7	1,2	-	« Autres actifs et passifs non-courants », voir la note 8.7	-	0,0	-	2,7	« Résultat financier » Gains/perfes de change	

La réconciliation de chaque composant des capitaux propres impacté par la comptabilité de couvertures est la suivante :

(en millions d'euros)	Réserve de coût de couverture	Réserve de couverture de flux de trésorerie
Couvertures de flux de trésorerie		
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2021	1,2	(2,1)
Variation de juste valeur résultant de la couverture de risque de change	0,0	6,1
Variation de juste valeur résultant de la couverture de risque de taux	-	-
Montants reclassés au compte de résultat	-	-
Effet d'impôt	0,1	(1,7)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1,3	2,2
Variation de juste valeur résultant de la couverture de risque de change	7,4	(7,9)
Variation de juste valeur résultant de la couverture de risque de taux	-	-
Montants reclassés au compte de résultat	-	-
Effet d'impôt	(1,9)	2,0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	6,8	(3,6)

8.9 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe et autres engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés		
Cession et nantissement de créances à titre de garantie		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	1,7	5,1
Avals, cautions et garanties données		
Engagements reçus		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles		
Avals, cautions et garanties reçues	35,0	15,1

NOTE 9 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Principes comptables

Impôt sur le résultat exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt exigible relatif à des éléments comptabilisés hors résultat est comptabilisé hors résultat.

Impôt sur le résultat différé

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilanciale du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

- › lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale d'un *goodwill* ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lors de son occurrence, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable ; et
- › pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de

pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- › sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- › pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus hors résultat sont comptabilisés hors résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé des activités poursuivies	204,6	114,4
Impôt courant des activités poursuivies	93,4	81,4
Impôt différé des activités poursuivies	(12,9)	(24,8)
Résultat avant impôt	285,1	171,0
Taux théorique	25,83 %	28,41 %
IMPÔT THÉORIQUE	73,6	48,6
IMPÔT RÉEL	80,5	56,6
Incidence d'impôts dont la base diffère du résultat net ^(a)	6,8	5,7
ÉCART	(0,1)	(2,3)
Justification de l'écart		
Différences de taux d'impôt et opérations imposées à taux réduit	9,3	12,2
Différences permanentes (dont charges IFRS 2 non déductibles)	(11,7)	(12,2)
Utilisation de déficits reportables non activés/(Reports déficitaires non constatés)	11,8	(6,0)
Perte de valeur sur le <i>goodwill</i>	(15,1)	0,0
Autres différences (CVAE déductible...)	5,7	3,7

(a) CVAE en France, IRAP en Italie.

Les sources de l'impôt différé actif et passif sont les suivantes (en impôt) :

(en millions d'euros)	31/12/2021 net	Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	Résultat	Éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	Écarts de conversion & autres	31/12/2022 net
Goodwill (amort. fiscalement déductible)	(3,7)	0,0	(1,6)	-	1,2	(4,1)
Immobilisations incorporelles	(136,6)	1,0	18,4	-	0,9	(116,3)
Immobilisations corporelles	(138,4)	0,6	(8,2)	-	0,0	(145,9)
Autres actifs	(13,8)	0,8	(3,7)	-	0,2	(16,5)
Instruments dérivés actifs	(1,5)	-	(1,9)	(1,1)	-	(4,5)
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation / Passifs locatifs	1,3	0,0	1,4	-	(0,1)	2,7
Provisions	19,3	1,1	(1,4)	-	0,8	19,8
Passifs nets liés aux avantages au personnel	6,3	0,2	8,1	(8,4)	0,3	6,5
Emprunts et dettes financières	(8,4)	-	2,0	-	(11,2)	(17,6)
Instruments dérivés passif	0,2	-	0,4	1,3	-	1,9
Autres passifs courants	(9,3)	0,4	4,7	-	1,0	(3,3)
Autres	(4,0)	0,3	(2,6)	0,0	0,8	(5,5)
Déficits activés	37,7	0,1	(3,0)	-	0,8	35,6
ACTIFS (PASSIFS) D'IMPÔT DIFFÉRÉ - NET	(251,1)	4,6	12,9	(8,2)	(5,2)	(247,1)
Actifs d'impôt différé	32,0					43,0
Passifs d'impôt différé	(283,0)					(290,1)

- › des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles et en l'absence d'historique de pertes récentes ;
- › les pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'élèvent au 31 décembre 2022 à un montant de 115,6 millions d'euros en base (149,7 millions d'euros au 31 décembre 2021). La plus grande partie de ces déficits fiscaux, qui sont relatifs en quasi-totalité aux filiales étrangères, n'a pas de date d'expiration.

Taux minimum mondial d'imposition

Le Conseil de l'Union européenne a unanimement adopté, le 15 décembre 2022, la directive pour mettre en œuvre au niveau de l'Union européenne le volet « impôt minimum » de la réforme de la fiscalité internationale de l'OCDE, désigné communément sous le nom « Pilier 2 », ouvrant la voie à l'adoption de l'impôt minimum mondial de 15 % au niveau de l'Union. Bien qu'elle soit largement conforme aux règles du modèle de l'OCDE, la directive comprend quelques adaptations, comme par exemple, la mise en œuvre d'une règle d'inclusion du revenu (RDIR) domestique. Ces règles doivent encore être déclinées dans les systèmes fiscaux des 27 États membres, sauf exception, avant le 31 décembre 2023 (pour une application aux exercices fiscaux ouverts à compter de cette même date).

À ce stade, le Groupe n'est pas en mesure de chiffrer précisément l'impôt complémentaire (*top-up tax*) qui serait dû, mais s'attend à un impact financier limité, dans la mesure où les résultats avant impôt réalisés en Andorre, à Chypre, en Hongrie et en Irlande ne représentent au total que 4 % du résultat avant impôt du Groupe.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

10.1 Informations sur le capital et les réserves

Gestion du capital

Les objectifs de gestion du capital du Groupe sont :

- › le pilotage du résultat net par action et notamment du nombre de titres ;
- › le pilotage du retour aux actionnaires, à travers la politique de dividende ;
- › le pilotage du levier d'endettement financier⁽¹⁾, compte tenu de la prime de risque associée par les marchés à l'endettement et de la perspective d'une notation crédit Investment Grade. À ce titre, le Groupe a communiqué sur un levier attendu légèrement supérieur à 2x fin 2023, compatible avec une telle notation. Le levier d'endettement financier s'élève à 2,5x au 31 décembre 2022 (3,0x au 31 décembre 2021).

Contrat de liquidité

Depuis le 1^{er} mars 2021, pour une durée initiale s'achevant le 31 décembre 2021 et renouvelable ensuite par tacite reconduction par période annuelle, la Société a confié à Exane BNP Paribas la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires Elis (code ISIN FR0012435121), conforme à la décision AMF n° 2018-01 en date du 2 juillet 2018 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise (la « Décision AMF »). À compter du 1^{er} juillet 2021, le contrat de liquidité a été amendé en vue de sa mise à conformité avec la nouvelle décision n° 2021-01 du 22 juin 2021 de l'AMF qui annule et remplace celle du 2 juillet 2018. La plateforme de négociation sur laquelle les transactions au titre de ce contrat de liquidité sont effectuées est Euronext Paris. Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité : 185 022 titres et 497 338,62 euros en espèces.

Évolution du capital

Nombre d'actions au 1^{er} janvier 2021	221 819 430
Nombre d'actions au 31 décembre 2021	224 076 007
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022	230 147 257
Nombre d'actions autorisées	230 147 257
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	230 147 257
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-
Valeur nominale de l'action	1,00
Actions de l'entité détenue par elle-même	133 775
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'option et de contrat de vente	-

Au cours de l'exercice 2022 :

- › à la suite de l'acquisition définitive des actions gratuites de performance, le capital social a été augmenté en date des 2 mai 2022, 11 juillet 2022 et 28 décembre 2022 d'un montant nominal cumulé de 1,6 million d'euros par incorporation des dites sommes sur le poste « Primes liées au capital » ;
- › par ailleurs, l'assemblée générale du 19 mai 2022 a décidé d'apurer le report à nouveau débiteur de la société mère par prélèvement sur le poste « Primes liées au capital » pour un montant de 49,1 millions d'euros ;
- › le capital et la prime d'émission ont été augmenté respectivement à hauteur de 3,8 millions d'euros et 46,0 millions d'euros via la création de 3 842 846 nouvelles actions Elis pour donner suite à la distribution en actions du dividende le 16 juin 2022 (voir ci-après à la note « 10.2 Dividendes et distributions payés et proposés »). Un prélèvement de 6,8 millions d'euros sur la prime d'émission a par ailleurs été effectué pour porter la réserve légale de la Société au dixième de son nouveau capital social ;
- › enfin, dans le cadre d'une nouvelle souscription au plan d'épargne Groupe, les opérations suivantes ont été effectuées en date du 3 novembre 2022 : (i) le capital social a été augmenté d'un montant de 0,6 million d'euros et la prime d'émission d'un montant de 4,4 millions d'euros, (ii) une provision pour les frais liés aux augmentations de capital (nette

de l'économie d'impôt) correspondante a ensuite été imputée sur les primes d'émission, (iii) enfin, le solde a été doté à la réserve légale pour 0,2 million d'euros, par prélèvement sur le poste « primes d'émission ».

Au cours de l'exercice 2021 :

- › à la suite de l'acquisition définitive des actions gratuites de performance, le capital social a été augmenté en date des 6 avril 2021, 2 mai 2021 et 1^{er} août d'un montant nominal cumulé de 1,2 million d'euros par incorporation des dites sommes sur le poste « Primes liées au capital » ;
- › par ailleurs, l'assemblée générale du 20 mai 2021 a décidé d'apurer le report à nouveau débiteur de la société mère par prélèvement sur le poste « Primes liées au capital » pour un montant de 42,8 millions d'euros ;
- › enfin, dans le cadre d'une nouvelle souscription au plan d'épargne Groupe, les opérations suivantes ont été effectuées en date du 29 juin 2021 : (i) le capital social a été augmenté d'un montant de 1,1 million d'euros et la prime d'émission d'un montant de 9,5 millions d'euros, (ii) une provision pour les frais liés aux augmentations de capital (nette de l'économie d'impôt) correspondante a ensuite été imputée sur les primes d'émission, (iii) enfin, la réserve légale a été dotée pour 9,3 millions d'euros, par prélèvement sur le poste « primes d'émission ».

(1) Le levier d'endettement financier correspond au covenant financier tel que défini dans le contrat de financement bancaire signé en 2021 : $\text{Leverage Ratio} = \frac{\text{endettement financier net (tel que décrit à la note 8.5 « Endettement financier net »)}}{\text{EBITDA ajusté (tel que défini à la note 3.2 « Résultat »)}}$, pro forma des acquisitions finalisées au cours des 12 derniers mois et après synergies.

10.2 Dividendes et distributions payés et proposés

Dans le contexte lié au coronavirus, le directoire a décidé, après approbation du conseil de surveillance, de ne proposer aucune distribution au vote de l'assemblée générale annuelle du 20 mai 2021.

Il a été décidé lors de l'assemblée générale annuelle du 19 mai 2022 de distribuer un dividende au titre de l'exercice 2021 de 0,37 euro par action représentant 83,0 millions d'euros (sur la base du nombre de 224 338 539 actions existantes à la date de détachement du dividende), avec option de paiement en actions Elis. Ce montant est en ligne avec les niveaux distribués avant la

pandémie. 60,02 % des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions du dividende. Le montant du dividende versé en numéraire aux actionnaires n'ayant pas opté pour le paiement en actions s'est élevé à 33,2 millions d'euros.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale annuelle de distribuer un montant de 0,41 euro par action soit 94,3 millions d'euros, sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2022 (hors actions d'autocontrôle), ainsi que l'option pour le paiement de ce dividende en actions ou en numéraire.

10.3 Résultats par action

Principes comptables

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation cours de l'année.

Résultat dilué par action

Pour le calcul du résultat dilué par action, le dénominateur est majoré du nombre d'actions qui pourraient potentiellement être

créées et le numérateur est ajusté de tout dividende, intérêts comptabilisés au cours de la période et de tout autre changement dans les produits et charges qui résulterait de la conversion des actions ordinaires potentiellement dilutives.

Toutefois, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'hypothèses de conversion, d'exercice ou d'autres émissions d'actions potentielles qui pourraient avoir un effet anti-dilutif sur le résultat par action (c'est-à-dire qui n'augmente pas la perte par action).

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat attribuable aux actionnaires de la société mère		
› Activités poursuivies	204,6	114,3
› Activités abandonnées	-	-
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	204,6	114,3
Nombre moyen pondéré d'actions	229 331 073	226 885 009
Impact potentiel de la conversion d'obligations convertibles	17 671 810	13 463 108
Impact potentiel des actions dont l'émission est conditionnelle	1 475 333	1 188 969
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat par action dilué	248 478 216	241 537 086
Résultat par action (en euros) :		
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	0,89 €	0,50 €
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	0,86 €	0,50 €
Résultat par action des activités poursuivies (en euros) :		
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	0,89 €	0,50 €
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	0,86 €	0,50 €

NOTE 11 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

À l'exception de la rémunération des dirigeants et du plan de retraite figurant à la note 5.5 « Rémunération des dirigeants (parties liées) », il n'existe pas d'autres transactions avec des parties liées au cours des exercices 2022 et 2021.

11.1 Filiales et entreprises consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Elis et des filiales, toutes consolidées par intégration globale, énumérées dans le tableau suivant :

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2022	% d'intérêts 31/12/2021
Elis SA	Saint-Cloud	Société mère	100	100
FRANCE				
M.A.J. SA	Pantin	Services textiles & hygiène	100	100
Les Lavandières SAS	Avrillé	Services textiles & hygiène	100	100
Régionale de location et services textiles SAS	Marcq-en-Barœul	Services textiles & hygiène	100	100
Pierrette – T.B.A. SA	Malzeville	Services textiles & hygiène	100	100
Le Jacquard Français SARL	Gérardmer	Entité manufacturière	100	100
Elis Services SAS	Saint-Cloud	Autre activité	100	100
Thimeau SAS	Meaux	Services textiles & hygiène	100	100
Pro Services Environnement SAS	Rochetoirin	Services textiles & hygiène	100	100
AD3 SAS	Dardilly	Services textiles & hygiène	100	100
SCI Les Gailletrous	La Chaussée-Saint-Victor	Autre activité	100	100
SCI du Château de Janville	Saint-Cloud	Autre activité	100	100
GIE Eurocall Partners	Villeurbanne	Autre activité	100	100
SCI Maine Beauséjour	Limoges	Autre activité	100	100
SCI La Forge	Bondouffe	Autre activité	100	100
Société de Participations Commerciales et Industrielles SARL	Saint-Cloud	Autre activité	100	100
SCI des 2 Sapins	Grenoble	Autre activité	100	100
SHF Holding SA	Saint-Cloud	Autre activité	100	100
SHF SAS	Saint-Cloud	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Prévention Nuisibles SAS	Savigny-sur-Orge	Services textiles & hygiène	100	100
Blanchisserie Blésoise SAS	La Chaussée-Saint-Victor	Services textiles & hygiène	100	100
Anchain Trade Services	Flers-en-Escrebieux	Services textiles & hygiène	100	-
Mondial Hygiène SAS	Paris	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
HMS 3D 57 SAS	Saizerais	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
Scaldis France SAS	Lille	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
ALLEMAGNE				
Elis Holding GmbH	Rehburg-Loccum	Autre activité	100	100
Elis Textil-Service GmbH	Mörlenbach	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Ibbenbüren GmbH	Ibbenbüren	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Immobilien GmbH & Co KG	Ibbenbüren	Autre activité	100	100
Elis Freiburg GmbH & Co KG	Freiburg im Breisgau	Services textiles & hygiène	100	100
Wolfspurger Verwaltungs GmbH	Freiburg im Breisgau	Autre activité	100	100
Elis Potsdam GmbH	Potsdam	Services textiles & hygiène	100	100
Elis München GmbH	München	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Südwest GmbH	Simmern	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Wismar GmbH	Wismar	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Stralsund GmbH	Stralsund	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Mannheim GmbH	Mannheim	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Servicegesellschaft Rhein-Neckar mbH	Mannheim	Autre activité	100	100
Elis Ost GmbH	Schönebeck/Elbe	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Beteiligungs GmbH	Hamburg	Autre activité	100	100
Elis GmbH	Hamburg	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Glückstadt GmbH	Hamburg	Autre activité	100	100

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2022	% d'intérêts 31/12/2021
Elis Nordost GmbH	Fürstenwalde	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Schleswig GmbH	Schleswig	Services textiles & hygiène	100	100
Elis West GmbH	Hagen	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Group Services GmbH	Hamburg	Autre activité	100	100
Elis Textilmanagement GmbH	Hamburg	Services textiles & hygiène	100	100
Decontam GmbH	Bad Windsheim	Services textiles & hygiène	100	100
Jentex GmbH	Jena	Services textiles & hygiène	49	49
PTS Pinneberger Textil-Service GmbH	Glückstadt	Dormant	Dissoute	En liquidation
TSL Textilservice-und Logistik GmbH	Fürstenwalde	Dormant	100	100
Elis Sulz GmbH	Sulz am Neckar	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Eckental GmbH	Eckental	Services textiles & hygiène	100	100
Curantex Verwaltungs GmbH	Erkelenz	Autre activité	100	100
Elis Erkelenz GmbH & Co KG	Erkelenz	Services textiles & hygiène	100	100
Haber Textile Dienste GmbH & Co KG	Landstuhl	Services textiles & hygiène	100	100
Haber Geschäftsführungsgesellschaft mbH	Landstuhl	Autre activité	100	100
Steamtech GmbH	Landstuhl	Autre activité	100	100
Textilservice Jöckel GmbH & Co KG	Alsfeld	Services textiles & hygiène	100	-
Jöckel Beteiligungs GmbH	Alsfeld	Autre activité	100	-
Jöckel Grundstücksverwaltungs GmbH & Co KG	Alsfeld	Autre activité	100	-
Niessing Miettextil GmbH & Co KG	Schwarzenbek	Services textiles & hygiène	100	-
Verwaltung Niessing GmbH	Schwarzenbek	Autre activité	100	-
AKK-Service GmbH	Hamburg	Services textiles & hygiène	-	Cédée
Saniwo Textil-Gesellschaft mbH	Hamburg	Autre activité	-	Fusionnée
ANDORRE				
Auxiliar Hotelera Arly	Sant Julià de Lòria	Services textiles & hygiène	100	100
Arly les Valls	Andorra la Vella	Sans activité	En liquidation	En liquidation
AUTRICHE				
Elis Austria GmbH	Hard	Services textiles & hygiène	100	100
BELGIQUE				
Elis Belgium	Anderlecht	Services textiles & hygiène	100	100
Blanchisserie Basse Meuse	Herstal	Services textiles & hygiène	100	100
Ardenne & Meuse Logistic	Herstal	Autre activité	100	100
Scaldis St-Martin	Péruwelz	Services textiles & hygiène	100	100
Manoha	Péruwelz	Autre activité	100	100
Facility Management Consulting	Péruwelz	Sans activité	Dissoute	100
Micronclean Belgium	Péruwelz	Sans activité	-	Dissoute
BRÉSIL				
Atmosfera Gestão e Higienização de Têxteis SA	Jundiá	Services textiles & hygiène	100	100
L'Acqua Lavanderias Ltda	Ponta Grossa	Services textiles & hygiène	100	100
Teclav Tecnologia e Lavagem Industrial Ltda	Eusébio	Services textiles & hygiène	100	100
Martins e Lococo Lavanderia Ltda	Caieiras	Services textiles & hygiène	100	100
MPW Lavanderia, Comércio e Serviços Ltda	Piracicaba	Services textiles & hygiène	Fusionnée	100
Megalav Lavanderia Hospitalar Ltda	Serra	Services textiles & hygiène	100	100
Uniforme Lavanderia E Locação Ltda	Camaçari	Services textiles & hygiène	100	100
Prontflav Lavanderia Ltda	Fortaleza	Services textiles & hygiène	100	100
Toalhão locação e Higienização de Enxoval Ltda	Fortaleza	Services textiles & hygiène	100	100
NJ Lavanderia Industrial e Hospitalar Ltda ME	Brasilia	Services textiles & hygiène	100	100
Prolav Servicos Tecnicos Ltda	Rio Bonito, Rio de Janeiro	Services textiles & hygiène	100	100
Global Service Lavanderia Ltda ME	Goiana	Services textiles & hygiène	100	100
LVB Holding Ltda	Videira	Autre activité	100	100
Lavebras Gestao de Texteis SA	Videira	Services textiles & hygiène	100	100
Atmosfera Gestão e Higienização de Uniformes Ltda	São José dos Pinhais	Services textiles & hygiène	100	100
Totalqualy Higienização Textil Ltda	São Bernardo do Campo	Services textiles & hygiène	100	100

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2022	% d'intérêts 31/12/2021
B R Laundry Industria, Comercio E Servicos Ltda	Anápolis	Services textiles & hygiène	100	100
Clinilaves Lavanderia Industrial Eireli	Araquari	Services textiles & hygiène	100	100
Lavanderia ASPH Ltda	Boa Esperança do Sul	Services textiles & hygiène	100	100
MAB Indústria e Comércio Eireli	Araquari	Autre activité	100	100
Nortelav Lavanderia Industrial Ltda	Belém	Services textiles & hygiène	100	100
Lavanderia Alba Ltda	Cuiabá	Services textiles & hygiène	100	-
Sinop Higienização Têxtil Hospitalar Ltda	Sinop	Services textiles & hygiène	100	-
Alba Service Lavanderia Ltda	Cuiabá	Services textiles & hygiène	100	-
CHILI				
Elis Chile SpA	Santiago (Santiago)	Autre activité	100	100
Albia SA	Santiago (Santiago)	Services textiles & hygiène	100	100
Servicios Hospitalarios SA	Recoleta (Santiago)	Services textiles & hygiène	100	100
Comercial Elis Chile SpA	Mostazal (San Francisco de Mostazal)	Services textiles & hygiène	100	100
Golden Clean SA	Cerrillos (Santiago)	Services textiles & hygiène	100	-
Clean Master SpA	Antofagasta (Antofagasta)	Services textiles & hygiène	100	-
CHYPRE				
Coliday Holdings Ltd	Larnaca	Autre activité	100	100
Skewen Investments Ltd	Larnaca	Autre activité	100	100
COLOMBIE				
Elis Colombia SAS	Bogotá DC	Services textiles & hygiène	100	100
Centro de Lavado y Aseo CLA SAS	Bogotá DC	Services textiles & hygiène	100	100
Lavanser SAS	Bogotá DC	Services textiles & hygiène	100	100
Lavanderia Industrial Metropolitana SAS	Bogotá DC	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Caribe SAS	Turbaco	Services textiles & hygiène	100	100
Lavaozono SAS	Itagüí	Services textiles & hygiène	100	-
DANEMARK				
Berendsen A/S	Søborg	Autre activité	100	100
Elis Danmark A/S	Søborg	Services textiles & hygiène	100	100
A-vask A/S	Søborg	Services textiles & hygiène	100	100
Jysk Linnedservice A/S	Varde	Services textiles & hygiène	Fusionnée	90
Chrisal Skadedyrsservice A/S	Søborg	Services textiles & hygiène	Fusionnée	100
Absolut Skadedyrsservice A/S	Søborg	Services textiles & hygiène	Fusionnée	-
Centralvaskeriet A/S	Løgumkloster	Services textiles & hygiène	Fusionnée	-
ESPAGNE				
Elis Manomatic SA	San Cugat del Valles (Barcelona)	Services textiles & hygiène	100	100
Lavalia c. e. e.	La Nucia (Alicante)	Sans activité	100	100
Servicios de Lavandería Industrial de Castilla la Mancha SA	Yeles (Toledo)	Services textiles & hygiène	100	100
Goiz Ikuztegia SL	Zumárraga (Guipúzcoa)	Services textiles & hygiène	100	100
Indusal Navarra SA-Ilunion Navarra SLU UTE 2020	Marcilla (Navarra)	Services textiles & hygiène	83	83
Casbu SL	Igualada (Barcelona)	Services textiles & hygiène	50	50
Eliteq Sanidad Ambiental SL	Godella (Valencia)	Services textiles & hygiène	100	100
Logralimp SL	Aldaia (Valencia)	Services textiles & hygiène	Fusionnée	100
Lavandería Lizarra SL	Leaburu (Guipúzcoa)	Services textiles & hygiène	Fusionnée	100
Goiz Ikuztegia SL-Gureak Oiartzun SL UTE	Zumarraga (Guipúzcoa)	Services textiles & hygiène	Dissoute	75
Indusal Navarra SA-Ilunion Navarra SL UTE	Marcilla (Navarra)	Services textiles & hygiène	Dissoute	En liquidation
Lavanderías Triton SL	Madrid	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
Lloguer Textil Maresme SL	Cabrera de Mar (Barcelona)	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
2MB Servitec SLU	Villares de la Reina (Salamanca)	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
Elis Indusal UTE	Parets del Vallès (Barcelona)	Services textiles & hygiène	-	Dissoute
Indusal Centro SA	Guadalajara (Guadalajara)	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2022	% d'intérêts 31/12/2021
Indusal Navarra SA	Marcilla (Navarra)	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
Indusal SA	Arrigorriaga (Vizcaya)	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
Energías Margua SA	Marcilla (Navarra)	Autre activité	-	Fusionnée
Cogeneración Martiartu SL	Arrigorriaga (Vizcaya)	Autre activité	-	Fusionnée
Lesca Inmuebles Siglo XXI SL	Marcilla (Navarra)	Autre activité	-	Fusionnée
Compañía Navarra Servicios Integrales SL	Marcilla (Navarra)	Autre activité	-	Fusionnée
ESTONIE				
AS Svarmil	Kiviõli	Autre activité	100	100
Elis Textile Service AS	Tartu maakond	Services textiles & hygiène	100	100
FINLANDE				
Elis Textile Service Oy	Tuusula	Services textiles & hygiène	100	100
HONGRIE				
Elis Hungary Kft	Miskolc	Services textiles & hygiène	100	100
IRLANDE				
Berendsen Ireland Holdings Ltd	Dublin	Autre activité	100	100
Elis Textile Services Ltd	Dublin	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Textiles Ltd	Dublin	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Pest Control Ltd	Dublin	Services textiles & hygiène	100	100
Steri-tex Ltd	Dublin	Sans activité	100	100
Berendsen Finance Ireland (DKK) Ltd	Dublin	Sans activité	Dissoute	100
Berendsen Finance Ireland (Euro) Ltd	Dublin	Sans activité	Dissoute	100
Berendsen Finance Ireland (PLN) Ltd	Dublin	Sans activité	Dissoute	100
ITALIE				
Elis Italia SpA	San Giuliano Milanese	Services textiles & hygiène	100	100
LETTONIE				
Elis Tekstila Serviss AS	Riga	Services textiles & hygiène	100	100
LITUANIE				
Elis Textile Service UAB	Vilnius	Services textiles & hygiène	100	100
LUXEMBOURG				
Elis Luxembourg SA	Bascharage	Services textiles & hygiène	100	100
Rentex Vertriebs GmbH	Luxembourg	Services textiles & hygiène	100	100
MEXIQUE				
Lavartex SAPI de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	-
Empresas HTX SA de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	-
Bristol Holding SAPI de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	-
Grupo Codeli SA de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	-
Adoos SA de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	-
Higiénica Textil SA de CV	Ciudad de México	Services textiles & hygiène	100	-
Lavasan SA de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	-
Grupo Empresarial Bousi SA de CV	Naucalpan de Juárez	Autre activité	100	-
Renta de Blancos SA de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	-
Servicios y Suministro a Lavanderías SA de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	-
Manteles SA de CV	Ciudad de México	Services textiles & hygiène	100	-
Lavandería La Europea SA de CV	Ciudad de México	Services textiles & hygiène	100	-
Lavandería de Hospitales y Sanatorios SA de CV	Naucalpan de Juárez	Services textiles & hygiène	100	-
Higiene Textil Del Noreste SA de CV	Ciudad Victoria	Services textiles & hygiène	100	-
Servisan SA de CV	Ciudad de México	Services textiles & hygiène	100	-
Servicios Estrella Azul de Occidente SA de CV	San Pedro Tlaquepaque	Services textiles & hygiène	100	-
Mas limpio SA de CV	Guadalajara	Services textiles & hygiène	100	-
NORVÈGE				
Elis Norge AS	Oslo	Services textiles & hygiène	100	100
PAYS-BAS				
Elis Nederland BV	Arnhem	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Pest Control Nederland BV	Arnhem	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Netherlands Holding BV	Arnhem	Autre activité	100	100

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2022	% d'intérêts 31/12/2021
Arvo Protect BV	Nieuw-Vennep	Services textiles & hygiène	100	100
Hexapoda Ongediertebestrijding BV	Velserbroek	Services textiles & hygiène	100	-
POLOGNE				
Elis Textile Service Sp z oo	Żukowo	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Supply Chain Centre Sp z oo	Rumia	Autre activité	100	100
PORTUGAL				
Garment Finishing and Distribution European Services SA	Samora Correira	Autre activité	100	100
Sociedade Portuguesa de Aluguer e Serviço de Texteis SA	Samora Correira	Services textiles & hygiène	100	100
SPAST II Lda	Samora Correira	Services textiles & hygiène	100	100
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE				
Elis Textil Servis sro	Brno	Services textiles & hygiène	100	100
Textile Washing Company ks	Kralovice	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
Gonser Textilwashing spol sro	Kralovice	Autre activité	-	Fusionnée
ROYAUME-UNI				
Berendsen Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Berendsen Finance (DKK) Ltd	Basingstoke	Dormant	100	100
Berendsen Finance (Euro) Ltd	Basingstoke	Dormant	100	100
Berendsen Finance Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Berendsen Nominees Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Central Laundry Ltd	Basingstoke	Dormant	100	100
Davis (BIM) Ltd	Basingstoke	Dormant	100	100
Elis UK Ltd	Basingstoke	Services textiles & hygiène	100	100
Pure Washrooms Ltd	Basingstoke	Dormant	100	100
Spring Grove Services Group Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Sunlight Textile Services Ltd	Basingstoke	Dormant	100	100
Independent Workwear Solutions Ltd	Basingstoke	Services textiles & hygiène	100	-
Kennedy Hygiène Products Ltd	Uckfield	Entité manufacturière	100	100
Kennedy Exports Ltd	Uckfield	Autre activité	100	100
Elis NI Ltd	Belfast	Services textiles & hygiène	100	100
Berendsen Supply Chain (Northern Ireland) Ltd	Belfast	Dormant	100	100
Northern Pest Control Limited	Belfast	Services textiles & hygiène	100	-
Berendsen Finance (Euro 2) Ltd	Basingstoke	Dormant	Dissolution en cours	100
Berendsen Healthcare Ltd	Basingstoke	Dormant	Dissolution en cours	100
Berendsen Hospitality Ltd	Basingstoke	Dormant	Dissolution en cours	100
Berendsen Cleanroom Services Ltd	Basingstoke	Dormant	Dissolution en cours	100
Berendsen Workwear Ltd	Basingstoke	Dormant	Dissolution en cours	100
Fabricare Ltd	Basingstoke	Dormant	Dissolution en cours	100
Pure Washrooms (Coventry) Ltd	Basingstoke	Dormant	Dissolution en cours	100
St Helen's Laundry Ltd	Basingstoke	Dormant	Dissolution en cours	100
BDF Holdings Ltd	Renfrewshire, Scotland	Dormant	-	Dissoute
Lakeland Pennine Group Ltd	Basingstoke	Dormant	-	Dissoute
Midland Laundry Group Ltd	Basingstoke	Dormant	-	Dissoute
Midland Laundry Group Holdings Ltd	Basingstoke	Dormant	-	Dissoute
Sunlight Clinical Solutions Ltd	Basingstoke	Dormant	-	Dissoute
The Sunlight Service Group Ltd	Basingstoke	Dormant	-	Dissoute

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2022	% d'intérêts 31/12/2021
JERSEY				
The Berendsen Employee Benefit Trust	Jersey	Autre activité	-	Clôturé
RUSSIE				
ООО Berendsen	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
ООО Комбинат бытового обслуживания « НОВОСТЬ » (Combine of Consumer Services Novost)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
ООО Маки-сервис (Maki-Service)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
ООО МатСервис (MatService)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
ООО Ковер-Сервис (Kover-Service)	Novossibirsk	Services textiles & hygiène	100	100
ООО Холл-Сервис (Holl-Service)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
ООО ГЕО групп (GEO Group)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
ООО Вига-65 (Viga-65)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
ООО Рентекс-Сервис (Rentex-Service)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
ООО Дионикс (Dionix)	Moscou	Sans activité	100	100
SLOVAQUIE				
Elis Textile Care SK sro	Trenčín	Services textiles & hygiène	100	100
SUÈDE				
Elis Design & Supply Chain Centre AB	Göteborg	Autre activité	100	100
Elis Textil Service AB	Malmö	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Holding AB	Malmö	Autre activité	100	100
Nyköping Pilen 6 AB	Malmö	Sans activité	100	100
SUISSE				
Elis (Suisse) AG	Bern	Services textiles & hygiène	100	100
Hygienis SA	Carouge	Services textiles & hygiène	100	100
Picsou Management AG	Bern	Autre activité	100	100
Elis Cleanroom (Suisse) SA	Brügg	Services textiles & hygiène	100	100
Wäscherei Mariano AG	Schlieren	Services textiles & hygiène	100	100
AS Désinfection SA	Lonay	Services textiles & hygiène	100	100
Decontam Schweiz GmbH	Zürich	Services textiles & hygiène	100	-

NOTE 12 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 9 janvier 2023, le fonds Lac 1, géré par Bpifrance Investissement pour le compte d'investisseurs français et internationaux, et dédié à l'accompagnement sur le long terme de grandes entreprises françaises cotées, a annoncé une prise de participation de plus de 5 % au capital d'Elis, son sixième investissement depuis sa création en 2020. Avec cette prise de participation, Bpifrance

Investissement affirme sa confiance dans la stratégie de développement international d'Elis. Sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, la candidature de Bpifrance Investissement en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire 2023.

NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'euros)	Mazars				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Certification des comptes	0,6	0,5	84 %	90 %	0,3	0,3	75 %	70 %
Services autres que la certification des comptes	0,1	0,1	16 %	10 %	0,1	0,1	25 %	30 %
› requis par les textes ^(a)	0,0	0,0	1 %	2 %	0,0	0,0	1 %	0 %
› autres ^{(b)(c)}	0,1	0,1	15 %	8 %	0,1	0,1	23 %	30 %
TOTAL	0,7	0,6	100 %	100 %	0,4	0,4	100 %	100 %

(a) En 2022, les services autres que la certification des comptes requis par les textes se rapportent, pour les deux commissaires aux comptes, à l'émission de rapports complémentaires pour une émission de valeurs mobilières et une augmentation de capital réservée aux salariés, et pour Mazars à l'émission de rapports liés à des opérations sur le capital d'une entité en France.

(b) En 2022, les autres services réalisés par Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit concernent l'émission de lettres de confort et rapports dans le cadre des opérations de financement de l'exercice, ainsi que pour Mazars à l'émission d'attestations coûts fixes et aide dite d'urgence gaz et électricité pour deux entités en France et pour PricewaterhouseCoopers Audit, la vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée et diverses attestations relatives aux informations extra-financières et la revue des modalités de mise en œuvre par la Société de la taxonomie verte européenne.

(c) En 2021, les autres services réalisés par Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit concernent l'émission de lettres de confort et rapports dans le cadre des opérations de financement de l'exercice, ainsi que pour Mazars l'émission d'attestations coûts fixes pour une entité en France et pour PricewaterhouseCoopers Audit, la vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée et la revue des modalités de mise en œuvre par la Société de la taxonomie verte européenne.

Conformément au règlement n° 2016-09 de l'ANC, ces tableaux ne reprennent que les honoraires versés aux commissaires aux comptes et n'incluent pas les honoraires versés aux autres entités juridiques des réseaux d'audit par Elis SA ou ses filiales intégrées globalement.

2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS **RFA**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Elis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et

sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des goodwill

Notes 6.1 « Goodwills », 6.5 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés » de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, des goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 3 963 millions d'euros et représentent le poste le plus important du bilan consolidé. Les goodwill correspondent à la différence constatée au moment d'une acquisition entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis. Ces goodwill sont alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les différentes entreprises acquises ont été intégrées.

Une dépréciation de ces goodwill est constatée au bilan lorsque la valeur recouvrable des UGT, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel obligatoire, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, conformément à la norme IAS 36.

La détermination des valeurs recouvrables repose sur l'approche des flux de trésorerie futurs actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur les business plans, les flux de trésorerie futurs basés sur des hypothèses de croissance à l'infini et leur actualisation sur la base du coût moyen pondéré du capital. Les modalités de la méthodologie retenue pour l'évaluation des goodwill sont présentées dans la note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la permanence de la méthodologie appliquée par la Direction financière.

Nous avons également effectué une revue critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et examiné notamment :

- › l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT testées et leur cohérence avec la prise en compte des projections d'EBITDA et d'EBIT intégrées dans les business plans pour déterminer la valeur recouvrable ;
- › le caractère raisonnable des projections d'EBITDA et d'EBIT des UGT par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les UGT et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations observées historiquement ;

Litiges et passifs éventuels

Note 7.2 « Passifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

La note 7.2 des états financiers consolidés fait état des litiges ou actions en justice survenant dans le cadre habituel des activités du Groupe et qui concernent principalement les procédures en cours au Brésil.

Ces litiges sont couverts par des provisions lorsque le Groupe considère qu'il a une obligation contractuelle, légale ou implicite et que les sorties futures de ressources pour couvrir le risque encouru peuvent être estimées de manière fiable.

Nous avons identifié ces litiges et passifs éventuels comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude de l'issue de ces procédures ou enquêtes en cours et de leurs effets potentiels défavorables et significatifs pour le Groupe du fait des pénalités financières auxquelles il pourrait être condamné mais également

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du Directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique

- › la cohérence de ces projections d'EBITDA et d'EBIT avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été validées par le Directoire et approuvées par le conseil de surveillance le 15 décembre 2022 pour ce qui concerne les années 2023 à 2025 ;
- › le caractère raisonnable des taux d'actualisation ainsi que les taux de croissance long terme retenus pour le calcul des flux de trésorerie futurs actualisés, avec le support de nos experts en évaluation d'actifs ;
- › les analyses de sensibilité aux tests de perte de valeur effectuées par la direction à une variation du taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 6.1 et 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

des conséquences sur ses activités ou les perspectives sur ses marchés.

Notre réponse

Afin d'apprécier si les risques liés à ces procédures ou enquêtes en cours ont été correctement appréhendés et vérifier leur caractère, le cas échéant, non quantifiable, nous avons :

- › examiné les analyses de ces procédures ou enquêtes préparées par les Directions financière et juridique du Groupe ;
- › réalisé un examen critique de la position des conseils et avocats de la société impliqués sur ces dossiers.

Enfin, nous avons vérifié que les informations indiquées dans la note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés sont appropriées.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Elis par votre assemblée générale du 29 juin 2011 pour le cabinet Mazars et par les statuts lors de la constitution de la Société en 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la seizième année, dont huit années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des

circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Bardadi Benzeghadi

Edouard Sattler

MAZARS
Francisco SANCHEZ



elis.com

